

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE DES SERVICES AUX FAMILLES

2022-2026



PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE DES SERVICES A LA POPULATION

Au service de tous, partout

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-0175-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Sommaire

PREAMBULE.....	5
PORTRAIT SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE.....	6
1 PORTRAIT DEMOGRAPHIQUE	7
1. DONNEES DE CADRAGE SUR LA POPULATION	7
2. MENAGES ET FAMILLES	12
3. UNE FRAGILISATION DES MENAGES	13
4. UN QUARTIER PRIORITAIRE AVEC DES INDICATEURS PARTICULIEREMENT DEGRADES	16
5. LA POPULATION ALLOCATAIRE	17
6. EMPLOI, INSERTION ET FORMATION	20
2 LA VIE LOCALE ET LES SERVICES AUX USAGERS	28
1. MOBILITE ET DEPLACEMENT	29
2. LE LOGEMENT.....	31
3. L’OFFRE CULTURELLE, DE SPORT ET DE LOISIRS.....	39
4. LES COMMERCE DE PROXIMITE.....	40
5. L’ACCES AUX DROITS.....	40
1.1. Des accompagnements qui se diversifient	40
1.2. ... mais une vigilance à maintenir	42
6. L’OFFRE DE SANTE	42
3 LA SANTE	43
1. LA SANTE, UNE PROBLEMATIQUE GLOBALE	43
2. L’ETAT DE SANTE LOCALE	44
3. LA SANTE MENTALE : UN SUJET COLLECTIF TROP SOUVENT OUBLIE	46
4 LE PAYSAGE SCOLAIRE ET EDUCATIF DES PAYS DE L’AIGLE	49
1. LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	49
2. LES SERVICES PETITE ENFANCE ET LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE	53
1.1. Les équipements petite enfance	53
1.2. Les dispositifs de soutien à la parentalité	56
3. LES SERVICES ENFANCE-JEUNESSE	60
4. L’ANIMATION DE LA VIE SOCIALE LOCALE	62
5 LES DISPOSITIFS CADRES SUR LE TERRITOIRE	63
1. UNE ARTICULATION GLOBALE AVEC LES PROJETS STRUCTURANTS DE LA COLLECTIVITE.....	63
2. LE CONTRAT DE VILLE	64
3. LE CONTRAT LOCAL DE SANTE	64
4. LE RESEAU TERRITORIAL DE PROMOTION DE LA SANTE	65
5. LA CHARTE TERRITORIALE DES SOLIDARITES AVEC LES AINES	66

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

6. LE PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE	67
<u>EVALUATION DU PROJET 2018-2021</u>	68
1 ENJEUX DU PROJET 2022-2026	71
1. PETITE ENFANCE ET PARENTALITE	71
2. ENFANCE JEUNESSE	74
3. ANIMATION DE LA VIE SOCIALE LOCALE	77
4. ACCES AUX DROITS ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL	80
5. LOGEMENT	82
<u>SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2022-2026</u>	85
1 DECLINAISON DU SCHEMA	86
2 FICHES ACTIONS	91

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Préambule

La finalité de la Convention Territoriale Globale des Services aux Familles est de poursuivre et optimiser la politique de développement de l'offre globale de services aux familles, sur les territoires prioritaires. Cette démarche s'inscrit dans une dynamique de projet sur des champs d'interventions communs : l'enfance, la jeunesse le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits et l'accompagnement social.

La CTG est signée entre la Caf de L'Orne et l'intercommunalité pour la période 2018-2021 en juillet 2018. Des avenants ont été établis avec la Ville de L'Aigle et la commune de Rai, collectivités ayant contractualisées avec la Caf au travers des précédents Contrats Enfance Jeunesse.

Les enjeux principaux, pour cette première période, ont été autour de :

- Offrir une couverture territoriale pour une équité de traitement et d'offres pour tous
- Mieux communiquer et communiquer autrement
- Former au tout numérique
- Favoriser la coordination et la mutualisation de moyens
- Favoriser la complémentarité entre l'accompagnement individuel et les projets collectifs
- Compléter l'offre de services et d'équipements sur le territoire.

Cette première contractualisation arrive à son terme et la perspective de son renouvellement confirme la volonté de chacune des parties de poursuivre les dynamiques engagées.

L'accompagnement de la démarche sur ces quatre dernières années a offert une opportunité de déployer pour notre territoire, un projet global plus ambitieux, prenant en compte de façon croisée, les dynamiques engagées avec les différents partenaires institutionnels, les acteurs locaux et la population.

Notre démarche et ambition :

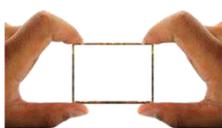
TENDRE VERS UN PROJET SOCIAL ET EDUCATIF DE TERRITOIRE

... se donner une ligne directrice



- Définir une ambition collective s'appuyant sur les politiques publiques

... pour se donner un cadre d'inspiration



- S'appuyer sur le contexte territorial et les enjeux
- Décliner un plan d'actions clair

... pour relier les dispositifs et initiatives des acteurs locaux entre eux



- Renforcer les démarches menées sur le Pays de L'Aigle,
- faire émerger une cohérence

... POUR UNE STRATEGIE INTERCOMMUNALE GLOBALE ET COHERENTE

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

PORTRAIT SOCIAL et EDUCATIF DE TERRITOIRE

Contexte local



1994

15 communes composent la communauté de communes du Pays de L'Aigle. Bassin de vie de 20 000 habitants, il constitue le 4^{ème} pôle urbain du département de l'Orne.

2013

25 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2013, à la suite de la fusion des communautés de Communes du Pays de L'Aigle, du Pays de la Marche et la commune des Aspres. Bassin de vie de plus de 21000 habitants.

2017

30 communes se sont regroupées au sein d'une communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2017, à la suite de la fusion des communautés de Communes du Pays de L'Aigle et de la Marche, et du canton de la Ferté en Ouche. Bassin de vie de presque 26 000 habitants.

2018

Rattachement de Fay et Mahéru à la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle.

4^{ème} pôle urbain du département de L'Orne

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

1 | Portrait démographique

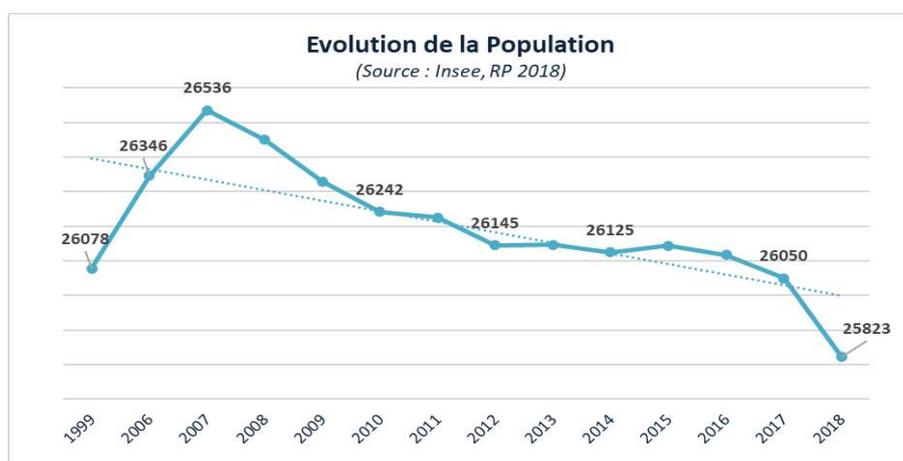
1. Données de cadrage sur la population

Population en légère baisse

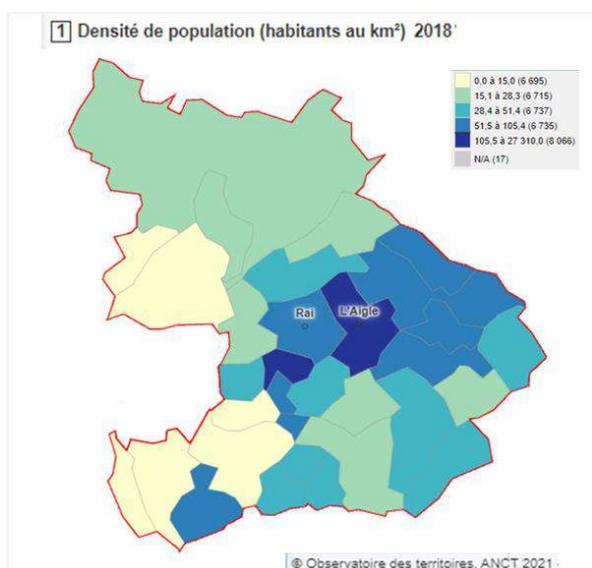
La population du département de L'Orne représente 8,3 % de la population normande, soit la plus faible de la région.

La population du territoire a diminué depuis 2007 de - 2,69 %.

Toutefois, le contexte de la crise sanitaire 2020 pourrait inverser la tendance de ces indicateurs. En effet, il a été constaté une installation de nombreuses familles sur les départements ruraux.



En 2018, la communauté de Communes des Pays de L'Aigle compte 25 823 habitants, allant de 71 habitants (Fay) à 8 019 habitants (L'Aigle).



Le territoire a ainsi une densité de population faible, deux fois inférieure à la moyenne nationale et normande.

Le territoire compte :

- 19 communes de moins de 500 habitants (4 710 hbts)
- 8 communes entre 500 et 1 000 habitants (5 580 hbts)
- 3 communes entre 1 000 et 2 000 habitants (4 360 hbts)
- 2 communes ou regroupement de communes de plus de 2 000 habitants (11 173 hbts).

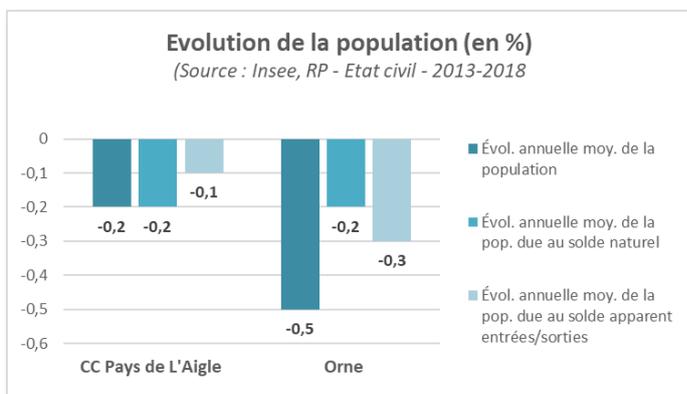
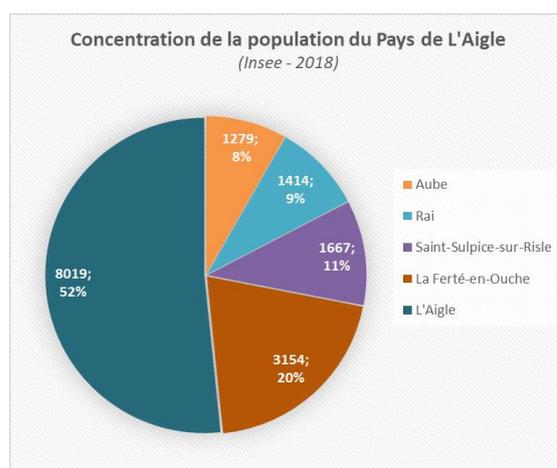
Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Une forte proportion de la population (47 %) est regroupée sur la ville pôle de L'Aigle et sa couronne (Rai-Aube-St Sulpice sur Risle), 12% sur la Ferté en Ouche.

4,7 % de la population vit au sein du quartier prioritaire de La Madeleine sur la ville de L'Aigle, soit 15,4 % de la population aiglonne.

Un solde migratoire négatif

Le département Orneais perd 0,5% de sa population entre 2013 et 2018 alors que sur le Pays de L'Aigle, elle diminue de 0,1%. Son double déficit (migratoire et naturel) est très ancré, et touche tous les territoires. En 2019, l'Orne enregistre une baisse des naissances (-4,7 %) et une hausse des décès (+4 %). [source : normandie360.fr]



Il est observé pour le Pays de L'Aigle un déficit naturel de -0,2%, comme sur le département.

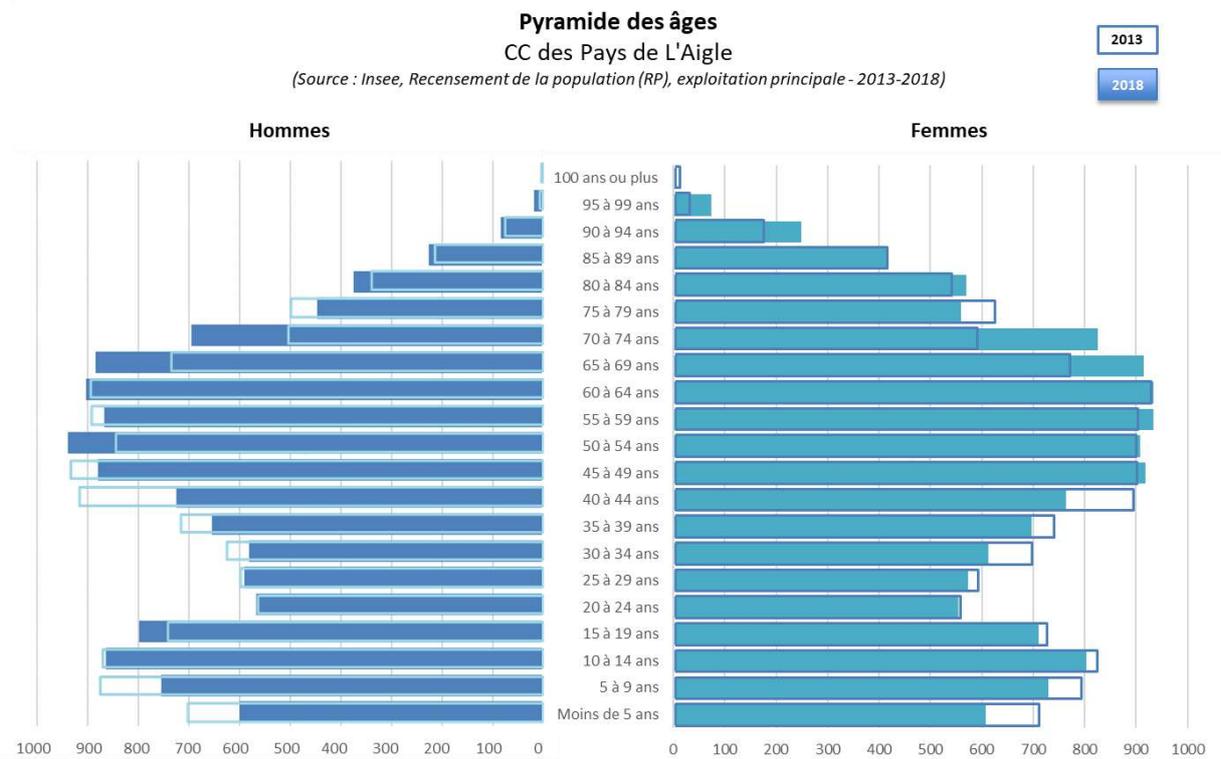
Le solde naturel était jusqu'en 2013 positif et il permettait de soutenir la croissance de la population.

Le solde apparent des entrées-sorties, bien qu'à un taux de -0.1 % progresse de façon favorable depuis la période 2008-2013.

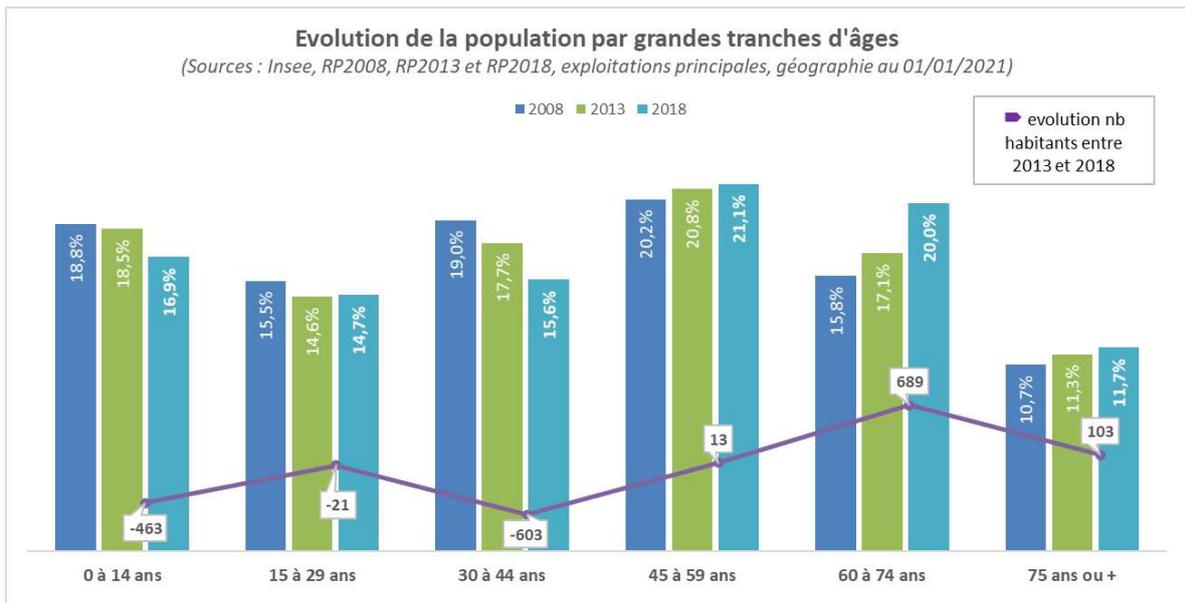
La période semble marquer une rupture dans l'évolution de la population, qui sera à confirmer ces prochaines années. La croissance démographique est en effet liée au solde des entrées/sorties (et non plus au solde naturel).

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Une jeunesse en recul



L'indice de jeunesse est bas avec 0,72 (jeune de moins de 20 ans pour une personne de plus de 60 ans) en 2018 sur le Pays de L'Aigle (0,67 sur L'Orne). Cet indice est en diminution constante depuis les années 2000.



Près d'**1/4** de la population a moins de 20 ans

1 habitant sur 10 a 75 ans ou plus

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Retour d'une évolution positive des naissances

Le taux de natalité 2012/2017 de la CDC (9,7‰) est égal à celui du département.

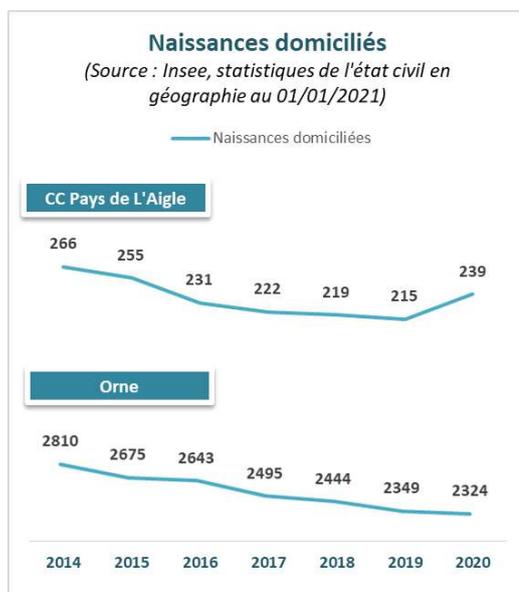
En 2016, il est observé une diminution des naissances de près de 10% par rapport à l'année précédente qui se poursuit les années suivantes.

En 2020, une évolution positive du nombre de naissances est relevée sur le territoire, avec 239 naissances, à la différence du département où il continue de diminuer.

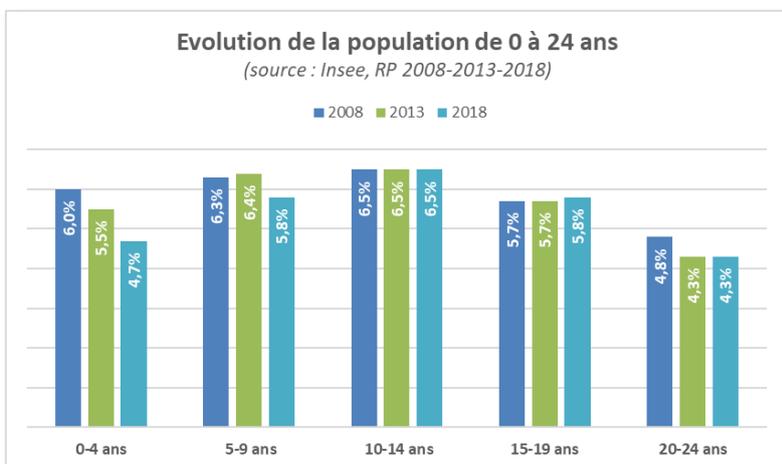
De plus, sur l'année 2021, les structures d'accueil du jeune enfant enregistrent des demandes d'accueil de très jeunes enfants nés hors du territoire.

Le service de maternité du centre hospitalier aiglon a enregistré 401 naissances en 2020, contre seulement 374 en 2019 et 254 en 2018. La courbe poursuit son redressement.

En 2018, les 20-39 ans représentent 18,7 % de la population de la CDC, part en âge d'avoir des enfants (18,8 % pour l'Orne).



Un nombre d'enfants de moins de 5 ans qui tend à baisser

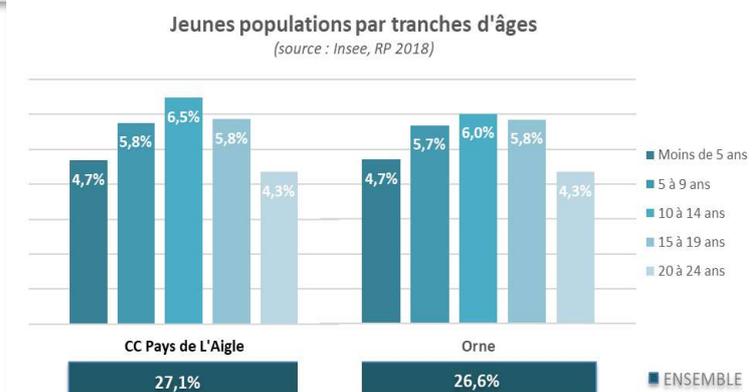


Les enfants de moins de 5 ans représentent 4,7 % de la population, 17,3 % des moins de 25 ans.

Ils étaient au nombre de 1 208 en 2018, soit une baisse de - 15,3 % depuis 2013.

Au 31/12/2019, la CAF comptabilisait 1012 enfants de moins de 5 ans.

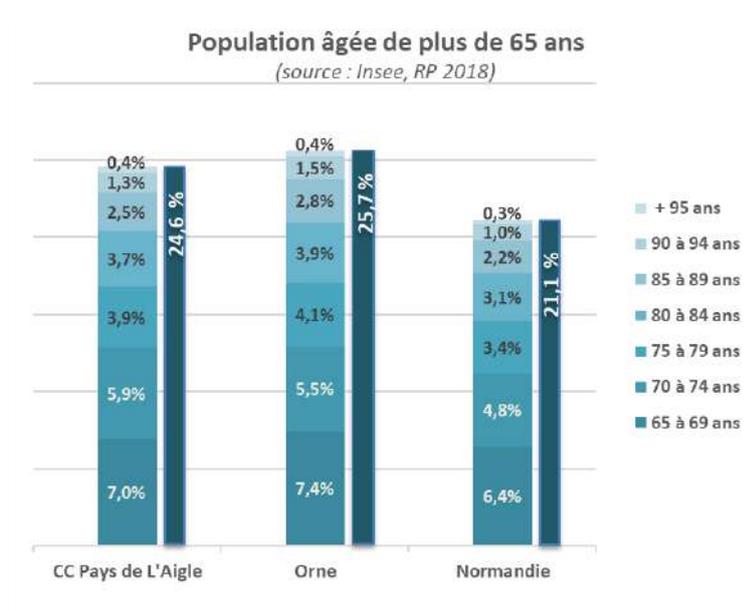
La part des jeunes de moins de 24 ans est légèrement supérieure sur le Pays de l'Aigle (27,1 %) par rapport au département (26,6 %).



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Une population vieillissante

L'Orne compte 27,3 % de sa population à avoir plus de 65 ans en 2020, et un âge moyen de 45,4 ans, ce qui en fait le département normand le plus « vieux ».



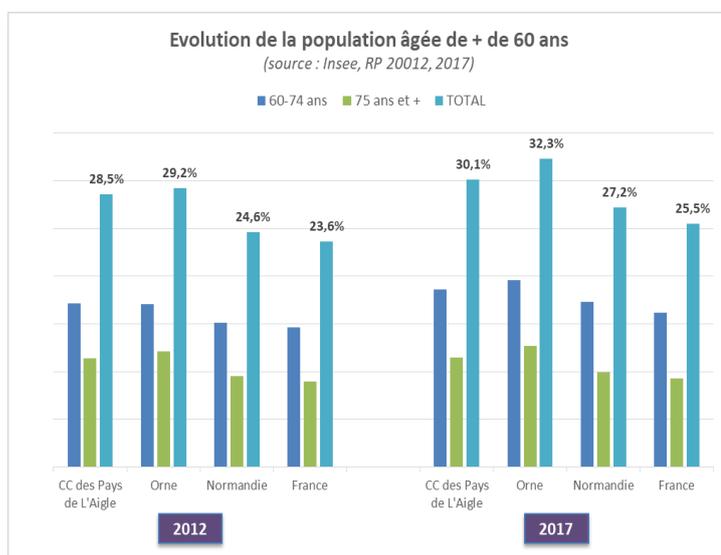
Le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus représente près d'un quart de la population.

L'indice de vieillissement (personnes ≥ 65 ans pour 100 jeunes de < 20 ans) est de 108 en 2018. Un vieillissement certain de la population toutefois inférieur à celui du département à 115.

Cet indice était pour le territoire de 68 en 1999.

Le rapport de dépendance, qui mesure le poids relatif des moins de 15 ans et des 65 ans et plus, par rapport aux actifs (personnes âgées de 15 à 64 ans), met également en évidence ces distinctions départementales, avec un taux de 88,6 % dans l'Orne (insee 2016).

L'évolution de la population âgée dans le département et sur le territoire, entre 2012 et 2017, est supérieure à l'évolution régionale et nationale. Cette évolution est toutefois plus importante sur le département que sur la CDC.



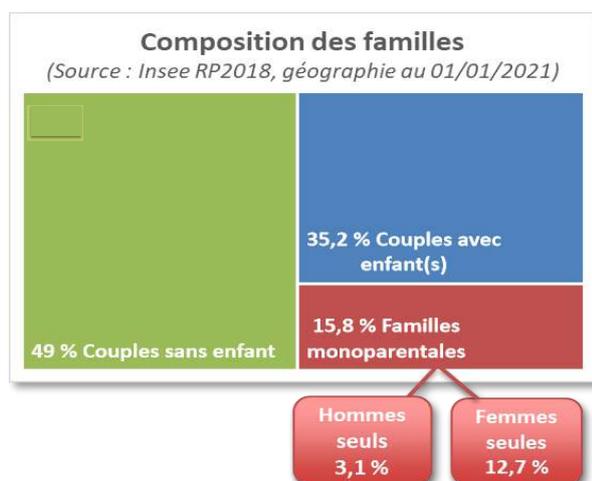
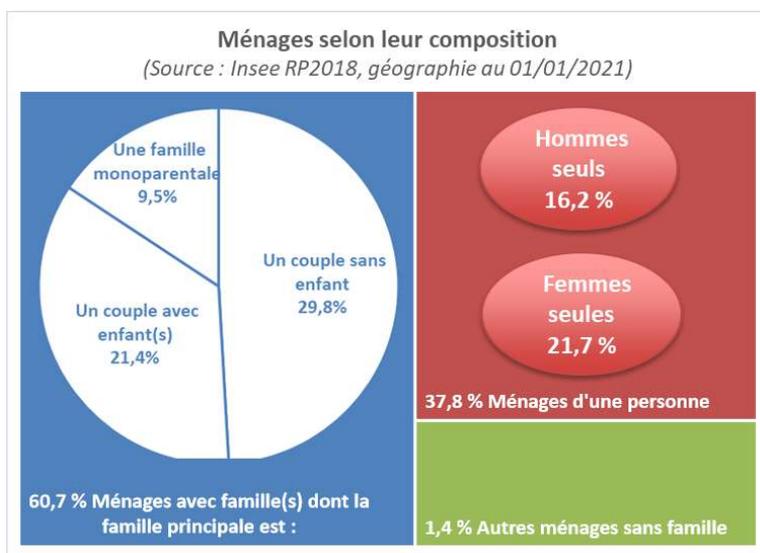
2. Ménages et familles

Une croissance du nombre des ménages d'une personne seule et du nombre de familles monoparentales

11 947 ménages vivent sur la CDC des Pays de L'Aigle en 2018 (soit une évolution de + 3 % depuis 2008).

Parmi ces ménages, on retrouve 7254 familles dont 3 689 familles avec enfants (soit 50,8 %).

La taille des ménages continue de diminuer puisqu'elle est de 2,12 personnes en moyenne en 2018, légèrement inférieur à la France (2,19).



Les ménages dont la famille principale et une famille monoparentale sont majoritairement présents sur L'Aigle (488), La Ferté en Ouche (99), Rai (95), Saint Sulpice sur Risle (70), Aube (55).

Entre 2008 et 2018, le nombre de ménages avec famille(s) a diminué de 1% :

- 4,6 % couples sans enfant
- -17,9 % couples avec enfants
- + 40,6 % familles monoparentales.

Près d'**1** ménage sur 10 est une famille monoparentale

La part des familles monoparentales (soit 1 133 familles) continue de croître passant de 11,3% en 2008 à 15,8 % en 2018, et est supérieur au département (12,8 %).

37,8% des ménages sont constitués d'une seule personne

La part des couples sans enfant concerne près d'une famille sur deux, 49 % contre 50,8 % sur l'Orne.

Le territoire recense un fort taux de familles nombreuses avec 9,5 % comptant au moins 3 enfants de moins de 25 ans. Elles sont présentes principalement sur L'Aigle (218), la Ferté en Ouche (89), Aube (55), Saint Sulpice sur Risle (39), Rai (37).

35,5 % des familles ont 1 à 2 enfants.

Période	Aucun enfant	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 enfants ou plus
2008	3 796	1 490	1 373	474	252
2013	3 891	1 372	1 306	574	174
2018	4 019	1 365	1 233	523	169

La Caf compte 595 enfants de 0 à 2 ans en 2019 ; les familles sont actives dans 63% des cas (département : 71 %). En ajoutant les ressortissants Msa, l'effectif des enfants de moins de 3 ans passe à 639 (Caf /Msa 2019).

Des changements de profils professionnels

Entre 2008 et 2018, la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers est la plus représentée, avec 20,5 % de la population et en augmentation de 4,1 %.

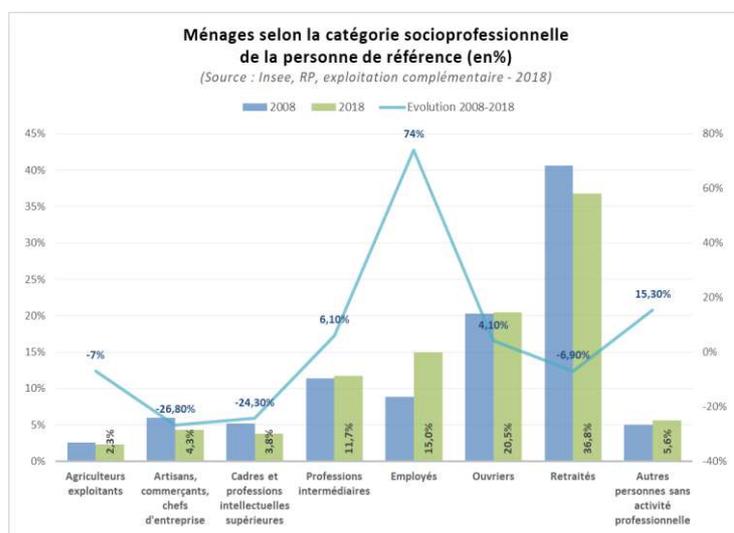
Viennent ensuite les employés avec 15 % et une évolution de 74 %, puis les professions intermédiaires avec 11,7 %.

Les agriculteurs représentent 2,3 % des ménages, et ont diminué de 7 %, soit une perte de 21 ménages.

Parallèlement, les artisans, commerçants, chefs d'entreprises sont également moins nombreux comme les cadres et professions intellectuelles supérieures, avec une baisse respective de - 26,8 % et - 24,3 %.

La part des personnes sans activité est en augmentation de 15,3 %, et représente 5,6 % des ménages.

La part des retraités est importante sur le territoire, elle représente 36,8 % (6 682 personnes) mais est en baisse de -6,9 %.



3. Une fragilisation des ménages

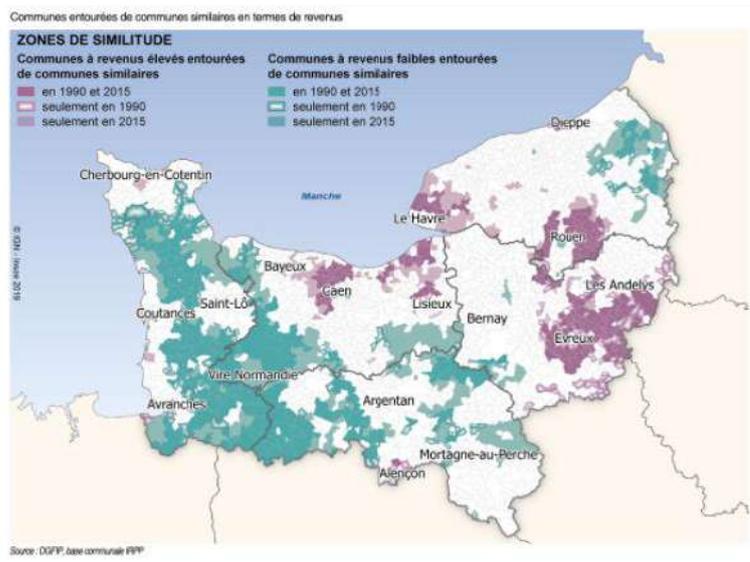
Les faibles revenus disponibles par unité de consommation se répartissent en poches de précarité qui s'étendent sur la Normandie. (Carte 4).

Concrètement, les communes ayant des faibles revenus et étant entourées d'autres communes avec des faibles revenus sont plus nombreuses en 2015 qu'en 1990. Elles représentent « des zones de similitudes », c'est-à-dire des zones où toutes les communes environnantes ont des faibles revenus.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Ces « zones de similitudes à faible revenu » s'étendent sur le territoire. Si l'ensemble du territoire n'est pas couvert, la tendance de précarisation est à noter.

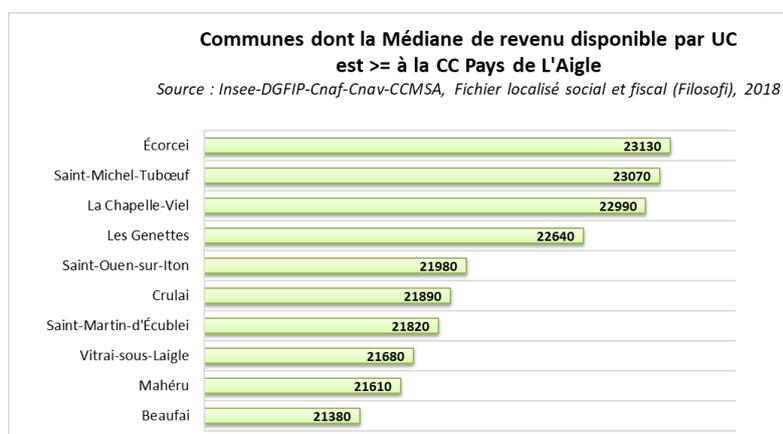
La médiane de revenus disponibles pour les ménages du Pays de L'Aigle est de 19 980 €, inférieure à celle de l'Orne (20 140 €).



Une disparité de revenus sur les communes

Les revenus fiscaux déclarés par ménage sont inférieurs à ceux constatés sur l'Orne, la Normandie (21 200 €) et la France (21 250 €).

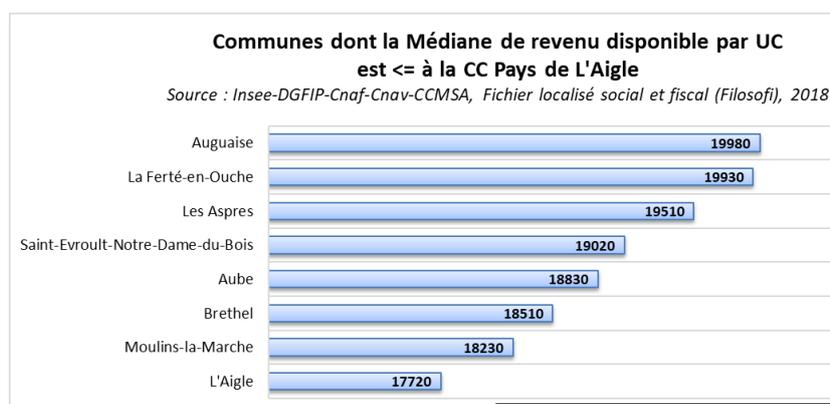
A l'inverse, la part des ménages fiscaux imposés est supérieure (44%) au département (42,9 %), mais reste inférieure à la Normandie (48,8%) et à la France (51,7%).



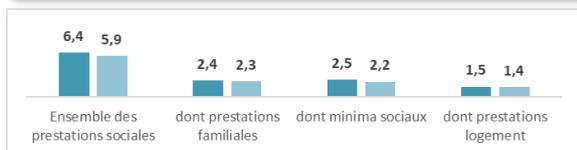
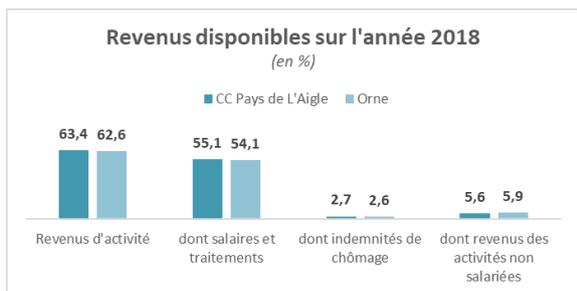
Il est relevé des disparités de revenus suivant les communes.

Une grande majorité des petites communes du territoire disposent de médiane de revenus supérieure à l'intercommunalité et à celle du département.

L'Aigle et les pôles secondaires font partis des communes ayant une médiane de revenus les plus faibles du territoire.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



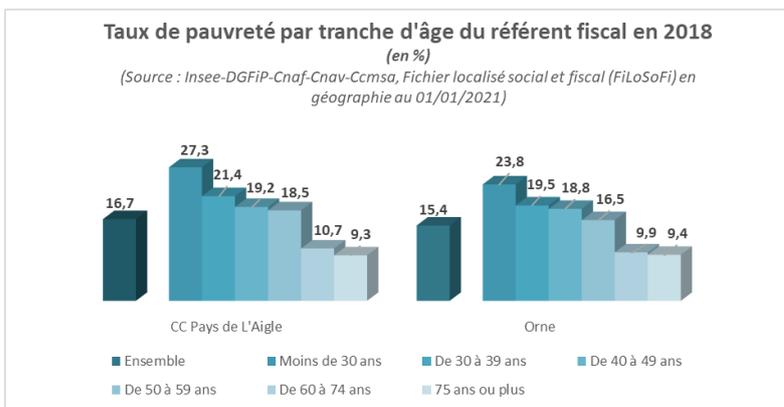
Les revenus disponibles pour les ménages fiscaux sont sensiblement similaires au département et représentent pour :

- 63,4 % des revenus d'activités
- 36,3 % des pensions retraites
- 6,4 % des prestations sociales.

Le taux de pauvreté atteint 16,7 % sur la CDC contre 15,4 % sur le département et 13,5 % sur la Normandie (données 2018). Ce taux est de 26 % sur la Ville de L'Aigle.

La population, tous âges confondus, est concernée, mais plus particulièrement la plus jeune.

Le nombre de personnes pauvres augmente chaque année, autant frappant à la porte des associations caritatives.



Taux de pauvreté des ménages, selon l'âge du référent fiscal (%)

	60-74 ans	75 ans et plus	Tous âges
Calvados	7,6	7,0	12,3
Eure	7,8	6,9	12,5
Manche	7,7	9,4	12,1
Orne	9,5	8,8	15,4
Seine-Maritime	8,9	7,3	14,5
Normandie	8,3	7,7	13,4
France métrop.	9,9	9,0	14,5

Source : Insee, Fichier localisé social et fiscal (FILOSoFi) 2017

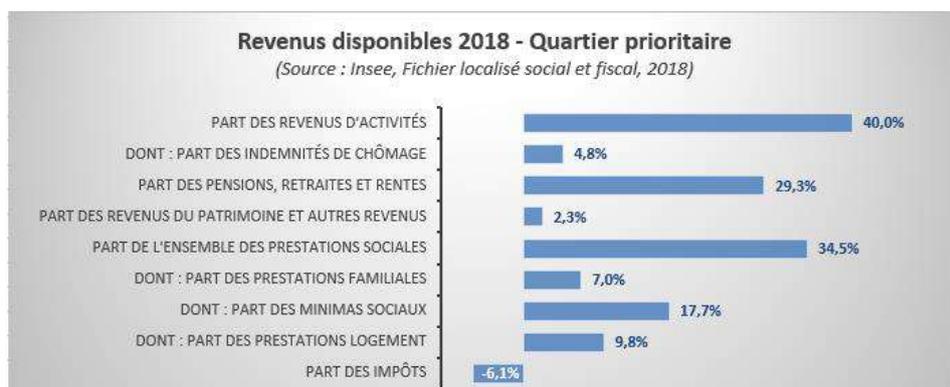
En 2017, 8,8 % des Ornais de 75 ans et plus vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

4. Un quartier prioritaire avec des indicateurs particulièrement dégradés

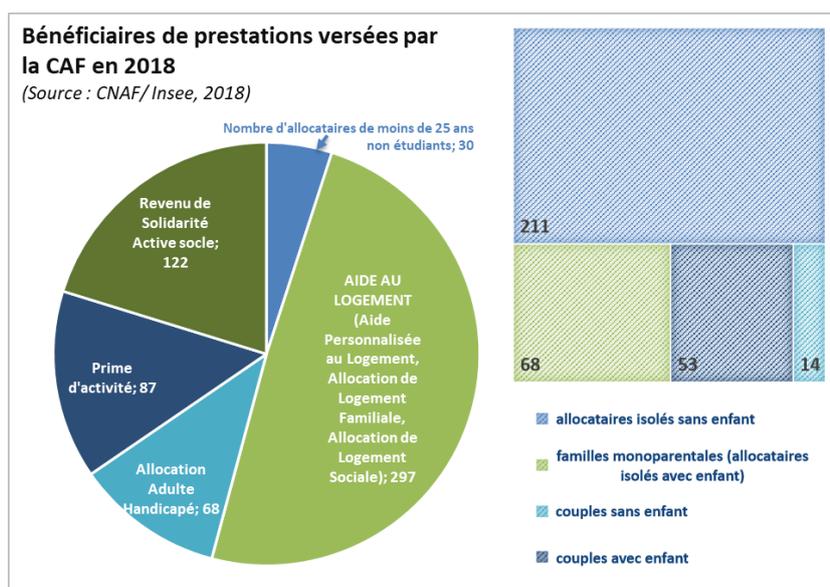
Le territoire du Pays de L'Aigle dispose d'un Quartier Prioritaire de la Ville à L'Aigle, le quartier de la Madeleine. Ce dernier montre des indicateurs socio-économiques particulièrement dégradés. Selon l'observatoire des inégalités, ce quartier prioritaire est le 20^{ième} plus pauvre de France.

Des publics précaires cumulant des difficultés



Le taux de pauvreté de ce quartier est ainsi de 62,7 % (moyenne de l'ensemble des QPV : 43,5 %) [Insee, avril 2020].

Le nombre de demandeurs d'emploi au 1^{er} trimestre 2021 était de 185, soit une évolution de 5,1% en un an. 12,4 % ont moins de 26 ans.



Parmi la population du quartier prioritaire, ce sont 346 foyers qui perçoivent au moins une prestation (soit 636 personnes dont 34,9 % d'enfants).

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Ce sont les personnes isolées sans enfant qui bénéficient en premier lieu de prestations, suivies des familles monoparentales qui représentent 13,9 % des familles monoparentales de la ville de l'Aigle.

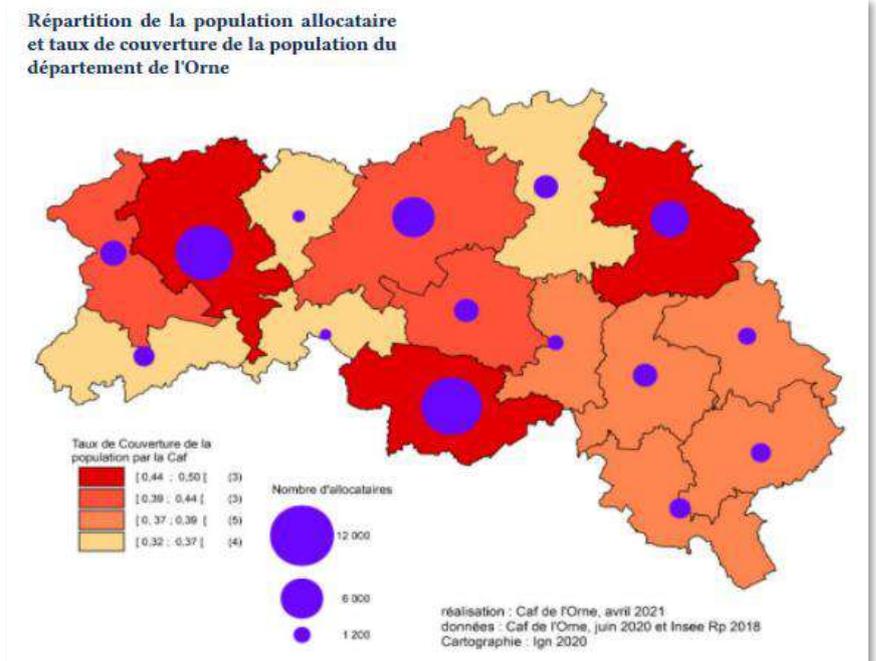
Les aides au logement sont les plus importantes, suivies du RSA socle et de la prime d'activité. Des difficultés d'insertion professionnelle sont plus marquées pour les femmes de ce quartier.

5. La population allocataire

Profil allocataires

2 670 familles allocataires
dont 61,83 % ont + de 2 enfants

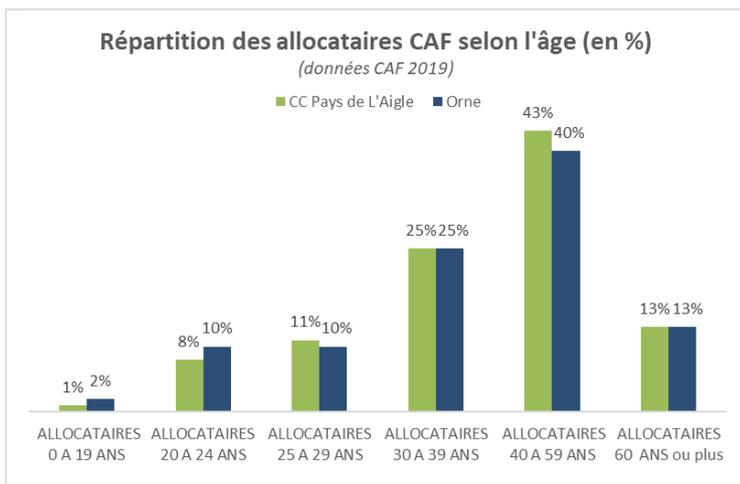
Le Pays de L'Aigle est l'une des trois intercommunalités ayant un taux de couverture de la population par la CAF de L'Orne le plus élevé (compris entre 0.44 et 0.50).



En 2019, le nombre de personnes allocataires de la CAF (qui perçoivent au moins une prestation) représente 44,9 % de la population de la CDC (supérieur au département à 41%), soit une augmentation de la population allocataires (+ 332 personnes).

Cela s'explique notamment par la présence de population précarisée s'installant dans les communes de taille plus importante où il existe une offre de services et d'équipements (parc logement social, service de transport...).

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



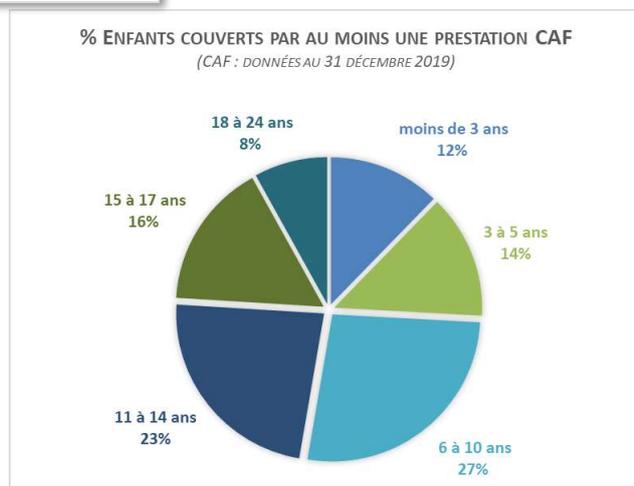
La répartition des allocataires est proche de la population selon les tranches d'âge.

En proportion, la population de la CDC est légèrement plus âgée que celle du département.

En effet, 9 % des allocataires de la CDC ont moins de 25 ans (Orne : 12%).

Et l'inverse, 43 % ont entre 40 et 59 ans, contre 40 % en moyenne sur le département.

Les enfants couverts par au moins une prestation CAF représentent 69,5 % de la population totale du même âge.



Prestations et aides accordées aux familles avec jeunes enfants

Les familles monoparentales, avec enfants de moins de 3 ans, représentent 18% des familles avec des jeunes enfants (16% sur le département).

Les enfants de 0 à 2 ans sont dans 35,3% des cas dans une famille à bas revenus (27,4% sur le département).

Pour aider les familles à financer les modes de garde des jeunes enfants, la Caf de l'Orne verse de la Prestation d'Accueil du jeune enfant :

Prestation Jeunes enfants 2019	CC Pays de L'Aigle	Orne
Naissance jeune enfant	625	7063
Prime naissance ou adoption	16	166
Allocation de base	516	5574
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (PreParE)	80	880

201 enfants de 0-2 ans bénéficient du complément mode de garde pour l'accueil individuel chez une Assistante Maternelle.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Familles et Handicap

En 2019, 504 allocataires étaient bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapées), soit 10,4 % du total des allocataires.

38 enfants de 0 à 11 ans ont été concernés par l'AAEH (Allocation Education Enfant Handicapé) dont plus de 47 % avaient entre 6 et 11 ans.

Prestations d'Aide au Logement

AIDES au Logement	EPCI	ORNE
Allocation de logement familiale	482	4167
Allocation de logement sociale	676	7694
Aide personnalisée au logement	1177	12772

En 2019, 2335 ménages perçoivent une aide au logement de la Caf soit 48 % de la population allocataire ; comme sur le département.

Vulnérabilité économique

35,02 % des allocataires vivent en dessous du seuil de bas revenus

39% des foyers allocataires (par rapport à la population de référence) ont un revenu par unité de consommation inférieur au seuil des bas revenus, c'est-à-dire moins de 1 096 € en 2019¹ (soit 1 696 allocataires). La part de foyers allocataires du département est de 36%.

Les familles à bas revenus sont majoritairement présentes sur la Ville de L'Aigle (19,18 %).

Parmi ces foyers, 47,13 % sont des familles avec enfants (soit 799 allocataires à bas revenus).

Les enfants de 6 à 17 ans vivent un peu plus fréquemment que sur le département dans une famille à bas revenus, 34,1% (contre 31,7% sur le département).

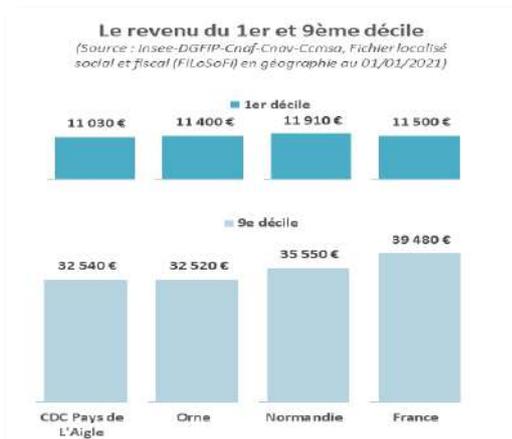
Composition familiale des allocataires à bas revenus

(CAF : données au 31 décembre 2019)

	Pays de L'Aigle
part des couples sans enfant	4 %
part des couples avec enfants	19,47 %
part des familles monoparentales	27,66 %
part des personnes seules	48,87 %

En général, on constate que ces situations de bas revenus sont plus importantes à mesure que les enfants grandissent. En effet, 31% des enfants de 6 à 11 ans vivent dans une famille à bas revenus ; 36% des 12/15 ans et 41% des 16/17 ans.

¹ La population de référence est constituée de l'ensemble des allocataires, hors étudiants et personnes de plus de 65 ans, allocataires des régimes particuliers et bénéficiaires de l'Aah vivant en maison d'accueil spécialisé



Le rapport inter décile (qui indique les niveaux d'inégalités entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres) en 2018, s'établit à 2,9 (conformément aux niveaux départemental, régional). Son premier décile est à 11 030 €, le neuvième à 32 540 €.

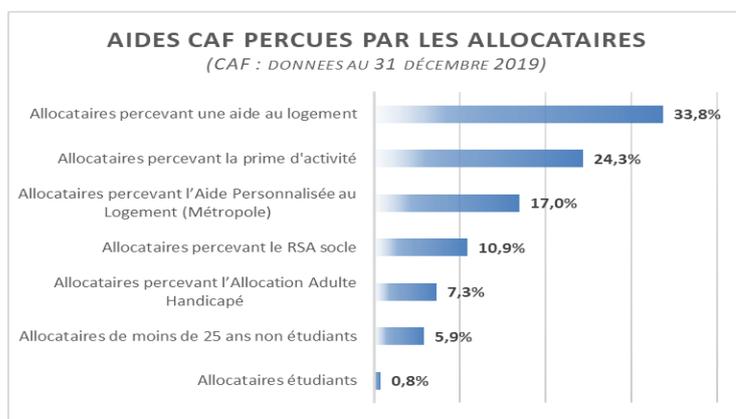
Zoom sur l'évolution des prestations sociales

En Normandie, on observe une hausse du nombre d'allocataires RSA en 2020 par rapport à 2019 (+ 6,9 %). Cette augmentation est plus prégnante sur le département de L'Orne (+ 7,7 %) mais inférieure à la moyenne nationale (+ 9,2 %).

Il est observé également une hausse des bénéficiaires de l'ASS entre 2019 et 2020 en Normandie (+ 5,5% vs 6,4 % en France). Cette augmentation est plus marquée dans l'Orne (6,1 %) [source : Dreet, 2021].

56% des allocataires de la CDC vivent avec un revenu garanti (RSA, PPA ou AAH), proche du département à 54%.

Le nombre de foyers normands bénéficiaires du RSA en 2020 est en hausse de 6,2 % par rapport à 2019 [source : Insee Normandie - sept. 2021].



6. Emploi, insertion et formation

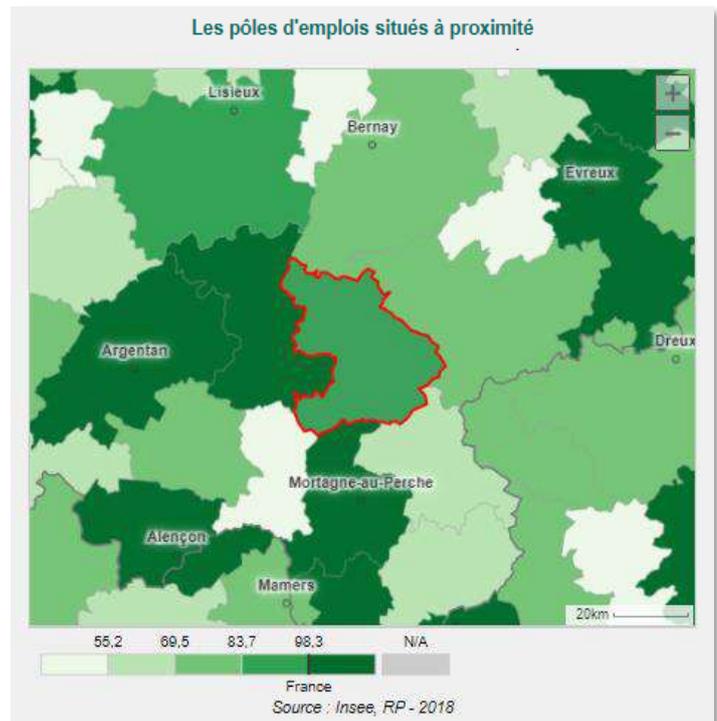
Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
 Date de télétransmission : 11/02/2022
 Date de réception préfecture : 11/02/2022

Une zone d'emploi à développer

L'indice de concentration de l'emploi a très peu varié depuis 1975 (le plus faible a été en 1999 à 93,6).

Toutefois, celui-ci demeure inférieur à l'indice de la France (98,3).

Pays de L'Aigle : 96,9 emplois pour 100 actifs occupés (2018)



Le tissu économique

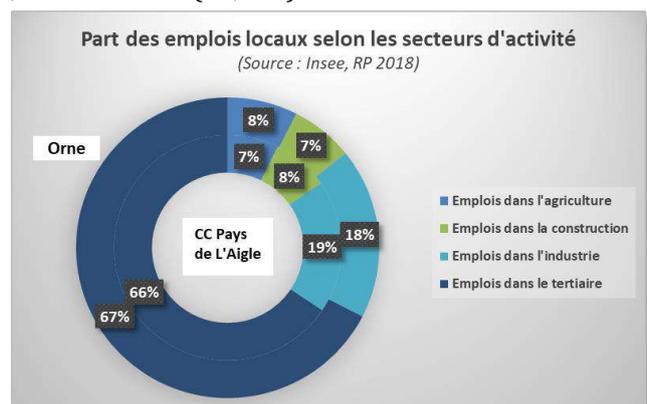
Le tissu économique est composé de très petites entreprises : 77,5 % ont moins de 10 salariés.

Les établissements actifs employeurs se répartissent comme suit :

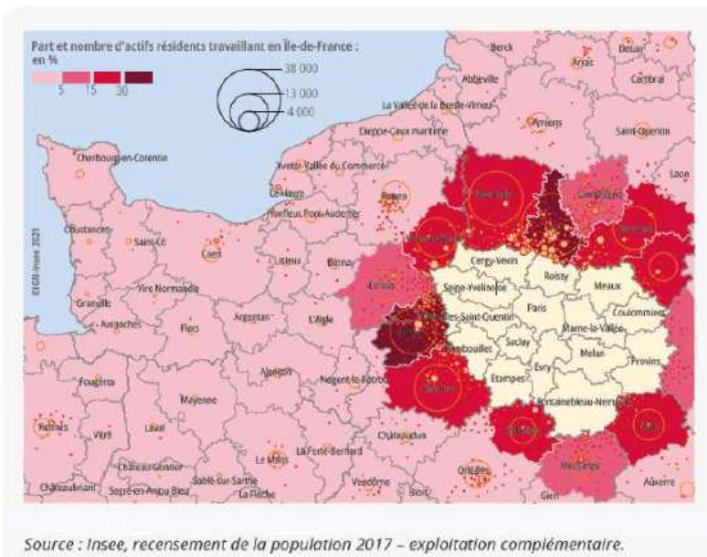
- Commerce, transports et services (46,8 %)
- Agriculture (15,1 %)
- Administration générale, enseignement santé, action sociale (15,1 %)
- Construction (12,8 %)
- Industrie (10,2 %)

Au niveau du département comme de la collectivité, les parts d'emploi selon les secteurs d'activités sont très proches.

Elles concernent à deux tiers des emplois dans le tertiaire, puis pour presque 1 emploi sur 5 des emplois dans l'industrie.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



Une partie de la population active du bassin de vie de L'Aigle, similaire à quelques territoires ruraux normands, travaillent en région Ile de France.

30,1 % de la population active travaille dans leur commune de résidence, contre 33,8 % pour L'Orne et 33,1 % en France.

Le moyen de transport principal est la voiture (83,7 %), notamment dû à la faiblesse des transports en commun.

6,3 % des déplacements se font à pied, 5,1 % n'ont aucun déplacement.

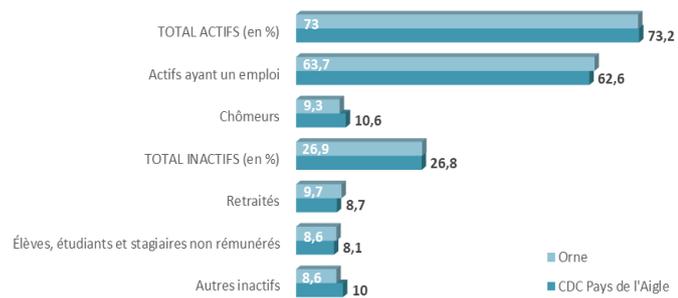
Le profil de la population active

41,71 % des habitants sont actifs

Au recensement 2018, sur une population de 15 115 personnes de 15 à 64 ans, le taux d'activité est de 73,2 % (73% sur le département).

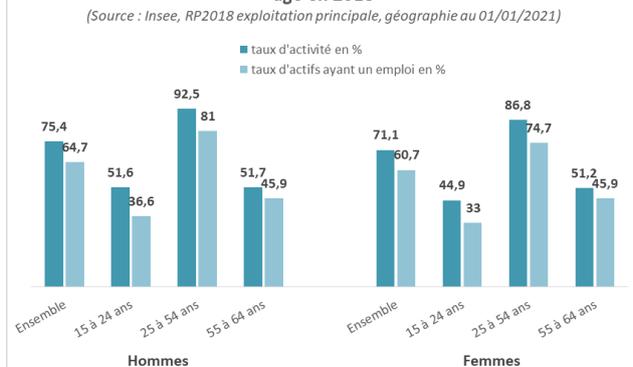
La population active occupe un peu moins fréquemment un emploi (62,6 % ; contre 63,7 % sur le département).

Population de 15 ans et plus par type d'activité en 2018
(Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021)



L'indice de concentration de l'emploi est de 96,9 %, plus faible que celui du département (100,6%). Les pôles d'emplois se structurent principalement autour de L'Aigle, Saint Symphorien des Bruyères et Moulins la Marche, puis les communes de Rai, Saint Sulpice sur Risle et Saint Ouen sur Iton.

Activité et emploi de la population de 15-64 ans par sexe et âge en 2018
(Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021)



Le taux d'activité est légèrement supérieur pour les hommes (75,4 % contre 71,1 % pour les femmes), et concerne une grande proportion des 25-54 ans.

Il est similaire pour les hommes et les femmes de la tranche d'âge des 55-64 ans.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Par contre, seul un tiers des jeunes actifs de 15-24 ans a un emploi (33 % pour les femmes contre 36,6 % pour les hommes).

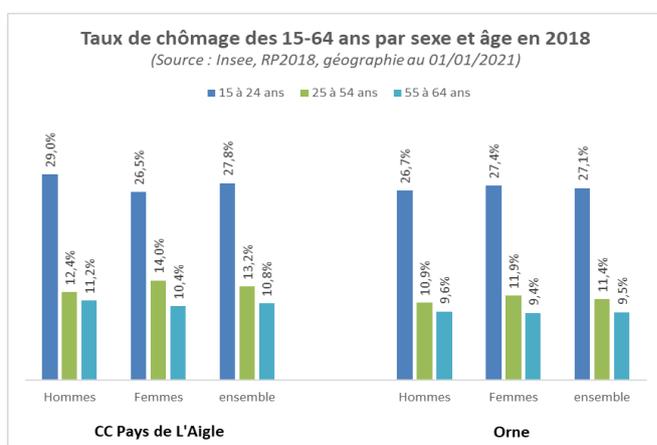
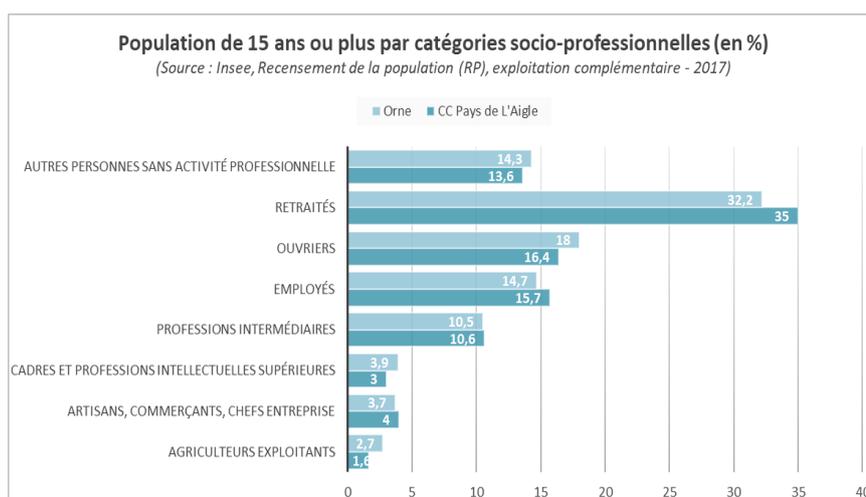
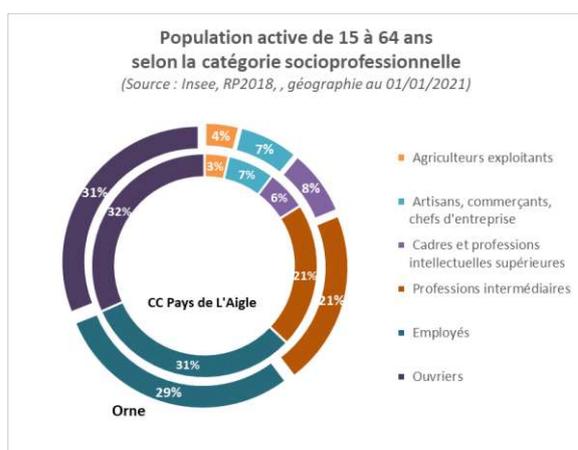
2/3 de la population active est à part égale soit employé, soit ouvrier, de façon similaire entre le département et le territoire.

Une part importante des actifs est en CDI ou titulaire de la fonction publique (70,9 %) ; celle-ci est toutefois plus faible que pour L'Orne (72,9 %) et la France (75,7 %).

La proportion d'actifs en emploi mais dont l'activité professionnelle ne correspond pas à un temps plein est de 14,5% (Insee, RP 2017).

Les retraités représentent plus d'un tiers de la population (35 %), toute catégories socio-professionnelles confondues, part plus importante que sur le département (32,2 %).

Quant à la population sans activité, elle représente 13,6 % (14,3 % pour l'Orne).



Le taux de chômage de la zone d'emploi - **bassin de Mortagne - L'Aigle**, est de 7,5 % au 1^{er} trimestre 2021 (contre 7,2 % pour L'Orne), soit une baisse de 0,2 % par rapport au 1^{er} trimestre 2020.

Le taux de chômage de l'Insee, issu des données de recensement de l'année 2018 pour la CC des Pays de L'Aigle, ressort à 14,5 % (12,8 % pour l'Orne et 13 % pour la France).

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

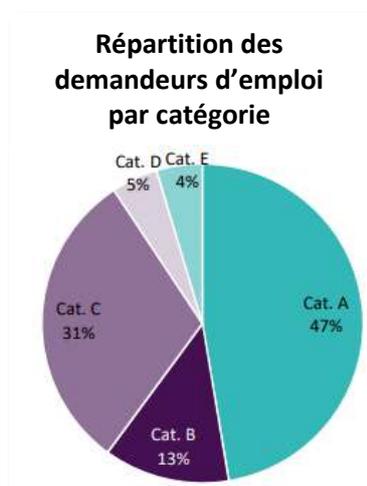
Le chômage des jeunes est près de 2,5 fois plus important que celui des 25-54 ans et 55-64 ans, et touche plus les hommes à la différence du département.

Il concerne près de 14 % des femmes de 25-54 ans (11,9 % sur l'Orne), et 11,2 % d'hommes de 55-64 ans (9,6 % sur l'Orne).

Le profil des demandeurs d'emploi

DEMANDEURS D'EMPLOI	Bassin Mortagne-L'Aigle	Orne
En catégorie A :	2 961 (-20,8% en un an)	11 052 (-18,4% en un an)
En catégories A, B, C :	5 668 (-5,1% en un an)	20 262 (-4,7% en un an)
dont inscrits depuis un an ou plus :	2 888 (+2,5% en un an)	10 363 (+1,9% en un an)

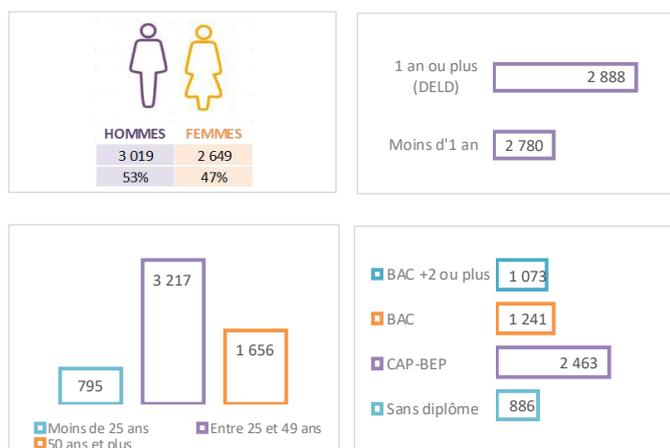
Source : Pôle emploi - données locales - juillet 2021



Entre juin 2020 et juin 2021, l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi, toutes catégories, a diminué de -3,5 %, évolution plus importante pour les catégories A, B et C (à - 5,1 %) que sur L'Orne (- 4,7 %).

Le profil des demandeurs d'emploi du bassin

(Pôle Emploi - données juillet 2021)



9,5 % de bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

50,9 % des demandeurs d'emploi a une durée de chômage supérieure à un an (DELD), soit +3,8 points (51,1 % sur L'Orne, +3,3 points).

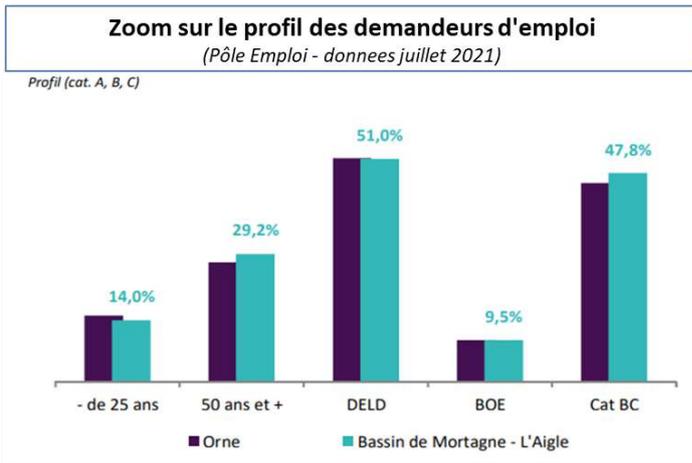
Le niveau de formation est relativement plus faible par rapport à la moyenne :

- 59 % ont un niveau inférieur au bac (57,4 % sur l'Orne), soit une évolution de - 11 % sur un an (-8,9 % Orne).
- 21,9 % ont le niveau bac (23,9 % sur l'Orne), soit - 1,4 % sur un an (- 2,9 % Orne).
- 19,9 % ont au minimum un bac + 2 (similaire au département) - soit -2,1 % (-0,5 % Orne).

Le nombre de jeunes de - de 25 ans a diminué de 17,1 % en un an, plus fortement que sur le département (-10,6 %).

La part des 50 ans et plus a augmenté de 2,3 % en un an (+ 0,3 % sur l'Orne).

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

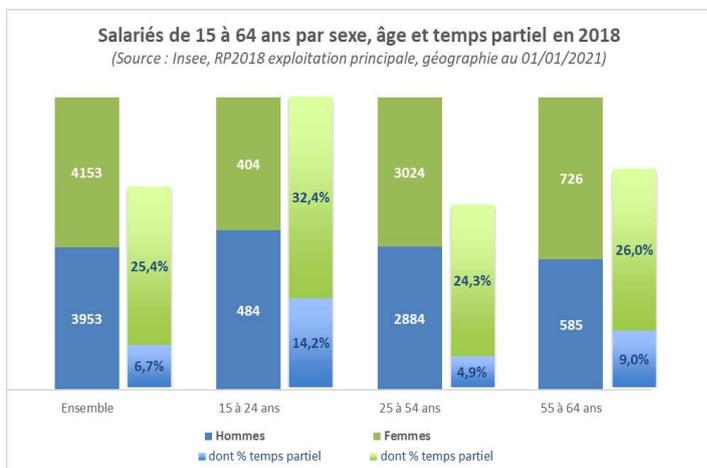


Le nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi diminue de façon proche entre le bassin et le département, soit respectivement -9,6 % et -9,3 %.

Le phénomène des travailleurs pauvres

La part des salariés dont l'emploi n'est pas stable est en augmentation passant à 15,1 % en 2017 (13,4 % en 2012), et plus importante auprès des femmes (17,5 % contre 12,7 % pour les hommes).

Par ailleurs en 2019, 14,72 % des allocataires de la CAF ont bénéficié de la prime d'activité dont 69,5 % avaient des revenus inférieurs au seuil de bas revenus.

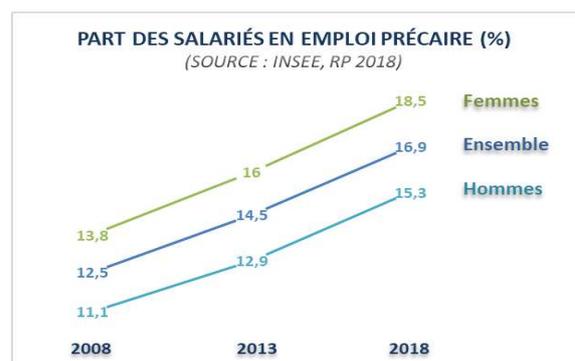


25,4 % des femmes salariées occupent un emploi à temps partiel, contre 6,7 % pour les hommes. Ce sont plus particulièrement les 15-24 ans les plus concernées même si la même tendance est également pour les tranches d'âges 25-54 ans et 55-64 ans.

Ce taux est toutefois inférieur à L'Orne (26,9 %) et à la France (26,6 %).

La part des salariés en emploi précaire sur dix ans (2008-2018) n'a cessé d'augmenter, et concerne :

- 18,5 % des femmes en 2018 (contre 13,8 % en 2008)
- 15,3 % des hommes (contre 11,1 %).



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Une difficulté d'insertion des jeunes

Près de 20% des jeunes de 15-24 ans sont déscolarisés ou confrontés à des difficultés d'insertion, soit sans emploi ou sans formation (19,6% contre 18,1 % pour le département). Cette part a toutefois diminué en 5 ans (21 % en 2013 et 18,5 % pour l'Orne).

La part de diplômés du supérieur présent sur le Pays de L'Aigle est inférieure et en baisse par rapport au département (17,7 % contre 18,6 %).

La Mission Locale



Acteur incontournable de l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans, la Mission locale L'Aigle-Mortagne les accompagne vers l'autonomie au travers de différents volets : formation, emploi, vie quotidienne, mobilité internationale, citoyenneté, garantie jeunes, service civique...

Chiffres clés de la Mission Locale sur 2020



En 2020, (de janvier à septembre), ce sont 1 461 jeunes qui ont été accompagnés par la Mission Locale de L'Aigle-Mortagne (soit 36,7 % des jeunes ornaïes et 3,6 % des jeunes normands), dont 375 pour un 1^{er} accueil, et 140 jeunes mineurs. Une majorité ne satisfait pas à l'obligation de formation, une forte proportion est sans diplôme.

JEUNES ORNAIS ACCOMPAGNES PAR LES MISSIONS LOCALES



Source : missions locales Normandie 2020

(janvier à sept. 2020)

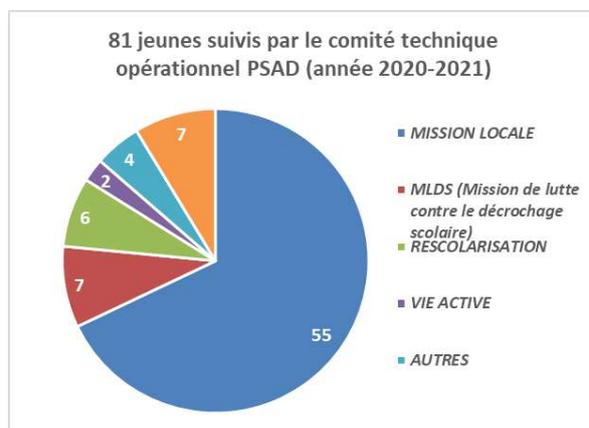
Parmi les départements normands, l'Orne, avec la Manche, a rencontré une reprise en emploi plus favorable pour les jeunes, avec 15,5 % des situations, comparativement à leur poids en nombre de jeunes accompagnés.

La Mission Locale L'Aigle Mortagne, installée au sein de la Maison France Services, propose des permanences au Pôle Animation sur le quartier prioritaire, à la Ferté en Ouche et à Moulins la Marche.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Elle s'est vue confier par l'Etat, le contrôle et le suivi du respect de l'obligation de formation. L'Etat a renforcé le rôle des PSAD (Plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs) dans la coordination des acteurs traitant les situations de décrochage et de prise en charge des mineurs. La loi du 26 juillet 2019 « Pour une école de la confiance » crée un prolongement de l'instruction obligatoire jusqu'à la majorité des jeunes en instaurant une Obligation de Formation pour les jeunes de 16 à 18 ans (16-17 ans), diplômés ou non. Ainsi, depuis la rentrée 2020, aucun jeune de 16 à 18 ans ne doit être laissé sans solution (formation initiale, formation professionnelle, solution d'accompagnement vers l'insertion...).

Cette mission est co-pilotée avec le CIO de L'Aigle-Mortagne, et s'étend sur le bassin des villes susnommées.



La Mission locale développe un nouveau parcours pour les jeunes du territoire ayant quitté le système scolaire avec peu de qualification afin de se remobiliser et de choisir leur orientation pour construire un projet professionnel, au travers :

- d'une Garantie Jeunes spéciale mineurs : visite d'établissements (CFA, Infrep, ...)
- d'actions de remobilisation : construit avec des partenaires locaux, proposer des activités ludiques, sportives ou des séjours.

Depuis quelques mois, la Mission locale accompagne les jeunes autour de la nouvelle plateforme « 1 jeune 1 solution ». L'objectif de cette plateforme est de faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, d'orienter et de former des jeunes vers les secteurs et métiers d'avenir et aussi d'accompagner plus particulièrement les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure. Elle facilite la mise en relation des jeunes et des entreprises.

Les associations d'insertion

L'Aigle Aide Emploi Services (AAES), acteur de l'insertion professionnelle, se voit confier début 2021, par le Smirtom, la gestion et l'exploitation de la recyclerie suite à un appel à manifestation d'intérêt.

L'un des objectifs est de permettre le retour à l'emploi pour des personnes absentes du monde du travail depuis longtemps.

Il a été proposé l'ouverture d'un chantier d'insertion, en collaboration avec d'autres associations d'insertion par l'activité économique dont ACI Développement.

Des formations ont été initiées auprès de salariés, spécifiques à la création et gestion de ces services, en lien avec les matériels qui seront récupérés.

Une étude a estimé la création de 27 ETP sur quatre années d'exploitation (10 emplois sont prévus au lancement de l'activité), soit 35 personnes pour assurer l'activité de la structure.

Zoom sur les aides spécifiques

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Pour le secteur de Mortagne au Perche :

Concernant la répartition par sexe des bénéficiaires du RSA, 52% des personnes sont des femmes et 48% des hommes.

Si l'on observe la répartition des bénéficiaires du RSA par âge, la part des 26-35 ans représente 27% des bénéficiaires du RSA, contre 7% des plus des 18-25 ans.

Les personnes allocataires du RSA les plus représentées sont les personnes seules (55%) et les familles monoparentales (26%).

De manière significative, 58% des personnes sont bénéficiaires du RSA depuis plus de 36 mois. Cette donnée est sensiblement « uniforme » sur les différents territoires ornaï. La part des personnes bénéficiaires du RSA depuis moins de 24 mois pour le secteur comme pour le département est de 32%.
[Source : PLICS 2020 – Mortagne au Perche 2020]

Fond Social d'Insertion (FSI)	aides attribuées
Logement /Mobilier	57 %
Insertion sociale / loisirs	0 %
Mobilité	35 %
Formation	8 %
Santé	0 %

Le montant moyen des aides FSI est de 221 € pour les publics de ce secteur (contre 249 € pour le département).

Le montant moyen des aides FSL est de 156 € pour les publics de cette circonscription (pour 121 € sur le département).

Fond Solidarité Logement (FSL)	aides attribuées
Energie	40 %
Accès logement	13 %
Dépôt de garantie	30 %
Maintien	17 %

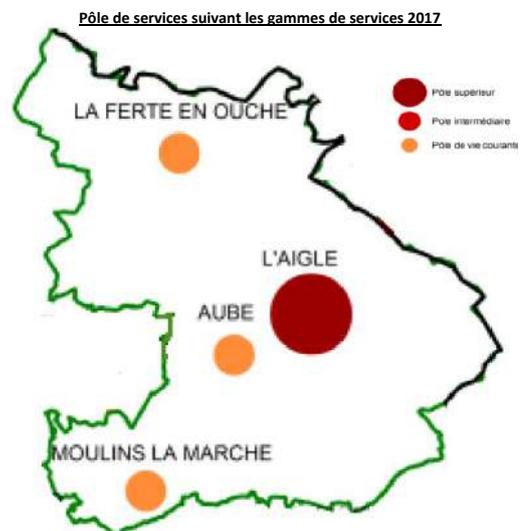
Fond d'Aides aux Jeunes en Difficulté (FAJD)	aides attribuées
Equipements pro	1 %
Formation	3 %
Logement	5 %
Mobilité	37 %
Permis	13 %
Santé	0 %
Repas	41 %

Ces aides financières individuelles sont accordées aux jeunes en difficulté, français ou étrangers en situation régulière, âgés de 18 à 25 ans révolus, destinées à favoriser leur insertion sociale et/ou professionnelle.

2 | La vie locale et les services aux usagers

Les communes de la Communauté de communes sont toutes classées en Zone de Revitalisation Rurale.

Selon la typologie des gammes d'équipements (BPE, Insee 2017), L'Aigle est le pôle de services supérieur de la Cdc, auquel s'ajoutent trois pôles de vie courante (La Ferté en Ouche, Aube et Moulins la Marche). Il n'existe pas de pôle intermédiaire.



Sources : Insee, BPE 2017

Cartographie : Insee, 2020, réalisation : Caf de l'Orne, 2021
Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

1. Mobilité et déplacement

Une offre de transport limitée

La commune de L'Aigle dispose de l'unique gare ferroviaire de la Communauté de Communes. Située sur la ligne Paris-Granville, plusieurs trains desservent cette gare au quotidien.

La **gare de L'Aigle** est également le point de ralliement de plusieurs lignes du réseau de bus Nomad. Majoritairement dédié au transport scolaire, il est peu adapté aux mobilités des autres publics.

Des **navettes urbaines** ont été mises en place par la Ville de L'Aigle, à une fréquence de deux passages hebdomadaires : mardi et vendredis matin.

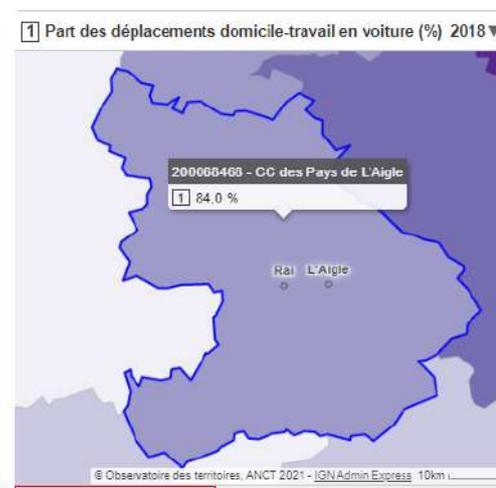
Le maillage de ces **transports collectifs** contribue à une prédominance de l'utilisation de la voiture individuelle.

85,3 % des ménages sont équipés de véhicules :

- 48,3 % ont une voiture
- 37 % ont deux voitures ou plus.

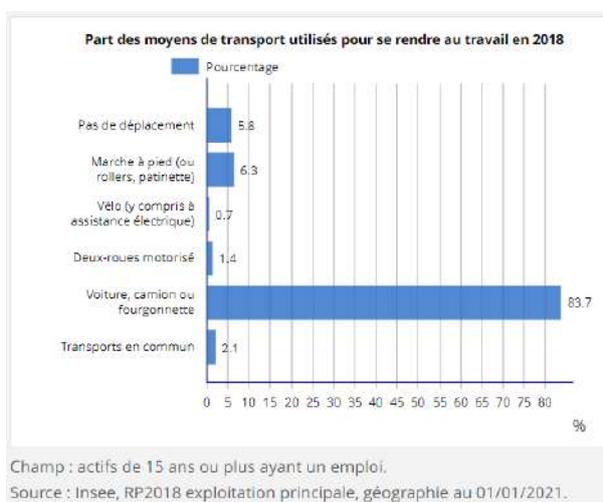
Le territoire dispose d'une dizaine d'aires de **co-voiturages** situées à L'Aigle, Saint Sulpice sur Risle, Aube, Crulai, Moulins la Marche, les Aspres, Notre Dame Saint Evroult, Monnai, Glos la Ferrière et la Ferté-Fresnel.

Il se dote en complément de bornes de recharges pour véhicules électriques.



La voiture, mode de déplacement privilégié

La part des voitures dans les déplacements domicile-travail, toute échelle confondue représente 84,4 % des déplacements quotidiens sur le bassin de vie, plus importante que sur l'Orne 82 % et la Normandie, 80,2%.



La part des transports en commun dans les déplacements domicile-travail, toute échelle confondue ne représente que 2,1 % des déplacements quotidiens, similaire au département 2 %, bien inférieure à la Normandie, 6,6 % et la France 15,4 %.

Le deuxième mode de déplacement est la marche à pied.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Le développement de voie douce

La collectivité prévoit la création et l'aménagement d'un circuit piétons / vélos entre Saint Sulpice sur Risle et la Ferme de Rai. Ce développement a pour volonté à la fois de valoriser et tisser un lien autour du patrimoine industriel existant le long de la Risle, mais également de créer des connexions entre les bourgs de Saint Sulpice sur Risle et Rai.

Le transport solidaire sous-employé

Le territoire de la CdC ne bénéficie pas d'un système de transport à la demande.

Réso'Ap

<https://www.resoap.fr/>

L'association est issue de la Mutualité Sociale Agricole Mayenne – Orne – Sarthe et de Générations Mouvement de ces trois départements.

Son implantation sur le territoire est depuis 2017.

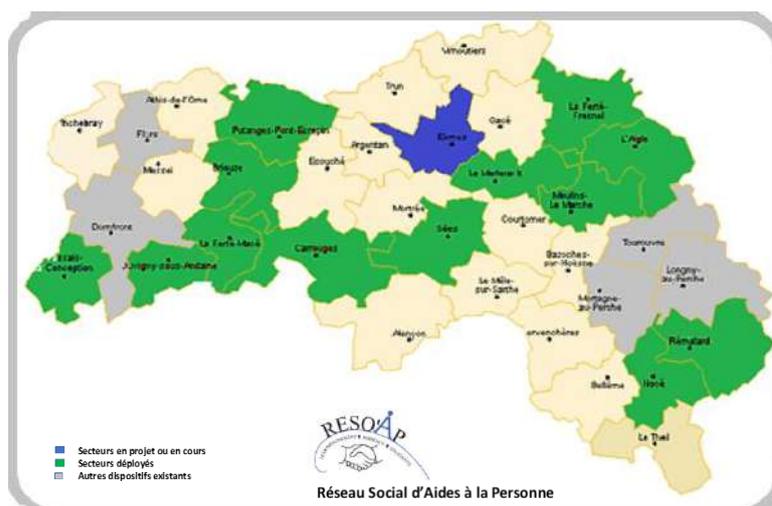
Ses objectifs :

- Maintenir l'autonomie des personnes isolées n'ayant aucun moyen de transport
- Accompagner une personne en difficulté temporaire pour se déplacer
- Rompre l'isolement social en rendant visite à domicile

Le service est accessible à tous. Une participation financière est sollicitée pour les déplacements, répartie entre le bénévole pour ses frais et l'association.

L'association fonctionne grâce à l'adhésion de bénévoles locaux qui proposent leur accompagnement à des bénéficiaires pour se rendre à des rendez-vous médicaux, administratifs, culturels ou faire leurs courses. Les déplacements se font avec les véhicules des bénévoles.

Les bénévoles sont trop peu nombreux sur le territoire pour permettre un déploiement efficace du service.



2. Le logement

Une croissance des logements en lien avec les dynamiques démographiques



Données Insee 2018

L'évolution du parc de logements de la CDC connaît un ralentissement important sur la période 2012-2017 avec un taux d'évolution annuel le plus bas depuis la fin des années 60 (+0,27 % par an), en lien avec la chute des constructions.

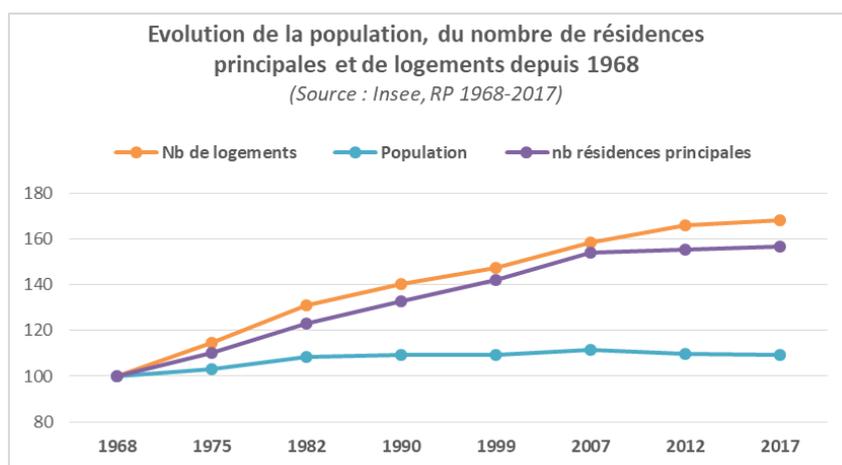
En 2018, le taux de résidences principales est légèrement supérieur à la moyenne départementale : 79,3 % pour 78,3 %. Leur croissance annuelle est faible entre 2015 et 2017, de + 0,11 %. Certaines communes présentent une évolution négative de leur parc, notamment aux Aspres, Crulai, Chandai, Moulins la Marche, Rai. La vacance se développe par ailleurs plus fortement sur ces deux dernières communes.

La part de résidences secondaires est similaire au département.

La part de logements vacants est inférieure au département à 11,2 %, contre 8,2 % pour la Normandie comme au niveau national.

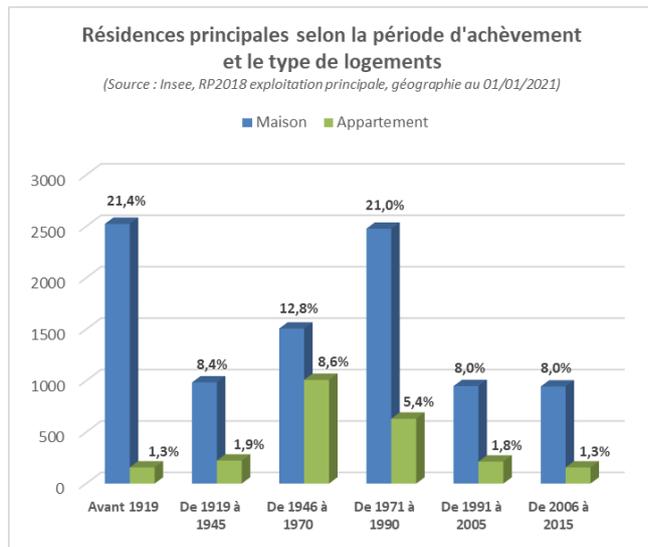
La part des propriétaires est plus importante sur le territoire (62,7 %) qu'au niveau régional (58,5 %) et national (57,5%). L'Orne est à 64,3 %.

32,8 % des logements sont situés à L'Aigle.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Un parc de logements plutôt ancien



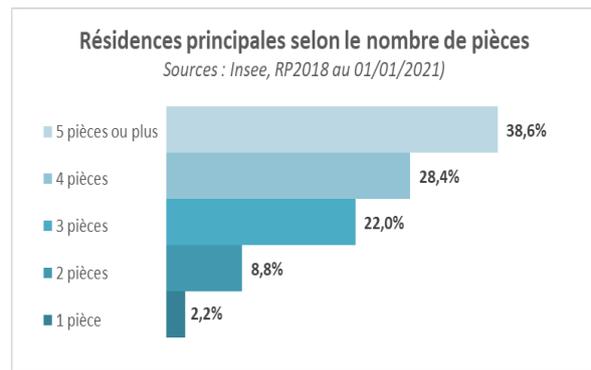
Près de 57 % du parc des résidences principales ont été construits avant les années 1970, majoritairement concerné le nord-est du territoire, avec L'Aigle. 25 % supplémentaires ont été bâtis au cours des années 1971-1990, et 19,1 % depuis 1991.

L'ancienneté des constructions de ces résidences conduit à envisager des enjeux en termes d'entretien, de salubrité et de performances énergétiques et environnementales du parc.

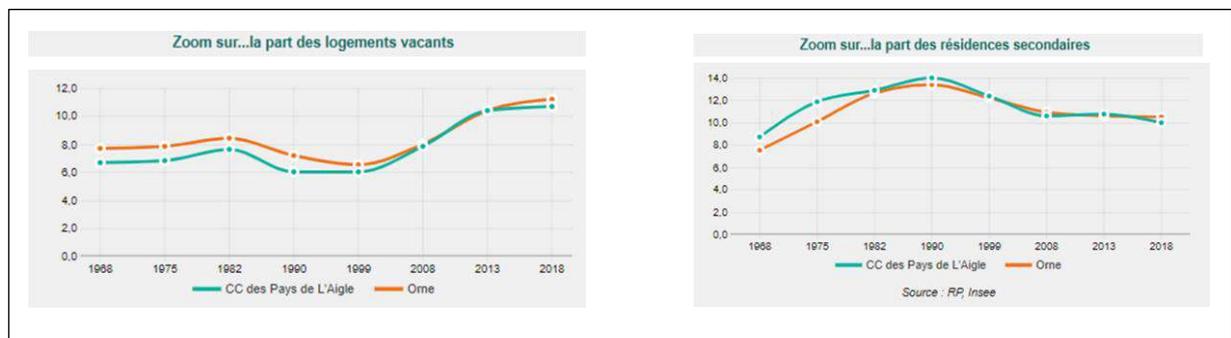
La taille des logements en inadéquation partielle avec les besoins de la population

Les logements individuels représentent 79,3 % des résidences principales. 38,6 % d'entre eux comportent 5 pièces, 28,4 % ont 4 pièces. La diminution de la taille des ménages ne s'accompagne pas d'une diminution de la surface des logements existants et disponibles.

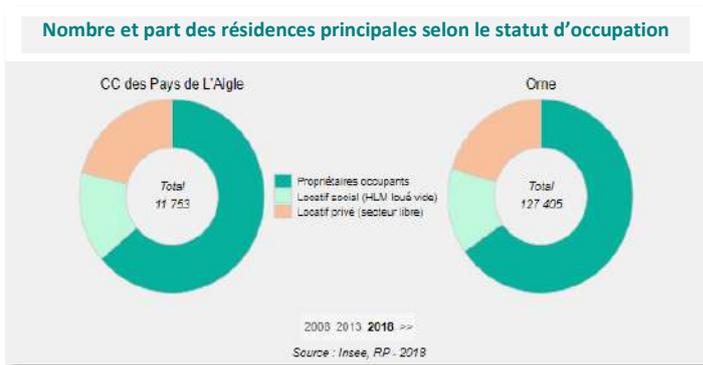
La faiblesse du parc de petits et moyens logements (studio, T1 et T2) est un enjeu à prendre en compte car il peut constituer un frein aux parcours résidentiels de certains ménages.



Sur la période 2015-2019, le nombre de constructions neuves évolue de 0,8 / an pour 100 habitants, plus important que pour l'Orne (0,5). La surface moyenne de ces nouveaux logements diminue (95,2 m² contre 103,3 m² sur le département).



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



Des logements sociaux concentrés sur la ville pôle et sa périphérie

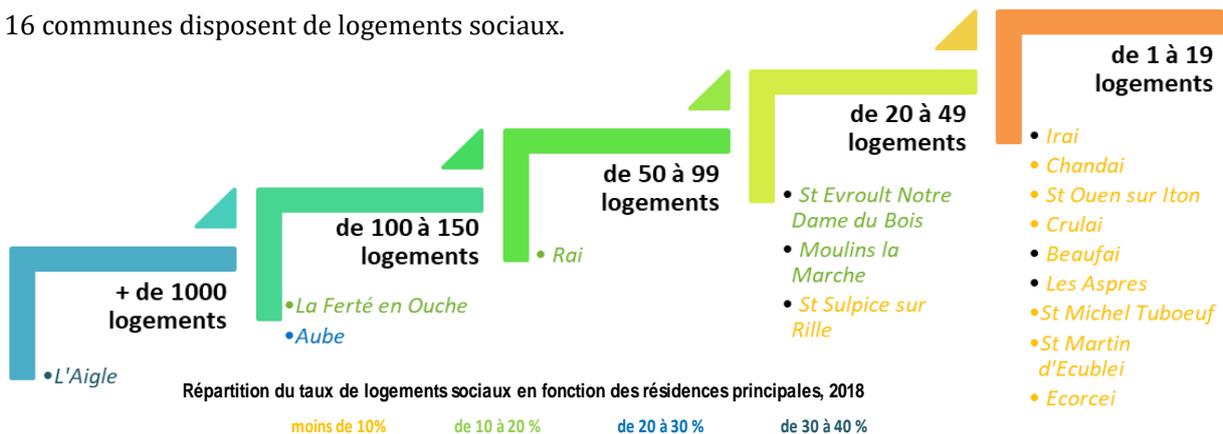
L'évolution annuelle du parc locatif social entre 2015 et 2019 du Pays de L'Aigle a été de 0,9 %, à la différence du département à 0,1% et de la France à 1,8 %.

Sur 2019/2020, il n'y a pas eu d'évolution du nombre de logements sociaux.

Le parc locatif social au 1er janvier 2020 (source : Dreal 2020)

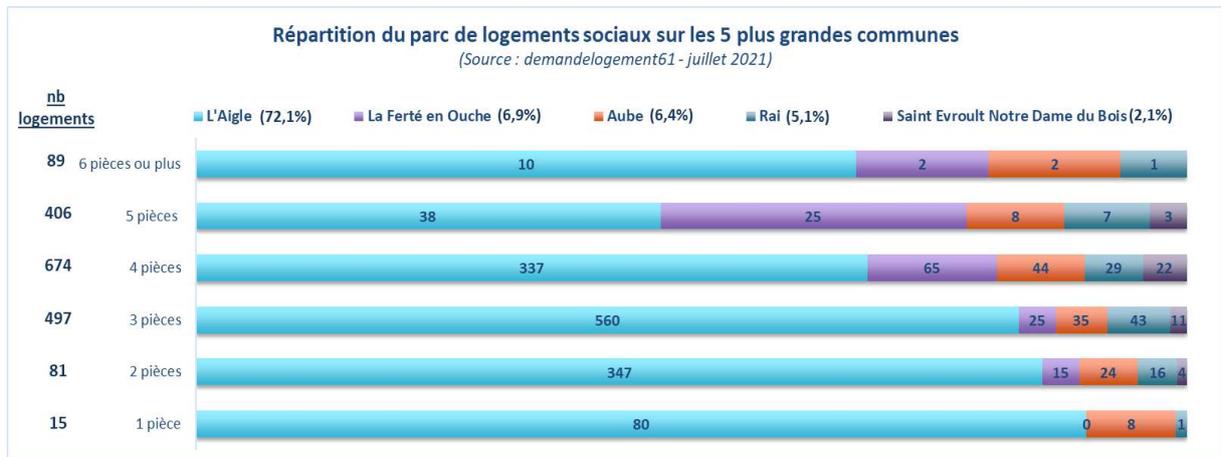
	Nombre de logements sociaux	Évolution 2020/2019 (en %)	Densité pour 100 résidences principales	Part de logements en QPV (en %)	Part des logements individuels (en %)	Part des logements collectifs (en %)	Part des logements étudiants (en %)
Normandie	308 349	0,2	20,8	25,4	23,2	74,8	2,0
Orne	21 068	0,3	16,3	31,8	31,7	67,6	0,7
CC Pays de L'Aigle	1 931	0,0	16,5	31,7	26,5	73,5	0,0

16 communes disposent de logements sociaux.



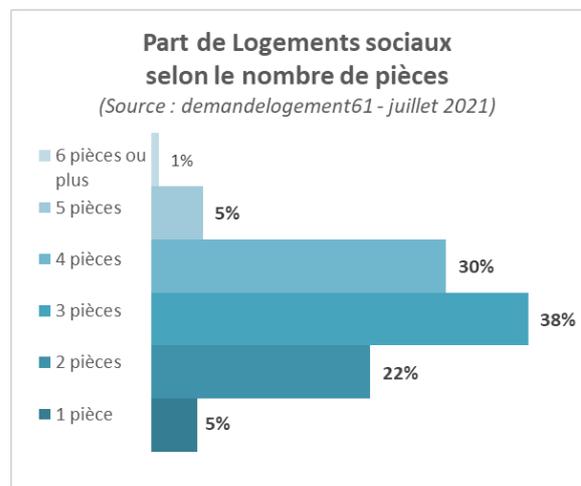
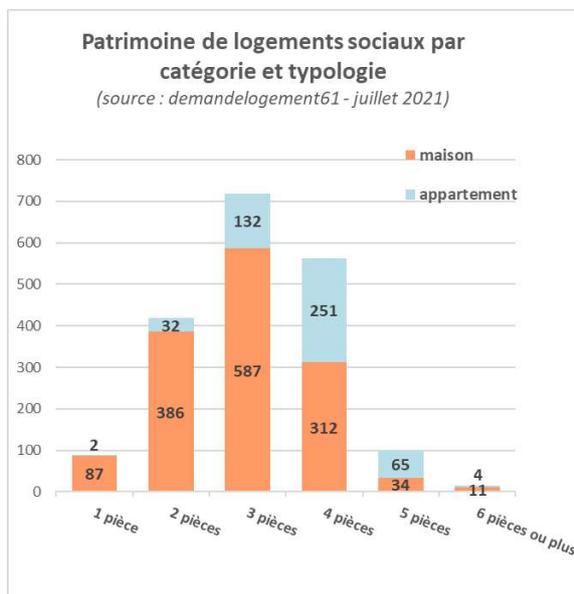
Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Une majorité de logements de grande taille



Les demandes auprès de demandelogeement61 sont plus nombreuses respectivement pour L'Aigle, la Ferté en Ouche, Aube, Rai et Moulins la Marche, demandes en adéquation avec le nombre de logements sociaux sur ces communes.

L'un des objectifs poursuivis par le projet de renouvellement urbain de L'Aigle (ANRU) signé en 2019, est de diversifier l'habitat du quartier prioritaire de la Madeleine, en permettant une répartition de l'offre locative abordable à l'échelle de l'agglomération de L'Aigle, pour diminuer la part de logements sociaux sur ce quartier de 2,5 % (en passant de 29 à 26,5 %).



Prépondérance de logements précaires et vétustes

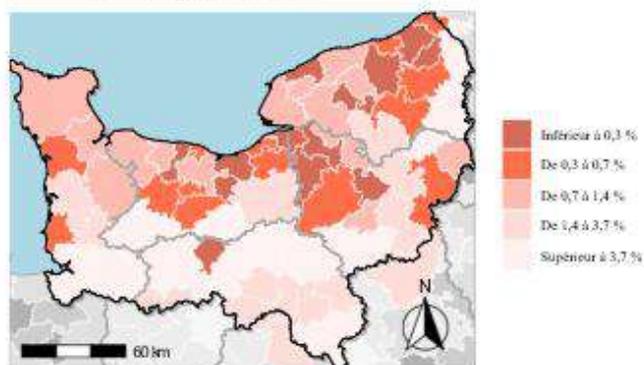
Au 1er janvier 2020, l'ancienneté moyenne du parc de logements sociaux dans la région Normandie est de 39,4 ans, comme en France ; Cette proportion est l'indicateur d'une performance énergétique « non inexistante ».

De 2015 à 2018, 62 situations de mal logement ont été signalées au Pôle Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne et 5 situations de non-décence ont été traitées par SOLiHA dans le cadre de diagnostics de décence mis en place par la CAF de L'Orne.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Un taux de vacances important

Taux de vacance structurelle par EPCI au 1er janvier 2020



Source : SDES, RPLS au 1er janvier 2020.

Au 1er janvier 2020, parmi les 290 158 logements loués ou proposés à la location dans la région Normandie, 2,9 % sont vacants, contre 2,8 % en France métropolitaine. La vacance de plus de trois mois, dite « vacance structurelle » est de 1,5 %, contre 1,3 % au niveau national. Dans la région Normandie, en 2019, 11,1 % de logements ont changé de locataire, contre 9,0 % en France métropolitaine.

La vacance se situe surtout sur les pôles urbains où l'offre de petits logements de centre-ville n'est pas en mesure de satisfaire la demande des ménages, que ce soient des familles avec enfants ou des personnes âgées en situation de handicap, soulignée par l'étude pré opérationnelle de l'OPAH.

Le projet ANRU prévoit la rénovation de 110 logements du parc existant du QPV pour permettre la réduction de la consommation énergétique.

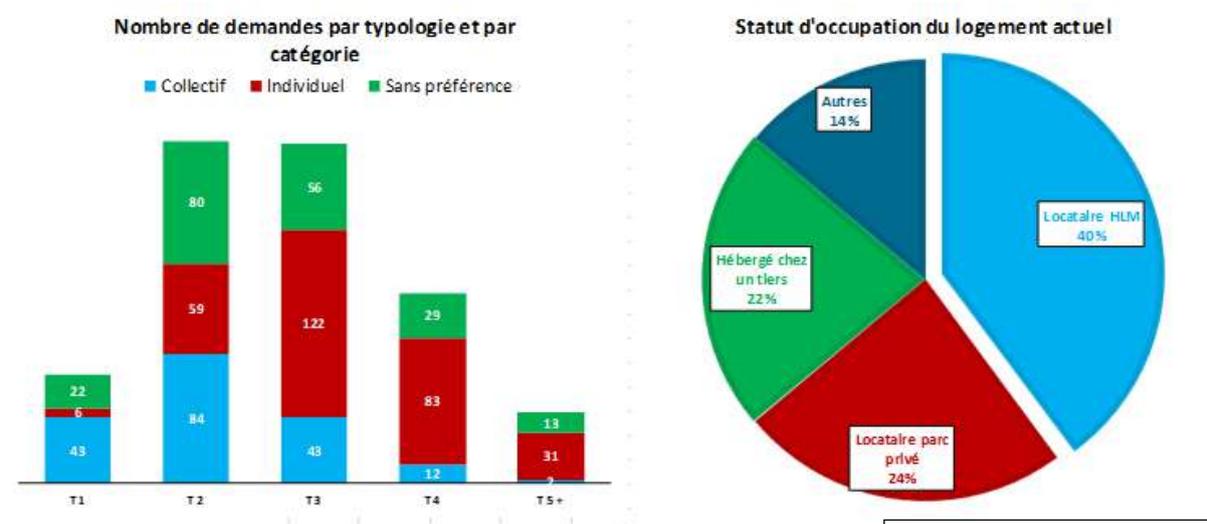
Dans le cadre de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée fin 2019, la Cdc du Pays de L'Aigle a souhaité redynamiser l'ensemble de son territoire, mais aussi le centre-ville de L'Aigle, notamment en luttant contre la vacance des logements, l'habitat indigne et en contribuant à moderniser le parc de logements.

Cette opération est complétée par la signature d'un Contrat de relance et de Transition Ecologique (CRTE) en juillet 2021, l'écologie, thématique structurante des différents contrats et projets portés à l'échelle de l'intercommunalité.

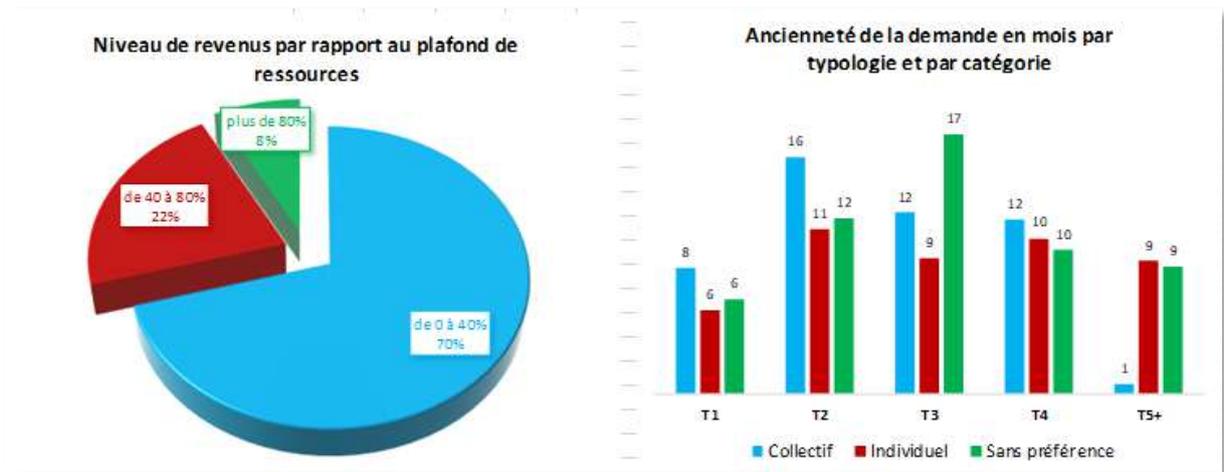
La ville de L'Aigle est inscrite dans le programme « Petites villes de demain ».

Profil des demandeurs

(source : Afidem 2020 - données au 31/12/2020).



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



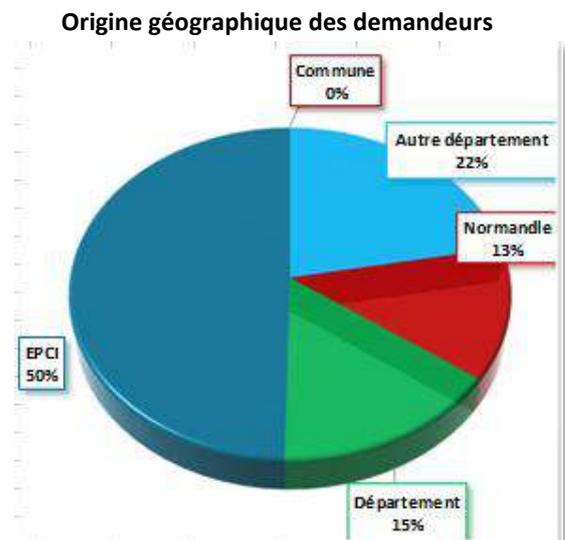
25% des demandeurs (situation professionnelle du 1^{er} titulaire) ont des ressources inférieures au 1^{er} quartile (soit < à 573€/UC/mois).

Ce sont majoritairement des ménages sans enfant (57%) puis ménages avec 1 ou 2 enfants (30%).

Parmi ces ménages, les demandes sont sollicitées à 74% par des personnes isolées dont :

- 45% sans personne à charge,
- 22% de femmes seules avec personnes à charge,
- 7% d'hommes seuls avec personnes à charge.

Une demande sur deux provient d'un ménage résidant sur le territoire, et plus d'une demande sur cinq d'un ménage d'un autre département.



Un territoire bien pourvu en hébergement séniors

Une offre d'hébergement dédiée aux personnes âgées conséquent

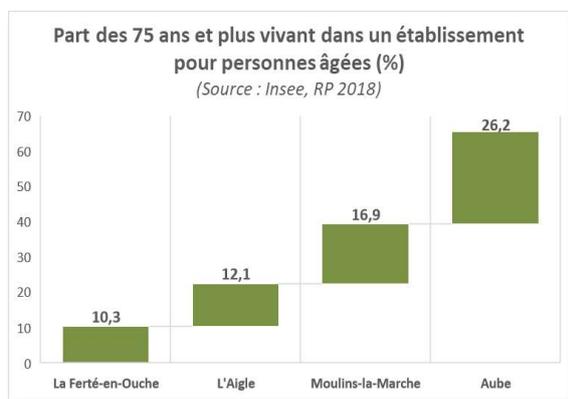
Le territoire est équipé de 265 places en hébergement complet en EHPAD.

Les 5 établissements concernés sont situés à Aube (55 dont 26 Alzheimer), L'Aigle + Moulins-la-Marche (160) et La Ferté-en-Ouche (50 à Glos la Ferrière). Cette offre est complétée par une Unité de Soins Longue Durée (USLD) comportant 30 places.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

L'intercommunalité dispose également de 2 résidences autonomie localisées à L'Aigle comptant 80 places (38 Les Tilleuls et 42 les Archers).

Le taux d'équipement en établissements pour personnes âgées s'établit en France à 124,3 places pour 1 000 personnes de 75 ans et plus à fin 2018. Ce taux est en hausse depuis 2007 avec en parallèle une augmentation forte de la population des 75 ans et plus sur la période.



Ce sont 8,6 % des 75 ans et plus qui vivent dans un établissement pour personnes âgées (12,1 % pour l'Orne), part qui est en augmentation progressive sur les 10 dernières années (6,4 % en 2008). (ODT 2018).

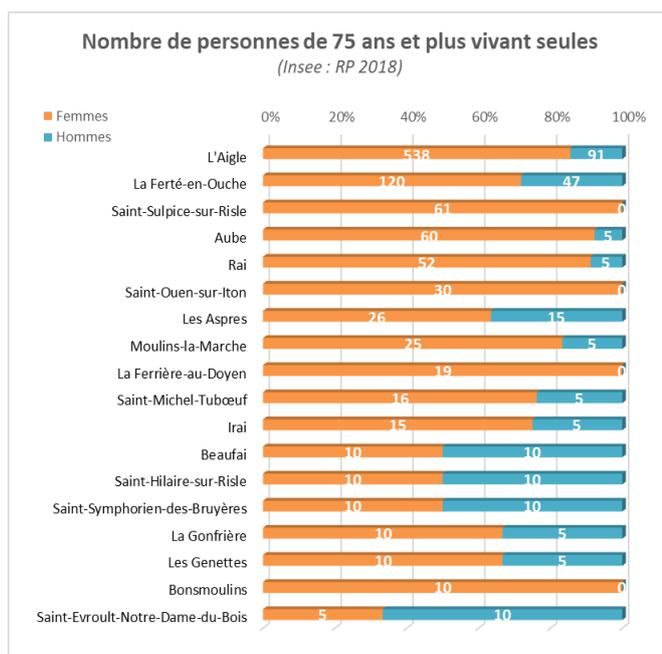
Des projets de résidences seniors adaptées

Les communes des Aspres et de Rai ont le projet de construire des résidences promouvant la colocation. Elles s'appuient sur le réseau « Ages&Vie ». Ces maisons accueilleront chacune de 8 à 16 logements. Cette solution pour personnes âgées dépendantes (Gir 2-3-4) est un domicile partagé avec des auxiliaires de vie présentes en permanence sur place.

Des seniors fortement présents au domicile

Sur près d'1/4 des personnes de 60 ans et plus, 45,9 % des personnes de 75 ans et plus vivent seules dans leur résidence principale (43,6 % sur l'Orne, 42,5 % en France - ODT 2018).

Ce sont autant de personnes potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Des structures d'hébergements spécialisées

Le territoire est doté de plusieurs établissements pouvant accueillir des personnes en situation de handicap.

Publics Commune	Enfants	Adultes
L'Aigle	SESSAD – 26 places ITEP – 33 places (+ 1 accueil de jour de 8 places) IME Ségur – 17 places (Familles d'accueil) MAS La Source – 46 places (dont 39 en internat 6 en accueil de jour et 1 temporaire)	Foyer d'hébergement l'Albatros – 30 places.
Aube	IME Ségur – 41 places semi-internat et 51 places en internat semaine	
Rai		Foyer de vie Perce neige – 10 places
Moulins la Marche		Foyer de vie Perce-Neige – 30 places + 2 accueil temporaire

Le foyer l'Albatros accueille 30 usagers travailleurs au sein de l'Esat « Les ateliers de la Frémondrière ».

Hébergement d'urgence

A ce jour, l'hébergement d'urgence est géré par YSOS dont l'habitat est diffus sur la ville de L'Aigle. L'association dispose de 8 places d'hébergement complet internat et 16 places d'hébergement de nuit éclaté.

Les maisons relais

Les maisons relais constituent une forme d'habitat adapté pour répondre aux besoins des personnes à faible niveau de ressources en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et qui se trouvent dans l'incapacité d'intégrer à court terme un logement ordinaire. Les maisons relais s'adressent en particulier aux personnes isolées, fortement désocialisées, ayant connu la rue et des passages multiples en CHRS. Elles ont cependant vocation à favoriser la diversité des parcours afin d'enrichir la vie sociale au sein de la structure.

L'implantation d'une future maison relais est envisagée et se situerait dans le QPV à compter de fin 2023, avec une capacité d'accueil d'une vingtaine de logements.

Gens du voyage

Une aire d'accueil permanente en périphérie de la ville de L'Aigle a été créée en 2008 et a une capacité de 40 places.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Quelques familles des gens du voyage sont installées de façon plus sédentaire ou illégale sur quelques communes du secteur de la Ferté en Ouche (dont Glos la Ferrière).

3. L'offre culturelle, de sport et de loisirs

L'offre culturelle

La communauté de communes exerce une compétence culturelle partielle, limitée à quelques manifestations et à la gestion d'équipements.

La compétence est partagée avec les communes.

Les équipements culturels concernent :

- Deux médiathèques intercommunales sur Moulins et la Ferté Fresnel ;
- Une médiathèque à L'Aigle et Aube ;
- Une bibliothèque-ludothèque à Rai ;
- Une ludothèque intercommunale ;
- Un cinéma à L'Aigle + une salle à Moulins ;
- Une école de musique à L'Aigle ;
- La salle de spectacle de L'Aigle sera remplacée par un nouveau complexe culturel / cinéma en cœur de ville de L'Aigle. L'ouverture de « Risle en Scène » est prévue pour le courant du 1er semestre 2022. Ce nouvel espace offrira trois salles de cinéma dont la plus grande modulable pour accueillir spectacles et concerts jusque 750 places.

Le territoire est pourvu de quelques musées : Bohin à St Sulpice sur Risle, La forge d'Aube, L'énergie de Chandai, Juin 44 et Météorite à L'Aigle.

Le sport et les loisirs : une offre concentrée sur la ville pôle

Le territoire bénéficie d'une diversité satisfaisante de sites et de disciplines sportives : présence de nombreux équipements sur la ville de L'Aigle dont :

- Le complexe aquatique et bowling Cap'Orne ;
- Le Pôle sportif intercommunal, à proximité de nombreux établissements scolaires (les écoles, les trois collèges et le lycée) et d'autres équipements sportifs tels que :
 - o les gymnases Napoléon et Pichot ;
 - o le complexe René Foisy nouvellement inauguré comportant une piste d'athlétisme, deux terrains de football, des cours de tennis extérieurs et couverts ainsi que de nouveaux locaux (vestiaires – club house) ;
 - o le stade Pauthonnier avec deux terrains de football ;
 - o le stade de rugby Jean Maso ;
 - o le skate park.

Des aires de jeux, un city-stade et un VTT parc proches du quartier de la Madeleine, un parcours de santé près du stade du Bois de la Pierre maillent l'espace public.

La ville de L'Aigle a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 » dans le cadre des Jeux Olympiques. Dans cette continuité, la ville a créé un collectif nommé « Team L'Aigle ». Composé de sportifs locaux ayant

Accuse de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

un rayonnement national, ce collectif participera à des actions « Terre de Jeux » pour porter les valeurs du sport auprès de tous les publics.

4. Les commerces de proximité

Le taux d'équipements en commerces de proximité est satisfaisant et assure une facilité d'accès aux services du quotidien pour les habitants de la ville-centre et de la première couronne ainsi que pour les villages jouant le rôle de pôle relais comme La Ferté En Ouche et Moulins la Marche.

5. L'accès aux droits

Plusieurs services sont présents sur le territoire :

- les mairies
- le CIAS des Pays de L'Aigle
- des services liés à l'emploi et à l'insertion
- les services de la délégation territoriale d'action sociale – travailleurs sociaux, service PMI...
- des permanences écrivain public
- ...

Les services d'accès aux droits sont majoritairement présents sur la ville de L'Aigle, avec des permanences assurées sur les pôles secondaires comme Moulins la Marche ou la Ferté en Ouche.

Le territoire dispose également d'équipements structurants accueillant de nombreuses permanences d'administration :

- la Maison France Services sur la ville de L'Aigle.
- la Maison des Services Au Public à Moulins la Marche.

1.1. Des accompagnements qui se diversifient ...

L'espace France Services

Ouvert en 2019 à L'Aigle, la Maison des Services au Public devient l'Espace France Service, labellisation obtenue par la Ville de L'Aigle.

Lieu d'information et orientation sur les démarches à réaliser auprès des partenaires, cet espace accompagne les publics dans leurs démarches administratives, les met en relation avec les différentes administrations et les aide à l'utilisation des services et des outils numériques.

Il accueille plusieurs administrations et services :

- CPAM, UC IRSA, CAF, CARSAT Sociale et Retraite, MIST Normandie, Mission locale, la DGFIP.
- Conciliateur de justice, MSA, SPIP, CSAPA, ADIL, Cap Emploi.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Le pôle solidarité insertion

		2019	2020
DOMICILIATIONS		114 personnes ont élu domicile auprès du CIAS	116 personnes ont élu domicile auprès du CIAS
AIDES FINANCIERES	Aides exceptionnelles et en partenariat avec le FAFI	58 demandes dont 41 accords	59 demandes dont 41 accords
	Aides vacances	7 demandes accordées	/
AIDES ALIMENTAIRES		290 familles représentant 660 personnes dont 395 enfants	289 familles représentent 688 personnes dont 297 enfants
		30 907 repas distribués	24 883 repas distribués
RSA		196 personnes suivies	200 personnes suivies
PLATEFORME MOBILITE		115 demandes = 101 personnes différentes. 32 locations = 619 j. de location	45 demandes = 43 personnes différentes. 16 locations = 612 j. de location

Le service de plateforme mobilité a été suspendu au début de l'année 2021.

L'écrivain public

L'écrivain public accompagne toute personne dans leurs obligations et questions administratives. Il permet de rendre accessible des documents qui peuvent paraître hermétiques à des personnes maîtrisant mal le vocabulaire administratif ou des formulations complexes.

Il est le trait d'union entre les habitants et les administrations.

	2018	2019	2020
Personnes reçues	105	174	143
<i>Soit nb bénéficiaires issus QPV</i>	37 (35,2 %)	41 (23,5 %)	42 (29,4 %)
Total RV	195	376	343
<i>Dont honorés</i>	170 (87,2 %)	305 (81,1 %)	280 (81,6 %)
Nb RV bénéficiaires issus QPV	/	111	138
<i>Dont honorés</i>	/	93 (83,8 %)	122 (88,4 %)

Trois permanences hebdomadaires sont assurées au Pôle animation Sociale, au CIAS, et au bureau de la Poste de Saint Sulpice sur Risle (galerie centre commercial).

Depuis 2019, les permanences du jeudi matin se font en binôme avec l'agent de l'espace public numérique du centre social afin de faciliter l'accès au numérique et engager les habitants vers des démarches autonomes par la suite.

Il est constaté que les habitants du quartier prioritaire se déplacent aussi bien vers l'un ou l'autre des lieux de permanences, mettant en avant leur mobilité.

L'espace public numérique

Plusieurs ateliers et services sont proposés :

- Initiation à l'outil informatique : ateliers proposés en fonction du niveau des usagers.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

- Initiation à l'utilisation des tablettes et smartphones : face à la demande de certains usagers, développement d'un nouvel atelier de découverte et prise en main de tablettes numériques et d'accompagnement à l'utilisation de son smartphone.
- Accompagnement aux démarches administratives dématérialisées : accompagnement technique individuel pour les démarches en ligne : EDF, CAF, téléphonie, Forfait Internet...
- Accueil libre avec mise à disposition de matériel informatique : pour les usagers qui le souhaitent et qui maîtrisent suffisamment l'outil, du matériel informatique est mis à disposition dans une salle spécifique ainsi qu'une connexion Internet.

La médiation sociale

Deux médiateurs de la ville de L'Aigle interviennent sur le quartier prioritaire. A l'écoute des habitants en allant à leur rencontre, ils assurent le relais et favorisent le lien social. Ils accompagnent, informent et orientent les personnes dans leurs démarches. Ils assurent également une veille dans les espaces publics.

1.2. ... mais une vigilance à maintenir

À l'ère du numérique, il convient de porter une attention particulière à la fracture numérique et/ou à l'usage moins aisé de l'informatique et des services dématérialisés par certaines populations. L'accompagnement des publics à ces changements constitue un enjeu important, afin que la population puisse faire valoir ses droits.

La mobilité reste un frein à l'accès aux services publics dont l'accès aux droits.

6. L'offre de santé

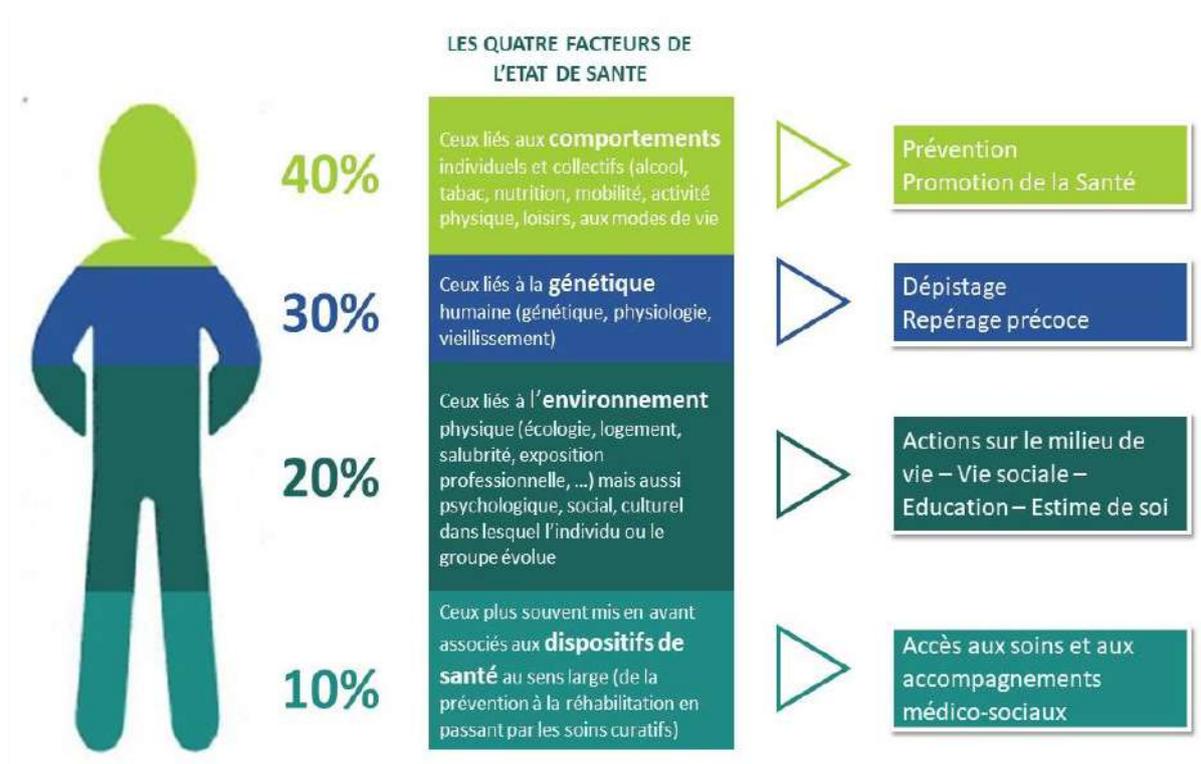
Des pôles de santé en pleine activité

Le territoire est doté de trois pôles de santé (L'Aigle – Moulins la Marche – La Ferté Fresnel) et une maison médicale à Aube. Ces établissements accueillent de nombreux médecins généralistes et spécialistes, des professionnels libéraux. Toutefois, un vieillissement des médecins généralistes engendre une activité en carence.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

3 | La santé

1. La santé, une problématique globale



Aborder les questions de santé ne relève pas seulement d'une approche médicale, d'accès aux soins, mais englobe également la dimension du bien-être physique, mental et social. La santé constitue une préoccupation pour les français et est influencée tout au long de la vie de l'individu par différents déterminants et facteurs (emploi, logement, environnement, ...).

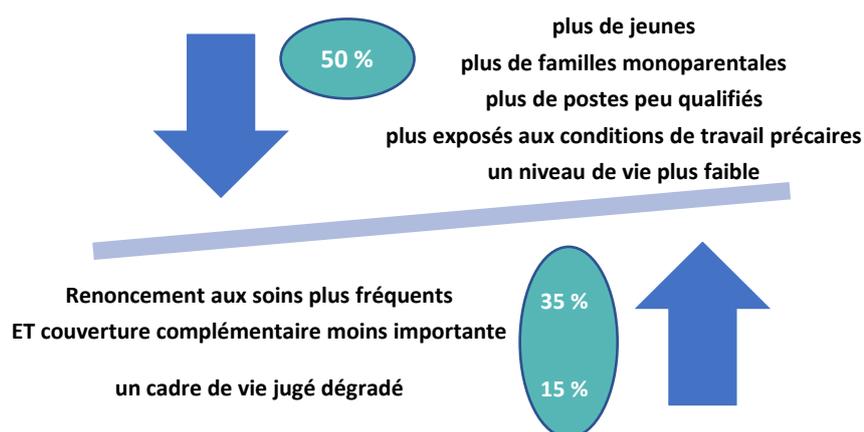
L'état de santé des Normands se fragilise.

- Une situation sanitaire dégradée : espérance de vie, mortalité prématurée, évolution de la mortalité
- Un contexte démographique très contrasté : répartition de la population, niveau de vie, structure par âge...
- Des disparités territoriales de santé marquées

La santé mentale et l'un des huit parcours de santé prioritaire du Projet Régional en Santé.

- Un taux de prise en charge en santé mentale plus important qu'au niveau national
- Une consommation de médicament plus élevée
- Une attention à porter sur la santé mentale et bien être psychique des jeunes
- Une surmortalité par troubles mentaux et suicide

L'état de santé des habitants des QPV dégradé confirme l'importance de la prise en compte des déterminants de santé.



2. L'état de santé locale

Une mortalité prématurée

L'allongement de la durée de vie et le vieillissement de la population ont pour cause une augmentation sensible de l'âge moyen au décès. Entre 2006 et 2014, plus de la moitié des personnes décédées en France avaient plus de 80 ans (55,1 %). Conséquence de cette évolution, les statistiques des causes de décès sont de plus en plus le reflet de la mortalité aux grands âges, limitant ainsi leur utilisation pour évaluer les besoins de prévention. De ce fait, l'analyse de la mortalité prématurée (mortalité survenant avant 65 ans) est essentielle.

En 2020, l'espérance de vie à la naissance est supérieure en France comparativement à la Normandie et L'Orne. Toutefois, elle diminue au regard de la période 2009-2015.

L'espérance de vie à la naissance sur le Pays de L'Aigle était déjà plus faible que sur l'Orne, la Normandie et la France, soit pour les femmes de 83,9 ans contre 76,2 pour les hommes (période 2009-2015).

	Espérance de vie à la naissance <i>(Source : Observatoire des Territoires 2020)</i>		2009-2015 <i>(source : or2s - 2021)</i>	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Orne	85,1 ans	78,3 ans	84,8 ans	77,9 ans
Normandie	84,5 ans	78 ans	84,7 ans	77,5 ans
France	85,1 ans	79,1 ans	85,2 ans	78,7 ans

En Normandie, les hommes les plus modestes ont 13 années de vie en moins par rapport aux plus aisés.

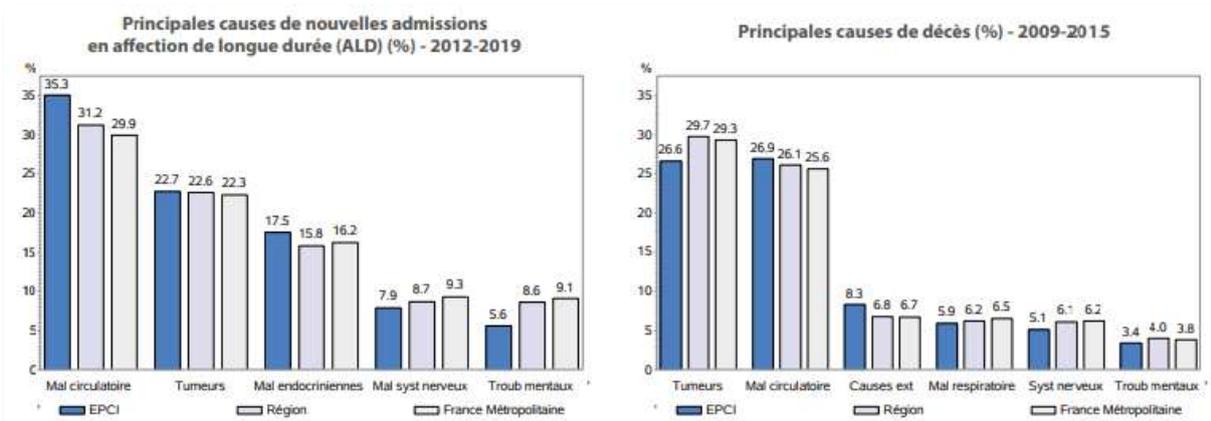
266 décès avant 65 ans (pour 100 000) peuvent être considérés comme prématurés, soit supérieurs à la Normandie (231 pour 100000) et la France (201) [données 2009/2015].

Ce taux de mortalité prématurée est d'autant plus marqué pour les hommes (respectivement pour les hommes et les femmes de 384,3 et 152,4 pour 100 000).

Le taux de surmortalité chez les moins de 65 ans est compris entre 25 et 45 % par rapport à la moyenne nationale.

La mortalité générale est également élevée sur le Pays de L'Aigle (943 pour 100 000), contre respectivement pour la Normandie et la France, 910 et 856 pour 100 000).

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

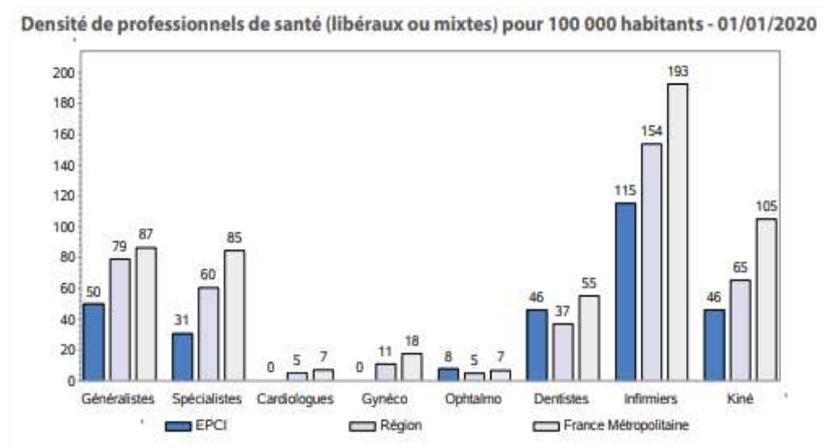


Source : Ors Créai Normandie - 2020

Dans la CDC des Pays de L'Aigle, les maladies de l'appareil circulatoire constituent la première des causes d'admissions en affections de longue durée (ALD), soit pour plus d'un tiers, comme de décès (26,9 %). La deuxième cause est les tumeurs (22,7 % pour les admissions et 26,6 % pour les décès). Les maladies endocriniennes sont la troisième cause d'ALD (17,5 %).

Soins libérale ou mixte

L'offre de soins de 1ers recours est plus défavorable sur le Pays de L'Aigle comparativement à celle constatée sur la région Normandie.



Source : Ors Créai Normandie - 2020

La densité de professionnels de santé du territoire est inférieure à la moyenne normande (exceptés pour les dentistes), elle-même inférieure à la moyenne française.

De plus, certaines spécialités sont peu représentées (gynécologues - cardiologues...).

La proportion de professionnels médicaux de 55 ans ou plus est très importante sur la CDC des Pays de L'Aigle, et supérieure aux autres départements normands.

La part d'assurés de plus de 15 ans ne disposant pas de médecin traitant, 5,9 %, est légèrement supérieure à la Normandie, et d'autant plus pour les 16-29 ans, 21,3 % contre 16,7 % pour la Normandie (données juin 2021).

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

3. La santé mentale : un sujet collectif trop souvent oublié

Les éléments ci-dessous sont des extraits de l'observation en santé mentale de la Normandie. Une étude complémentaire plus fine pour le territoire sera apporté ultérieurement.

[source : orscreainormandie.org].

Santé mentale des enfants et adolescents

FREQUENCE DES TROUBLES

- Environ 10 200 jeunes normands pris en charge pour cause de maladie psychiatrique en 2017
- Parmi les moins de 20 ans, 6 760 Affections psychiatriques de longue durée en cours en 2017

RECOURS AUX SOINS

- Un taux de recours à un psychiatre nettement plus faible en Normandie (80 pour 10 000 jeunes de 0 à 17 ans), notamment dans l'Orne, qu'en France (109,2)
- Des prises en charge en établissement de santé en psychiatrie réalisées majoritairement en ambulatoire
- En 2015, 32,8 pour 10 000 hospitalisations des jeunes âgés de 12 à 18 ans pour tentative de suicide particulièrement élevés dans L'Orne et 29 pour 10 000 en Normandie (16,1 en France)
- Une consommation de psychotropes particulièrement élevée chez les 0-17 ans en Normandie (64,4 consommateurs pour 10 000 bénéficiaires de l'assurance maladie – 45,3 pour L'Orne et 43,9 en France) [en 2014].

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

FREQUENCE DES TROUBLES

- 94 500 adultes pris en charge pour cause de maladie psychiatrique en Normandie en 2017 [les femmes sont plus fréquemment concernées par des troubles névrotiques et de l'humeur (63 %), les hommes sont plus souvent pris en charge pour cause de troubles addictifs ou de troubles psychotiques].
- Parmi les moins de 20 ans, 6 760 Affections psychiatriques de longue durée en cours en 2017
- Une espérance de vie plus faible parmi les personnes suivies pour troubles psychiques [16 années de moins pour les hommes et 13 années pour les femmes].
- Des décès pour cause de suicide ou troubles mentaux plus fréquents en Normandie qu'en France :
 - 2/3 des décès par suicide concentrés dans la population 15-64 ans
 - 12 % des décès pour causes de troubles mentaux chez les 15-64 ans – taux plus important chez les 65 ans et plus.

RECOURS AUX SOINS

- Un taux de recours aux psychiatres libéraux plus faible en Normandie qu'en France, et une offre plus limitée dans L'Orne [1,2 pour 100 habitants âgés de 18 à 64 ans en Région, contre 1,8 pour 100 au plan national]
- Des taux de recours en établissement de santé pour motif psychiatrique, plus élevés en Normandie qu'en France, particulièrement dans les départements de la Manche puis de l'Orne
 - Recours pour troubles de l'humeur : 21,3 pour 1 000 habitants âgés de 18-64 ans dans L'Orne, contre 14,9 en Normandie et 10,4 au plan national)
 - Recours pour troubles psychotiques, bipolaires et dépression sévère
 - Recours pour addiction en ambulatoire plus développé dans l'Orne (7,5 pour 1 000 habitants contre 3,9 pour la Normandie) [en 2015] - On observe que si les taux de recours en hospitalisation à temps plein sont plus faibles, ils sont associés à des durées d'hospitalisations plus importantes.
- Des recours en établissement de santé pour tentative de suicide plus élevés en Normandie, 2,1 pour 10 000 habitants, contre 1,5 en France [en 2015].
- Un niveau de recours aux soins ou à l'hospitalisation sans consentement légèrement plus élevé en région qu'en France
 - En région, 137,8 adultes pour 100 000 habitants (de 18 ans et plus) ont été concernés par des soins sans consentement (en 2015) et 117,1 pour 100 000 ont été hospitalisés sans consentement. Ces taux de recours sont légèrement supérieurs aux indicateurs nationaux, soutenus par des recours plus fréquents dans les départements de l'Orne (172 pour le recours aux soins et 137,4 pour les hospitalisations sans consentement).
- Une consommation importante de psychotropes chez les adultes en Normandie. Une part de consommateurs de psychotropes supérieure dans l'Orne (anxiolytiques - 86,3 pour 1 000, et neuroleptiques – 18,7 pour 1 000).

FREQUENCE DES TROUBLES

➤ Près de 37 000 personnes âgées de 65 ans et plus prises en charge pour cause de maladie psychiatrique en 2017 (2/3 femmes et 1/3 hommes).

Causes des prises en charge :

- 58% pour troubles névrotiques et de l'humeur.
 - 6% de troubles addictifs (plus pour les hommes), et plus fortement dans l'Orne (428 pour 100 000).
 - Dans l'Orne, 4 000 pour 100 000 habitants pour troubles psychiatriques, soit plus élevé que pour la Normandie.
- Plus de 18 600 ALD pour cause d'affection psychiatrique en 2017, chez les personnes âgées de 65 ans et plus [sans les maladies neurodégénératives (dont la maladie d'Alzheimer) et troubles cognitifs].

RECOURS AUX SOINS

[données 2015]

- 67 % de recours aux psychiatres libéraux dans l'Orne (34,3 % en Normandie contre 51,8 % en France).
- Le taux de recours des personnes âgées aux soins de psychiatrie en établissement de santé s'établit à 357,6 pour 10 000 habitants (282 en Normandie et 244,5 en France).
 - Majoritairement dans le cadre de prise en charge ambulatoire (349,5 pour l'Orne, 268,1 en Normandie et 219,7 en France).
- Des hospitalisations pour cause de suicide des personnes âgées, plus fréquentes en Normandie : taux de recours 4,1 pour 10 000 habitants dans l'Orne, 6,8 en Normandie, 5,4 en France).
- Un niveau de consommation de psychotropes élevé chez les normands, similaires dans l'Orne et en Normandie (40,7 pour 1 000 bénéficiaires de l'assurance maladie contre 33,9 en France), plus élevé pour les anxiolytiques sur l'Orne (86,3 contre 78,2 en Normandie – 66,3 en France).

Offre sanitaire et médico-sociale dédiée aux personnes âgées

Au 1^{er} janvier 2020, l'offre de gériatres repose quasi-exclusivement sur des professionnels salariés, exerçant en établissement de santé ou médico-social. Leur densité dans l'Orne est près de deux fois inférieure à celle de la Normandie, soit 16,7 professionnels pour 100 000 personnes âgées de 65 ans et plus (contre 31,1 en Normandie, soit légèrement inférieure à l'offre nationale avec 33,8 pour 100 000).

4 | Le paysage scolaire et éducatif des Pays de l'Aigle

Le PEDT, une plus-value

Le PEDT 2021-2024, validé par les services de l'Etat en juillet 2021, a été le fruit d'une démarche partenariale engagée depuis plusieurs années dans le cadre initial de la Convention Territoriale Globale des services aux Familles (précédemment le Contrat Enfance Jeunesse) ainsi que de la réforme des rythmes scolaires 2014.

En 2017, après trois années, il n'a pas été retenu pour notre territoire de poursuivre la semaine de 4,5 jours. Arrivé à échéance, Le projet éducatif de territoire initial (dont le public était les enfants des établissements maternelles et élémentaires) n'a pas été renouvelé.

Le réseau jeunesse, institué lors du précédent CEJ, a maintenu sa dynamique et sa réflexion engagée autour de la cohérence éducative, de valeurs partagées.

Ainsi ont été posés les prémices d'une politique éducative intercommunale étendue au niveau des publics (0-25 ans et leurs familles).

1. Les établissements scolaires

Une offre étoffée de scolarité...

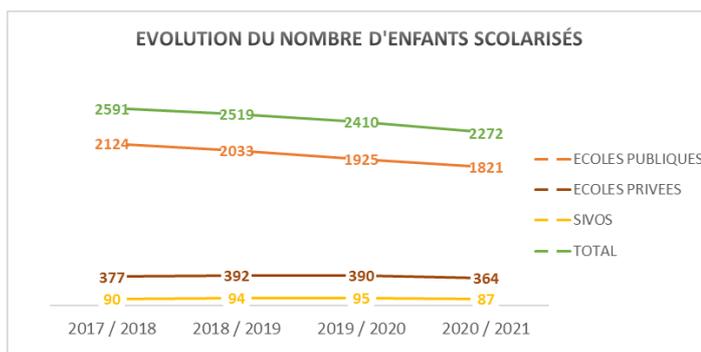
A la rentrée 2020, le territoire compte :

- ◇ 22 écoles, réparties sur 19 communes, dont :
 - 1 SIVOS
 - 6 comportent les deux niveaux : maternel et élémentaire.
 - 2 privées
 - 5 regroupements pédagogiques :
 - Les Aspres – Ecorcei – Crulai
 - La Ferté Fresnel – Glos la Ferrière
 - Chandai – St Michel Tuboeuf – St Ouen Sur Iton
 - St Evroult – Gauville (La Gonfrière – Touquettes)
 - St Sulpice sur Risle – St Martin d'Ecublei – St Symphorien des Bruyères
- ◇ 4 collèges dont 1 privé
- ◇ 1 lycée d'enseignement général et technologique

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

... mais fragilisée par la baisse des effectifs

Sur les six dernières années, les effectifs des écoles sont en baisse. Pour la rentrée 2021, trois fermetures de classes auront lieu à Aube, Irai, et à Glos la Ferrière. Sur cette dernière commune, cela engendre la fermeture de l'école.



Les transports scolaires

Une proposition de transports scolaires est pour les 5 RPI avec 1 à 3 circuits, mais aussi sur les communes de Aube, Villers en Ouche, Moulins la Marche.

Une navette est mise en place sur L'Aigle pour les enfants en classe ULIS venant d'autres communes,

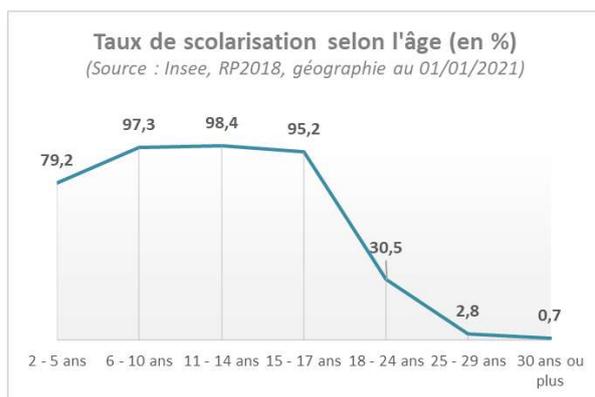
L'accueil d'enfants en situation de handicap

De 2015 à 2020, la scolarisation des enfants en situation de handicap a augmenté de 28,74%, et de 113,77 % depuis 2004. En France, cela concerne 350 333 enfants ou adolescents en 2015, 451 010 en 2020 (*Repères et Références statistiques, Ministère de l'Éducation Nationale et Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation*) : 85,15 % en milieu ordinaire (école, collège, lycée, Unité Locale pour l'Inclusion Scolaire ULIS) et 17,18 % en milieu spécialisé : IME, IEM...

Un taux de scolarisation standard

Les taux de scolarisation sont sensiblement similaires aux valeurs du département pour les 6-17 ans.

Sur le Pays de L'Aigle, ce taux est plus important pour les 2-5 ans ; Par contre, ce dernier est plus faible pour les plus de 18 ans, 30,5 % pour 38,4 % pour L'Orne.

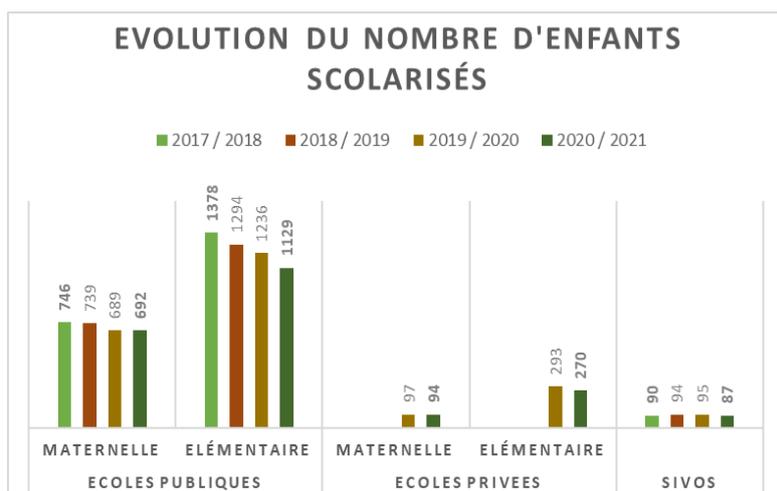


786 enfants fréquentent les écoles maternelles.

2 278 enfants sont présents sur les écoles élémentaires.

Les effectifs sur les différentes écoles sont en baisse.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



L'école maternelle de la Madeleine est identifiée comme relevant du Quartier Prioritaire de la Ville de L'Aigle.

Parmi ces classes, il est dénombré deux classes ordinaires adaptées (ULIS) accueillant 21 enfants (12 à Mazeline et 9 à Victor Hugo). Les enfants participent à des temps d'enseignements décloisonnés avec les autres niveaux scolaires.

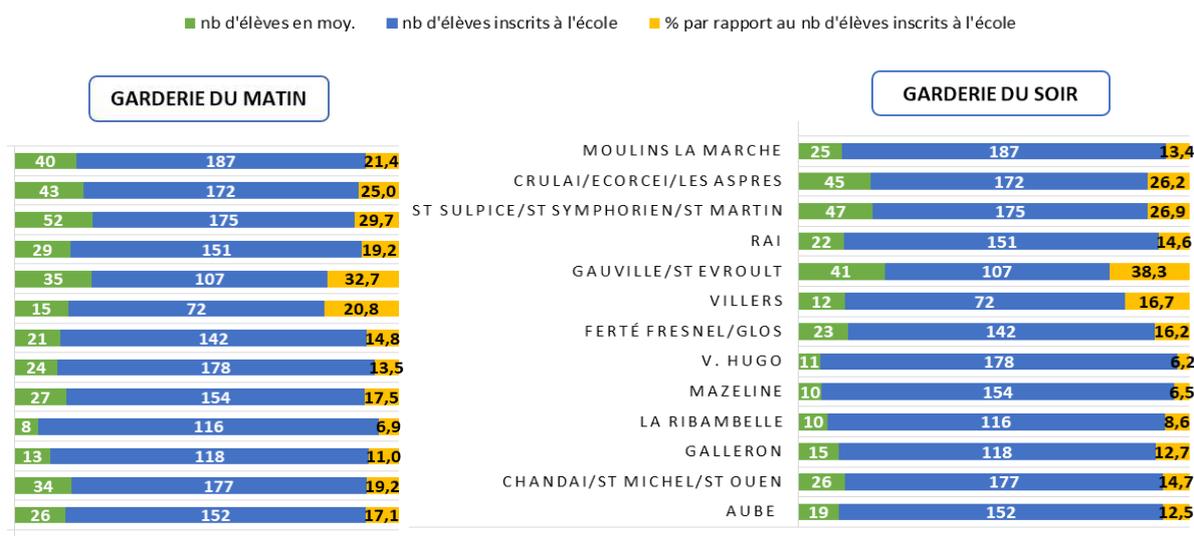
Au sein de deux écoles maternelles de la ville de L'Aigle, sont implantés les dispositifs de - de 3 ans pour favoriser l'entrée des enfants à l'école, avant la petite section. Ces classes accueillent 27 enfants en septembre 2020.

Des garderies sollicitées par les familles

Un service de garderie est proposé sur chaque école les matins et soirs.

Pour l'année 2020-2021, ce sont en moyenne 310 enfants des écoles publiques (soit 17 % des élèves) qui fréquentent les garderies du matin et 336 celles du soir (soit 20 % des élèves).

ÉLÈVES FRÉQUENTANT LES GARDERIES ANNÉE 2020-2021

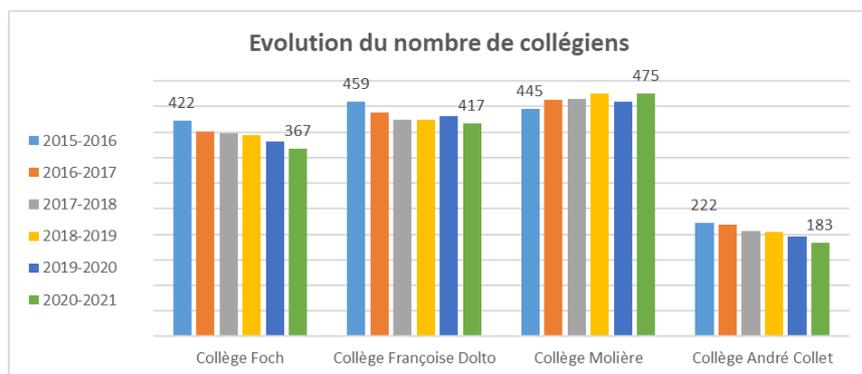


16 % des enfants facturés sur les garderies ont un quotient familial inférieur ou égal à 503.

Ces accueils périscolaires ne sont pas conventionnés ALSH.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

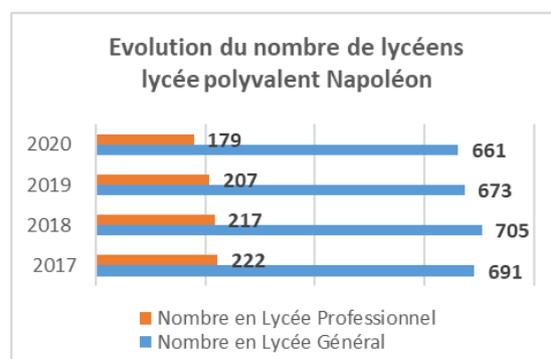
L'enseignement secondaire



1 442 élèves sont répartis sur les 4 collèges.

Au sein des collèges Dolto et Molière, est présent le dispositif ULIS accueillant 24 élèves.
67 élèves sont accueillis au sein du collège Molière dans le cadre du dispositif SEGPA.

Le Pays de L'Aigle est doté du lycée polyvalent Napoléon situé à l'Aigle, offrant une filière générale accueillant 661 lycéens et une filière professionnelle comptant 179 lycéens à la rentrée 2020. Sont proposées des formations du CAP au BTS.



Les établissements spécialisés

À Aube, l'Institut Médico-Educatif Ségur, fait partie de la fondation Normandie Génération (ex association Lehugeur-Lelièvre). Il peut accueillir jusqu'à 92 enfants et jeunes de 6 à 20 ans.
L'ITEP ANAIS de L'Aigle propose, aux 38 enfants et adolescents accueillis (30 places en accueil permanent-internat et 8 places en accueil de jour).

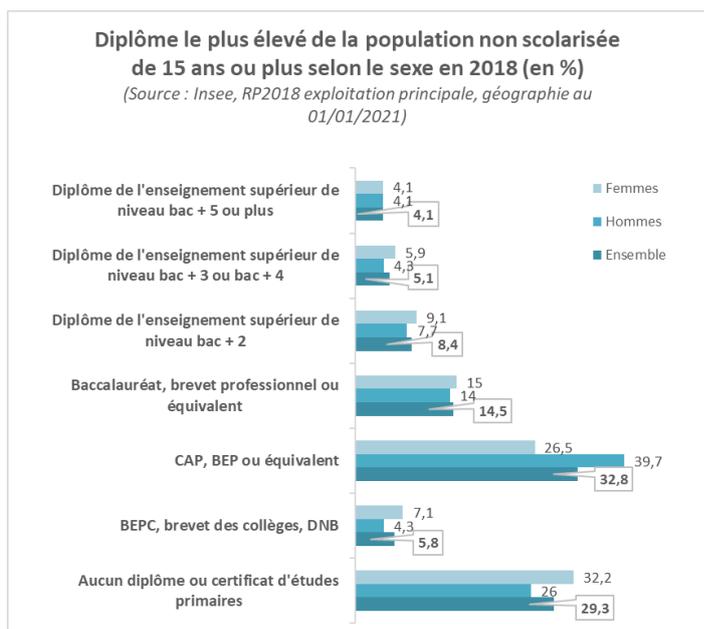
Des formations complètent l'offre éducative

* L'Institut de Formation en Soins Infirmiers de L'Aigle accueille environ 48 élèves par promotion. Il propose depuis septembre 2019 une préparation au concours d'Aide-Soignante.

* Depuis septembre 2021, une nouvelle formation, proposée après une enquête auprès d'entreprises locales, a été développée permettant d'obtenir un CAP préparant à la profession de conducteur d'installations et de machines automatisées (Cima). Elle se déroule au Lycée Napoléon, au sein du Greta sud Normandie.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Une augmentation de la population diplômée



La part de la population non scolarisée de 15 ans ou plus, diplômée a évolué positivement entre 2008 et 2018, passant de 60,4 % à 70,8 %.

2. Les services petite enfance et le soutien à la fonction parentale

La CAF de l'Orne assure un accompagnement de ces différents services en proposant une à deux fois par an des réunions de réseaux et des formations.

Un taux d'activité des familles qui poursuit sa hausse

En 2019, 52 % des familles allocataires CAF avec des enfants de moins de 3 ans sont des familles dont les deux parents travaillent, soit 249 enfants.

	Familles avec enfants - 3 ans			
	nb familles	%	nb enfants	%
TOTAL FAMILLES ALLOCATAIRES CAF	550	100%	595	100%
total Familles (couples)	450	82%	486	82%
⇒ dont les deux parents travaillent	236	52%	249	51%
⇒ dont les deux parents sont inactifs	13	3%	16	3%
⇒ dont les deux parents sont sans emploi	8	2%	9	2%
⇒ dont l'un en emploi, le second inactif	119	26%	133	27%
⇒ dont l'un en emploi, le second sans emploi	51	11%	53	11%
⇒ dont l'un sans emploi, le second inactif	23	5%	26	5%
total Familles monoparentales	100	18%	109	18%
dont le parent travaille	32	32%	34	31%
dont le parent est inactif	46	46%	53	49%
dont le parent est sans emploi	22	22%	22	20%

Source : CAF Orne - données 2019

1.1. Les équipements petite enfance

Les équipements petite enfance sont gérés par le CIAS, ayant la compétence.

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
 Date de télétransmission : 11/02/2022
 Date de réception préfecture : 11/02/2022

Une offre d'accueil collectif à diversifier

Selon les données de la Cnaf pour 2019, le taux de couverture en mode d'accueil est de 61,8 % (68 % pour le département).

Pour répondre aux besoins des familles fin 2018, la collectivité a déployé un nouvel accueil collectif, une halte-garderie de 10 places en cœur de ville de L'Aigle en juin 2019.

Le nombre de demandes de nouvelles familles a été grandissant au cours du 1^{er} semestre 2021.

6 places supplémentaires ont été ouvertes au sein du multi-accueil à la rentrée de septembre 2021.

Un « pic » de demandes se poursuit sur 2021, notamment pour des places en structures collectives. La création d'une nouvelle structure est étudiée.

Des structures collectives sollicitées par les familles

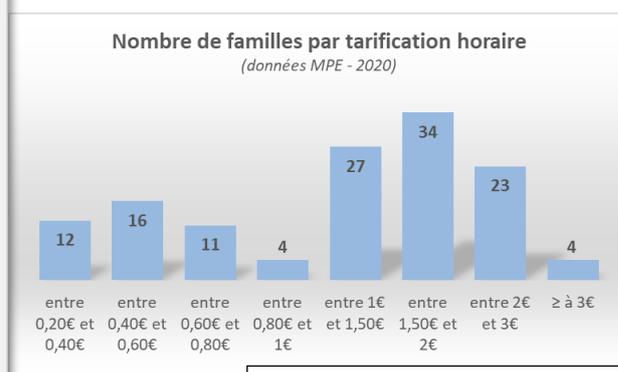
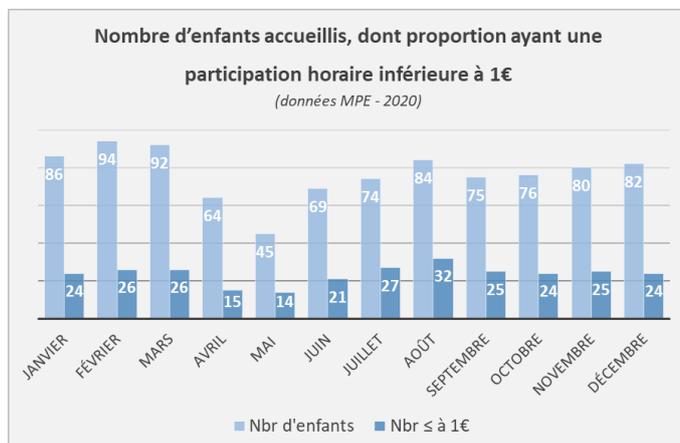
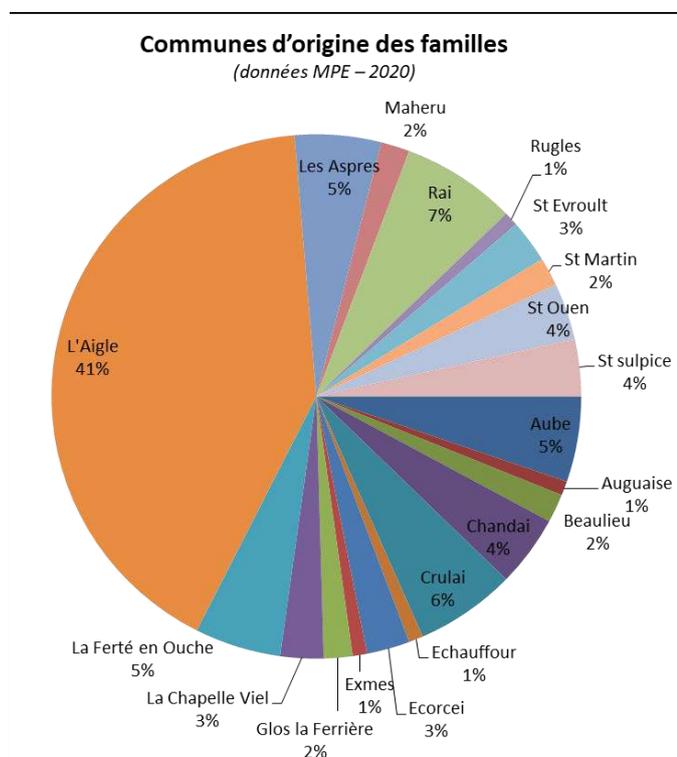
Le multi-accueil est installé sur la Ville de L'Aigle. La structure accueille les enfants de 7h à 18h du lundi au vendredi. Sa capacité évolue de 60 à 66 berceaux à la rentrée 2021-2022.

Des modulations de l'accueil sont en fonction des périodes (petites vacances et 1^{ère} quinzaine d'août : 45 berceaux et la semaine de Noël : 30 berceaux).

Depuis l'été 2020, pour répondre aux besoins des familles en reprise d'activité après le 1^{er} confinement lié à la pandémie, le multi-accueil a suspendu la fermeture du mois d'août. La structure a pu également continuer d'assurer un accueil minimum pour les enfants dont les parents travaillaient en milieu hospitalier.

La structure dispose de places d'accueil pour les enfants à besoins spécifiques.

Le taux d'occupation 2020 a fortement été impacté par la crise sanitaire. Ce sont 138 enfants qui ont fréquenté l'accueil.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

32% des familles ont une participation horaire inférieure ou égale à 1€.

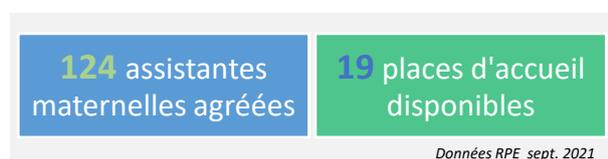
En 2021, le profil des familles évolue avec les deux parents qui travaillent.

La halte-garderie a ouvert en cœur de ville de L'Aigle en juin 2019 ; elle fut mise en place pour une meilleure harmonisation afin de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des jeunes parents et l'accueil des enfants.

Ce sont 57 enfants qui ont fréquenté l'accueil en 2020. La structure n'a pu accueillir d'enfants du fait du confinement de mi-mars à mi-mai 2020, l'activité n'a pu reprendre que de façon partielle à compter de mi-juin pour être de nouveau suspendue en novembre durant 3 semaines.

La structure retrouve en 2021 un rythme adapté, avec une fréquentation similaire voir plus importante qu'avant la pandémie, et un taux d'occupation plus favorable.

Un accueil individuel à consolider

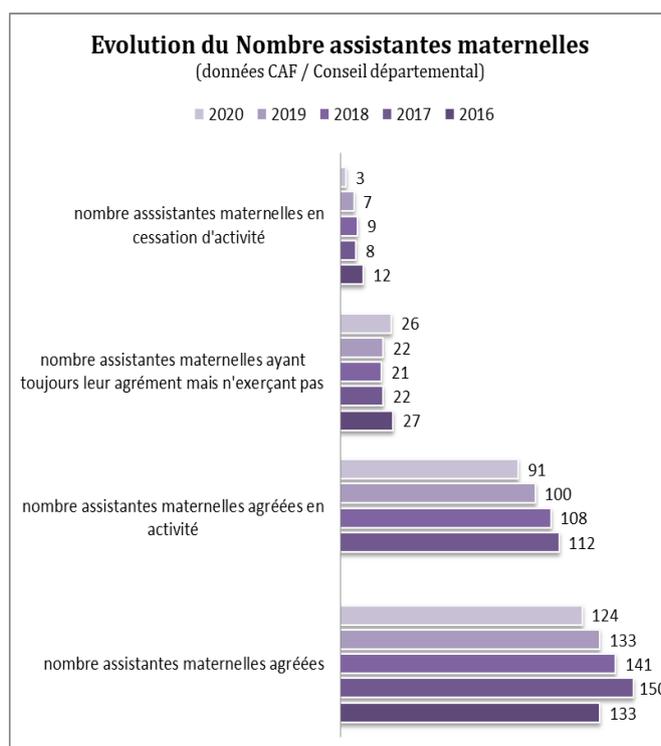


Les assistantes maternelles sont fin 2020 au nombre de 124. En dix ans, leur effectif est passé de 168 à 124, soit une baisse de 26%. Elles sont réparties sur l'ensemble du territoire mais majoritairement sur la ville pôle et sa périphérie, ainsi que sur le secteur de la Ferté en Ouche.

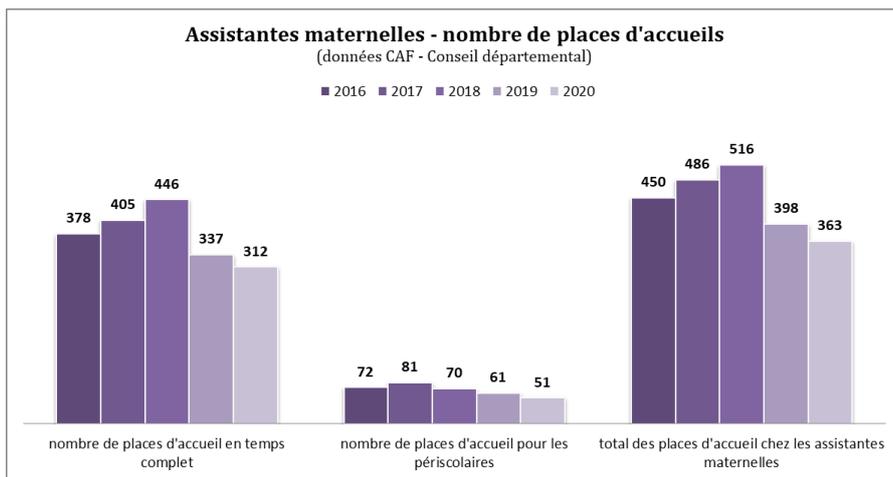


Elles sont 91 en activité, et il est observé un vieillissement des professionnelles du territoire, un nombre de départs progressifs en retraite non compensé par l'arrivée de nouveaux(elles) professionnel(le)s. En 2019, elles sont 46,7% de plus de 55 ans.

Elles proposent 312 places à temps complet, 51 en accueils périscolaire. Pourtant, le nombre de places disponibles à mi-septembre 2021 est assez faible : 18 sur le secteur de L'Aigle et 1 sur le secteur de la Ferté en Ouche.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



Un Relais Petite Enfance rayonnant

Depuis quelques années, le Relais s'est déployé sur l'intercommunalité grâce aux itinérances. Il intervient sur Crulai, L'Aigle, La Ferté Fresnel, Saint Sulpice sur Risle, Rai, au sein d'équipements mis à disposition par les communes et des services de l'intercommunalité.

Sur l'année 2020, ce sont 37 assistantes maternelles différentes, (soit 29,8 %) qui ont participé à au moins l'une des actions du Relais (conférence, ateliers ou formations).

Le relais est également habilité par la CAF lieu d'information pour recevoir les demandes d'informations sur les modes d'accueil.



1.2. Les dispositifs de soutien à la parentalité

Plusieurs dispositifs sont soutenus financièrement pour des actions de soutien à la parentalité :

- **LAEP** - Lieu d'Accueil Enfants Parents
- **CLAS** - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- **REAAP** – Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents
- **Espace de rencontre** – Lieu d'aide au maintien et au rétablissement des liens entre enfants et parents
- **Médiation familiale** – prévenir la rupture des liens familiaux et favoriser la coparentalité
- **Ludothèque** – espace dédié aux jeux et favorisant le lien social

Cette offre est complétée notamment par l'intervention :

- d'éducateurs des services sociaux,
- de Techniciens de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF) auprès d'ADOM 61.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Le Lieu d'Accueil Enfants Parents « La Parent'Aise »

Ce service est porté par l'espace famille du pôle Animation Sociale, agréé centre social.

Le LAEP est un espace convivial et ludiques, accueillant les enfants de moins de 6 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. Cette structure constitue un espace de jeu libre pour les enfants et un lieu de parole pour les parents. Le LAEP est souvent un premier lieu de sociabilité pour l'enfant et favorise les échanges entre parents, ce qui permet de prévenir ou de rompre l'isolement de certaines familles.

Les objectifs du LAEP :

- Expérimenter la séparation, tant pour les enfants que pour les parents, dans un cadre sécurisant, basé sur des règles du vivre ensemble ;
- Enrichir et conforter la relation enfant-parent ;
- Rassurer les parents dans leur rôle et leur fonction ;
- Favoriser les échanges entre parents autour de leurs expériences et mutualiser leurs savoir-faire parentaux ;
- Favoriser les échanges autour de la difficulté d'être parent au cours des différentes étapes (allaitement, sevrage, arrivée d'un autre enfant, entrée en collectivité, ...) ;
- Soutenir et accompagner l'enfant et ses parents, dans la dynamique d'autonomisation et de socialisation en utilisant et valorisant le jeu, élément essentiel au développement et à l'éveil ;
- Favoriser l'éveil des enfants en proposant des jeux adaptés selon l'âge, leurs besoins et capacités ;
- Favoriser la mixité sociale et culturelle à travers le dénominateur commun qui est la parentalité ;
- Soutenir les familles dans leurs démarches, en les informant sur des réponses pouvant correspondre à leur besoin, si nécessaire ;
- Prévenir les troubles de la relation parents/enfants, les situations de négligence, ou de violence, ou des difficultés de développement.

L'accueil est assuré par des professionnelles du centre social et de la Maison de la Petite Enfance ayant bénéficié d'une formation à l'écoute active. Ce sont trois séances proposées par semaine. L'accueil est anonyme, libre, sans inscription et gratuit.

L'activité se déployait également jusqu'avant la pandémie sur la commune de la Ferté en Ouche.



Durant la pandémie, le maintien du lien a été organisé par des contacts téléphoniques réguliers auprès de familles fréquentant le service depuis janvier 2020. Ont pu être proposés ensuite des rendez-vous individuels d'une heure, puis des créneaux d'accueils.

Il est relevé une méconnaissance du fonctionnement de l'accueil par les partenaires, défavorable à l'orientation des familles, expliquant une fréquentation variable de l'accueil.

Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

Cette action est proposée au sein du Pôle animation sociale depuis 2012.

Les objectifs du CLAS :

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

- Accompagner et soutenir les enfants rencontrant diverses problématiques dans leur apprentissage scolaire ou relationnel avec l'école.
- Proposer des actions ludiques qui permettent aux enfants de développer des compétences autour des notions scolaires de bases tout en valorisant leurs acquis, leurs savoir-faire et être.
- Soutenir les parents dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants en proposant des actions favorisant la prise en compte de leurs questionnements ou problématiques familiales : barrière de la langue, appréhension dans la relation avec l'école, recherche d'un cadre soutenant dans la relation avec leur enfant, difficulté dans la prise en charge du suivi scolaire de leur enfant.

Les enfants inscrits sur le CLAS fréquentent les écoles Victor Hugo et Mazeline de L'Aigle, ainsi que les écoles de Saint Martin d'Ecublei et d'Ecorcei. 5 enfants résident dans le quartier prioritaire de la Madeleine.



Les actions de l'espace famille du centre social

Le Pôle Animation Sociale reste un maillon essentiel du territoire ; à la croisée de l'accompagnement social individuel et de l'accompagnement social collectif, l'Espace famille se pose en expert de la relation intrafamiliale et du soutien social et éducatif.

C'est un service intervenant dans le champ de la prévention des situations à risque et un service de veille éducative et sociale.

Aussi, les actions développées par l'Espace famille ont pour vocation aussi de bien :

- de prévenir des risques liés à l'exercice de la parentalité,
- de valoriser les expériences parentales,
- de soutenir les savoirs faire et être dans la pratique de la parentalité au quotidien.

Il s'agit notamment de :

- Proposer des activités de loisirs entre les parents et les enfants favorisant le lien intrafamilial, première porte pour rencontrer les familles dans un accueil neutre et convivial ; construire un lien de confiance entre les familles et les professionnels de l'Espace famille,
- Organiser des ateliers d'échanges entre les parents (père, mère et famille élargie) concernant des thèmes de la vie quotidienne ; favoriser les relations entre parents et le partage d'expérience en abordant des thèmes de la vie quotidienne pour prendre conscience de son environnement social, économique et de son influence dans son quotidien familial,
- Prévenir l'épuisement parental en valorisant les compétences : aborder et partager des thèmes dans le domaine de l'éducation, du rythme et évolution de l'enfant, de son rôle de parent (père, mère),

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

- Construire un lieu ressource, un lieu d'information à destination des parents ; faire connaître les lieux ou tiers pouvant apporter un soutien aux familles,
- Favoriser une meilleure visibilité des actions de soutien aux familles proposées par l'Espace famille ; faciliter l'accessibilité aux actions du Pôle Animation via l'Espace de vie sociale/AESIA,

Quelques actions sont soutenues dans le cadre du REAAP, parmi lesquelles : Jouons en famille, Gym motricité, Ballades en familles, sorties familles ou café des parents.

L'espace rencontre

Suite à différents constats et un besoin grandissant pour les familles du territoire ou en proximité, un accueil a été mis en place en janvier 2020, géré par le CIAS.

Un lieu neutre, extérieur au domicile de chacun des parents, pour :

- Maintenir, préserver ou rétablir la relation entre l'enfant et le parent chez qui il ne réside pas, ou entre enfants-grands parents dans les situations de séparation/divorce et/ou rupture.
- Faire évoluer les relations afin qu'elles puissent exister hors de ce lieu grâce à un accompagnement spécialisé.

5 principes pour ce lieu :

- Caractère transitoire de l'intervention
- Information des parents : cadre donné et fonctionnement exposé
- Confidentialité : lieu tiers qui agit pour l'enfant
- Gratuité
- Inscription dans un réseau de partenaires.

Toute demande d'orientation vers l'espace rencontre pourra venir :

- des parents (mesure conventionnelle – amiable)
- des partenaires (Conseil départemental, les services sociaux, CCAS, Caf...),
- des autorités judiciaires (JAF, J.E).

Il fonctionne grâce à une équipe accueillante qualifiée.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

La médiation familiale

La médiation familiale est un temps d'écoute, d'échange et de négociation qui permet d'aborder les problèmes liés à un conflit familial, de prendre en compte de manière très concrète les besoins de chacun, notamment ceux des enfants, avec un tiers qualifié et impartial : le médiateur familial. Son rôle est de rétablir la communication et de créer un climat de confiance propice à la recherche d'accord entre les personnes dans le souci de privilégier l'intérêt de l'enfant.

La médiation familiale est assurée par la Fondation Normandie Génération, à L'Aigle.

Les ludothèques

Le territoire est équipé de :

- une ludothèque intercommunale itinérante gérée par le centre social à L'Aigle
- une ludothèque sur la commune de Rai.

Chacune intervient auprès du Relais petite enfance, d'écoles, de centres de loisirs, des accueils adolescents, de services spécialisés.

Il est ainsi possible d'accéder à des jeux en libre accès sur place, à des animations ludiques, et des prêts de jeux sont possibles sur la ludothèque de Rai.

Des animations thématiques, des soirées sont proposées aux familles, aux structures du territoire.

3. Les services enfance-jeunesse

Les structures d'accueils de loisirs

Gestionnaire	Équipement	Commune d'implantation	Âge des publics	nb places variable suivant périodes (capacité Maximale)	VACANCES								
					mercredi	automne	fin d'année	hiver	printemps	juillet	août	mini-camps	séjours + 5 j
CIAS des Pays de L'Aigle - Pôle Animation	ALSH Maternel La Ribambelle	L'Aigle	2,5 ans si scolarisé à 5 ans	40									
	ALSH élémentaire	L'Aigle	6-11 ans	60								[*]	
	ALSH ados	L'Aigle	12 ans et +	24									
	ALSH	Moulins la Marche	3-13 ans	20									
	ALSH ados	Moulins la Marche	12 ans et +										
	ALSH	La Ferté en Ouche	6-13 ans	24									
	ALSH ados	La Ferté en Ouche	12 ans et +										
	CLAS	L'Aigle	6-12 ans (dont 6 ^{ème})	25	Lundi-mardi-jeudi en période scolaire								
Ville de L'Aigle	ALSH Bois de la Pierre	L'Aigle	4-14 ans	150								[*]	
	Sport Vacances	L'Aigle	6-17 ans	100								[*]	
Association Bulle D'Air	ALSH Bulle d'Air	Rai	3-12 ans	40 à 50									
Commune de Aube	ALSH	Aube	3-11 ans	25 à 30									

[*] ouverture en continu depuis août 2020

[#] séjours accessoires

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

L'accueil jeunesse de la MJC

L'association a développé un projet autour de l'accompagnement des jeunes de + de 14 ans dans leurs projets. La MJC va à la rencontre des jeunes, elle favorise leur intégration dans les équipes, la transmission par les pairs.

La prévention, l'accompagnement à l'autonomie et le soutien à l'engagement

Plusieurs communes et associations développent des actions de prévention ponctuelles ou inscrites dans des dispositifs : ex Promeneur du Net, Conseil Municipal des Jeunes...

La Mission locale est un acteur privilégié pour la jeunesse sur le champ de l'accompagnement socio-professionnel. En complémentarité, **le pôle animation, centre social et Aesia, espace de vie sociale itinérant**, sont également reconnus comme des acteurs dans la mise en œuvre de projets Jeunesse notamment en termes de soutien à l'implication des jeunes.

La MJC accompagne les jeunes dans le cadre de :

- L'engagement citoyen au travers des services civiques



La Mission Locale accompagne les 16-25 ans qui ne sont plus scolarisés dans les domaines de l'orientation, de l'emploi et la formation mais aussi sur des difficultés sociales et de santé (mobilité, logement, droits civiques...). Chaque année, ce sont plus de 1 500 jeunes (secteurs L'Aigle- Mortagne) qui sont suivis par ce service sur une durée allant de 6 mois à plusieurs années.

La Mission Locale, la MJC et la Maison des Ados sont membres du réseau de professionnels des promeneurs du net, coordonné par la CAF de L'Orne et le BIJ de L'Orne, réseau pouvant s'étendre à d'autres acteurs. L'objectif est de développer une présence éducative sur le Net et les réseaux sociaux pour favoriser l'autonomie des jeunes âgés de 12 à 25 ans, l'apprentissage de l'esprit critique, la construction collective de projets ou encore la citoyenneté.

La ville de L'Aigle accompagne la mise en œuvre d'un conseil municipal des jeunes. Celui-ci a été suspendu durant la période de la pandémie et de nouvelles élections auront lieu dans les prochains mois.

L'Orne, avec l'Eure ne sont pas pourvus de Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes (PAEJ) comme les autres départements normands pourvus de 22 lieux (PAEJ, antennes ou permanences). Ces services de proximité répondent au mal-être de certains jeunes âgés majoritairement de 15 à 25 ans (*étude menée en 2020 par l'OR2S de Picardie*).

La Maison des Adolescents 61 est présente, grâce à une antenne sur L'Aigle, elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire. Suite à la pandémie 2020 et les différentes périodes de confinement, des constats alarmants ont été faits pour les jeunes.

- Au 1^{er} trimestre 2021, + 40 % de premières demandes.
- Des nouveaux profils : des jeunes en terminale ou en fin de collège (auparavant des sixièmes ou cinquièmes), souvent en rupture scolaire.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

- Des changements de situations familiales (addictions, séparations...)
- Des problématiques d'anxiété, dépression, troubles du comportement, décrochage scolaire, ou harcèlement sur les réseaux sociaux.
- Une augmentation de signalement pour maltraitements physiques ou mentales.

Les professionnels peuvent accueillir les jeunes, et leur famille, dans ces locaux mais également les rencontrer à domicile grâce à l'équipe mobile.

4. L'Animation de la Vie Sociale locale

Un réseau associatif dense

Le tissu associatif est dynamique sur l'ensemble du territoire et pour tous, et ce, dans des secteurs variés : sports, loisirs, culture, patrimoine, solidarité, caritatif, service à la personne...

Pilier de la politique de proximité développée par les collectivités, les associations interviennent en nombre auprès des enfants et des jeunes et par leurs nombreuses actions, concourent à leur éducation.

Les associations proposent de nombreux de projets et évènements sur les communes. Le bénévolat est actif et intergénérationnel, il a pu être mis en exergue lors des périodes de confinement, notamment dans le soutien aux aînés, et auprès des personnes les plus vulnérables.

Il est toutefois constaté un affaiblissement de l'engagement bénévole pour renouveler les membres au sein des associations. Ainsi, sont retrouvées des personnes très investies auprès d'une ou plusieurs associations depuis de nombreuses années sans parvenir à mobiliser de nouvelles personnes pour assurer une « relève ».

EVS de Rai, la fin d'une belle épopée

L'association Rai Animation, présente, sur la commune de Rai, agréée Espace de Vie Sociale, a participé à la dynamique d'animation locale, près d'une dizaine d'années.

De nombreux projets ont émergé, construits avec les élus, habitants : club Ado, Repas Saveurs du Monde, les Rai baladeurs, une halle au partage...

Face à des difficultés diverses les trois dernières années, sans opportunité pour conforter son maintien, l'association a été dissoute en décembre 2018.

Le lien social au cœur des préoccupations

Le réseau de partenaires autour de l'AVS, initié lors du lancement de la CTG, a conduit son action autour de problématiques principales qui ont donné deux grandes orientations :

- L'information et la communication
- L'équité territoriale.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Partant du constat que le territoire était inégalement pourvu en animations et en services, et qu'il était nécessaire de travailler au maintien et au développement du lien social sur l'ensemble du territoire (comme le fait le centre social présent sur le quartier prioritaire, mais avec un rayon d'action trop important pour lui seul), le projet d'un Espace de Vie Sociale itinérant est né.

Début 2020, le poste de coordinateur EVS est pourvu et a permis la conduite d'un diagnostic social local.

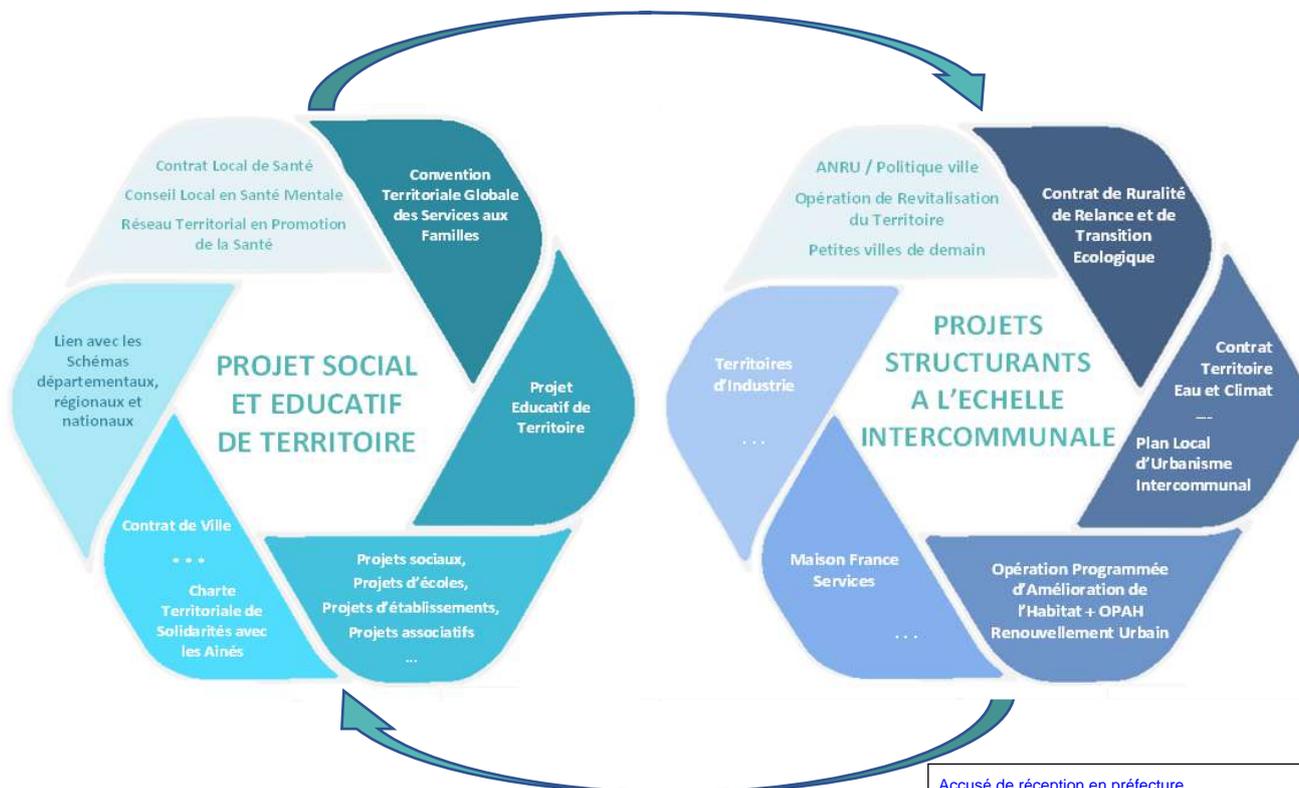


Accueillir,
Ecouter,
Soutenir,
Informé,
Accompagner

5 | Les dispositifs cadres sur le territoire

1. Une articulation globale avec les projets structurants de la collectivité

Une articulation des dispositifs en direction des populations est développée en lien avec l'ensemble des projets de l'intercommunalité, permettant la déclinaison des **orientations stratégiques transversales.**



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

2. Le Contrat de Ville



La politique de la ville de L'Aigle, est engagée en 2015 dans une profonde refonte afin d'optimiser son action et atteindre avec plus d'efficacité ses objectifs de réduction des inégalités entre les territoires et revaloriser les zones urbaines en difficulté.

Le quartier de la Madeleine à L'Aigle entre en géographie prioritaire de la nouvelle politique de la ville.

Le Contrat de Ville a été défini pour la période 2015-2020, et a été prolongé de deux années.

Il se décline autour de 3 piliers :

- Cohésion Sociale : accès aux droits, santé, éducation, jeunesse, sport, culture, sécurité, lien social, solidarité
- Développement économique et emploi : accès à l'emploi, formation, création d'entreprise, attractivité économique
- Cadre de vie et renouvellement urbain : rénovation urbaine, développement durable, gestion urbaine de proximité, mobilité.

Quatre axes transversaux doivent être intégrés dans les actions développées dans le cadre du contrat de ville :

- Jeunesse
- Egalité entre hommes et femmes
- Prévention de toutes les discriminations
- Valeurs de la République et de la citoyenneté.

3. Le Contrat Local de Santé



Le 1^{er} contrat signé pour la période 2013-2018 engageait l'Agence Régionale de Santé Normandie et la Communauté de Communes sur une dynamique territoriale commune pour la mise en œuvre d'actions « Santé » au bénéfice de la population.

Cet outil est déployé pour :

- Réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.
- Faire de la prévention le premier levier de la qualité du parcours de santé et de vie.
- Accompagner la transformation du système de santé.

Il déclinait un plan d'actions autour des axes prioritaires suivants :

- Accès à la santé des enfants et notamment des populations fragilisées
- Le mal-être et les troubles psycho-sociaux des jeunes – les conduites addictives.

En 2020, l'ARS Normandie et l'intercommunalité ont exprimé la volonté, au regard des indicateurs de santé défavorables, de poursuivre leur démarche partenariale, pour :

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

- Faciliter les parcours de soins et de santé : avec des actions de prévention de la santé, une organisation des soins, un accompagnement médico-social.
- Et de prendre en compte les autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail...

La mise en œuvre d'une contractualisation a été freinée par la crise sanitaire : pandémie qui a révélé et accentué des problématiques de santé (dont la santé mentale).

Des dynamiques sont toutefois engagées sur le territoire par différents acteurs.

Il sera proposé d'accompagner quelques initiatives locales en prévention-promotion de la santé au travers du projet social et éducatif de la CTG.

4. Le Réseau Territorial de Promotion de la Santé



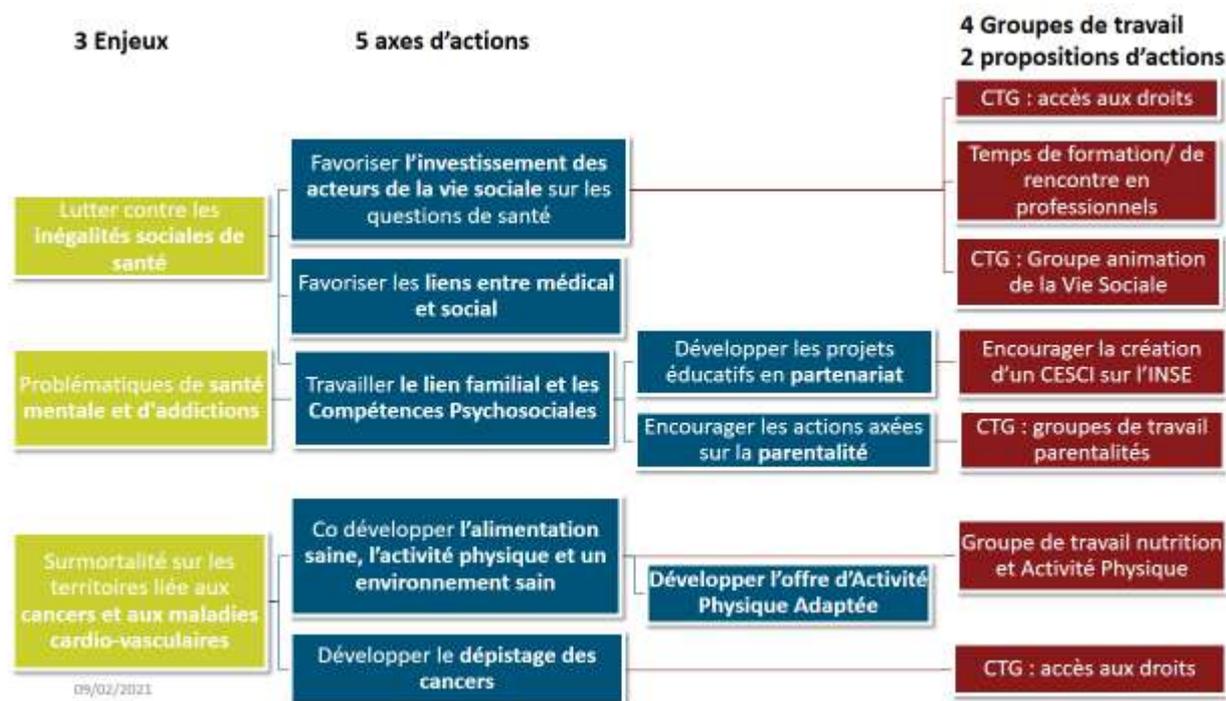
Le RTPS a été mis en place par l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie conjointement avec la Région Normandie dans nos territoires jugés prioritaires : le territoire « Normandie Sud Eure » et le territoire du Pays de L'Aigle.

Les objectifs du RTPS sont :

- Promouvoir une approche partenariale de la santé sur le territoire
- Définir avec l'ensemble de ces acteurs un programme territorial de la santé
- Etre lieu de ressources pour les professionnels du territoire (ouverture d'un Point Relais Documentaire à Rugles courant 2021).
 - Accompagner à la méthodologie et au montage de projets en promotion de la santé

Le diagnostic réalisé en 2020 fait état de fragilités nombreuses et a permis d'identifier les enjeux et pistes d'actions ci-dessous :

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



5. La charte territoriale des solidarités avec les aînés

Signée avec la MSA Mayenne Orne Sarthe et les partenaires de territoire pour la période 2018-2021, elle permet de poursuivre les orientations suivantes :

- Lutter contre l'isolement et redynamiser l'ensemble des liens de solidarité autour et avec les aînés
- reconstituer une offre de services adaptée aux besoins sociaux et médicaux prioritaires.



La déclinaison du plan d'actions est autour de 5 champs dont :

- Le soutien au lien social et aux solidarités de proximité, par des actions intergénérationnelles.
- La valorisation des engagements et de l'expérience des aînés par la mise en place d'actions solidaires.

La charte territoriale a été prolongée au 30 juin 2022, suite au période de confinements n'ayant pas permis la mise en œuvre de nombreuses actions.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

6. Le Projet Educatif de Territoire

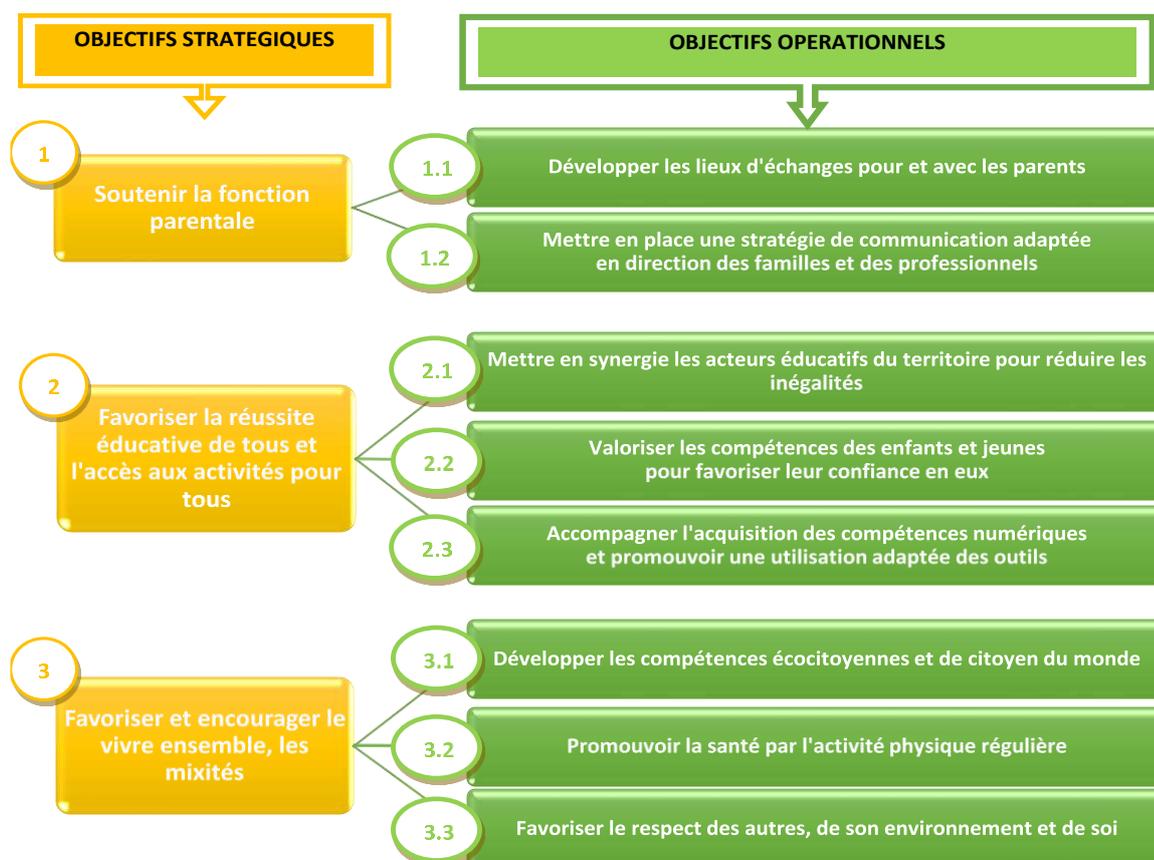
Le PEDT 2021-2024, validé par les services de l'Etat en juillet 2021, a été le fruit d'une démarche partenariale engagée depuis plusieurs années, dans le cadre initial de la Convention Territoriale Globale des services aux Familles (précédemment le Contrat Enfance Jeunesse) ainsi que dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires 2014.

POLITIQUE EDUCATIVE GLOBALE 2021-2024



Le PEDT permet une coordination des actions de territoire, en direction des enfants et des élèves, de manière à respecter les rythmes, les besoins et les aspirations de chacun d'entre eux sur tous les espaces et tous les temps (périscolaire – extrascolaire – scolaire).

Le projet concerne les enfants et jeunes de 0 à 25 ans et leurs familles. Cette démarche d'alliance avec l'ensemble des acteurs éducatifs renforce leur volonté de développer des activités périscolaires à forte dimension éducative le mercredi. Le projet sera ainsi complété de la démarche « plan mercredi » construite au cours du 1^{er} semestre 2022.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

EVALUATION DU PROJET 2018-2021

AXES	RAPPEL DES OBJECTIFS	BILAN 2018-2021
<p>Pilotage et coordination</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Faire vivre la dynamique qui s'est créée autour de cette démarche. - Faciliter l'articulation entre les dispositifs existants sur le territoire. - Assurer le suivi et la garantie du respect des engagements pris par la Cdc et la Caf. - Permettre à la Cdc d'atteindre les objectifs fixés sur la durée de la convention. - Permettre de mesurer les impacts des actions mises en place. 	<p>Le rythme et la fréquence des rencontres COTECH et COPIL ont été désorganisés durant la pandémie. Il a été privilégié des rencontres individuelles avec les référents de groupe, les partenaires de territoire.</p> <p>Un élu référent de la CTG a été désigné lors d'un conseil d'administration du CIAS.</p> <p>Les groupes de travail ont été animés de façon variée : reprise des rencontres physique, maintien des liens par mailings, ...</p> <p>Lancement début 2021 d'un réseau de coordinateurs de dispositifs et démarches territoriales dans l'objectif d'accompagner la co-construction d'un Projet de Territoire Partagé.</p> <p>Construction et définition de la nouvelle Politique Educative Globale du Pays de L'Aigle 2021-2024</p> <p>Accompagnement de la réalisation du diagnostic partagé dans le cadre du Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS)</p> <p>Réseaux progressivement étendus aux partenaires souhaitant intervenir sur le territoire, ayant souhait de développer des actions, des services pour la population</p> <p>Outils d'évaluation à développer.</p> <p>Recherche continue de co-financements</p>
<p>Jeunesse</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Mettre en œuvre une politique locale concertée. · Poursuivre les actions de formation et d'accompagnement des professionnels. · Réduire les inégalités territoriales en matière d'accueil des jeunes. · Œuvrer pour des projets en cohérence les uns par rapport aux autres dans un souci de 	<p>Un document de référence "COHERENCE EDUCATIVE", développé initialement dans le cadre du précédent CEJ a été le socle des valeurs partagées pour la nouvelle politique éducative globale du territoire à compter de 2021 (projet PEDT validé en juillet 2021)</p> <p>Formalisation d'un Projet Educatif de Territoire 2021-2024 – à poursuivre la construction du plan mercredi.</p>

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

	continuité éducative (passerelles entre les structures).	Diffusion des vidéos de présentation des acteurs de la jeunesse Développement en 2018-2019 d'un secteur jeunesse au sein de la MJC de L'Aigle et un encadrement assuré par un animateur BPJEPS ouvrant droit à un agrément PS Jeunes de la CAF.
Logement	<ul style="list-style-type: none"> * Développer l'information et la communication : accès au logement, droits et devoirs, prévention des expulsions, non décence. * Mieux accompagner les publics les plus fragiles dans leur parcours d'accès et de maintien dans le logement. * Coordonner les différents acteurs et dispositifs. 	<p>Création d'un Service d'Information et d'Accueil du Demandeur (SIAD). Le CIAS – Guichet unique enregistreur des demandes de logement social.</p> <p>Construction d'un support de communication pour les demandeurs de logement en réflexion.</p> <p>Ouverture par la Mission Locale de la PIOL, Point Information Logement Autonome (juin 2019) pour les jeunes de 16 à 30 ans</p> <p>Poursuite de l'identification de bailleurs pouvant accueillir un habitat jeune et un logement pour les femmes victimes de violences.</p>
Animation de la Vie Sociale	<ul style="list-style-type: none"> * Equité territoriale * Développement des liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire * L'inclusion sociale et la socialisation des personnes * Prise de responsabilité des usagers et développement de la citoyenneté de proximité * Prise en compte des attentes et besoins des habitants (accès au numérique, aux loisirs, aux droits...) 	<p>Création d'un facebook pour le centre social et l'EVS permettant la diffusion d'informations de l'ensemble des acteurs du territoire.</p> <p>https://fr-fr.facebook.com/PAS.AESIA/</p> <p>Déploiement d'un Espace de Vie Sociale Itinérant - AESIA (1^{ère} agrément - juin 2020).</p> <p>Identification progressive du service par les élus des communes, renforcée notamment durant la période du 1er confinement 2020 suite à la pandémie Covid.</p> <p>Renouvellement de l'agrément centre social du pôle Animation Sociale et agrément Evs d'AESIA pour la période 2022-2025,</p>
Accès aux Droits	<p>mieux communiquer et communiquer autrement (numérique)</p> <p><u>Sur l'existant</u> : plaquette d'information sur</p>	<p>Ouverture d'une Maison France Services (fin 2019)</p>

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

<p>Accompagnement Social des familles</p>	<p>les services et les équipements du territoire <u>Sur des thèmes précis</u>, ex : Accès aux Droits : Créer des outils simplifiés d'information pour les publics, et d'autres pour les partenaires ... former au tout numérique former les personnes qui sont au plus près des habitants (secrétaires de mairies, élus, postiers, TISF, médiateurs, aides-soignants, ouverture de la MSAP début 2019...) sites internet des organismes institutionnels ... favoriser la coordination et la mutualisation de moyens entre partenaires Mener des actions permettant aux partenaires de mieux se connaître Identifier des interlocuteurs privilégiés dans chaque structure Mener des actions communes Aborder de façon transversale des thématiques communes favoriser la complémentarité entre l'accompagnement social individuel et les projets d'actions collectives Recenser et soutenir les actions individuelles et collectives de prévention</p>	<p>Réalisation de plaquettes par les partenaires ou à destination des professionnels ou des publics, distribuées lors du forum interprofessionnel.</p> <p>Autres supports à penser en direction des professionnels au plus près des habitants</p> <p>Organisation d'un forum interprofessionnel en juin 2021 autour de « le numérique et l'accès aux droits » Rencontre du réseau des acteurs tous les deux mois environ.</p> <p>Cette régularité des rencontres a renforcé les partenariats et ont permis d'améliorer l'accompagnement des familles et l'accès aux droits.</p> <p>Ex : Redéfinition des accompagnements individuels et collectifs pour une meilleure complémentarité entre l'écrivain public et l'animatrice de l'espace numérique du pôle animation sociale.</p>
<p>Petite Enfance</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Proposer une offre de service diversifiée et équitable à l'ensemble des familles du territoire. · Valoriser la complémentarité des accueils individuels et collectifs du jeune enfant. · Favoriser l'épanouissement et le bon développement de l'enfant. · Renforcer la qualité de l'accueil, développer les actions de prévention médico-sociales. · Favoriser l'accès aux structures des publics les plus fragilisés (parents sans emploi, en insertion professionnelle, monoparents, situation de handicap enfant ou parents). 	<p>Projet de micro-crèche non réalisé sur la Ferté en Ouche.</p> <p>Création d'une Halte-garderie (10 places) en juin 2019 cœur de ville de L'Aigle dont l'accès est priorisé aux familles les plus en difficulté d'insertion sociale et professionnelle.</p> <p>Extension de l'agrément du multi-accueil de 60 à 66 places (sept. 2021) - logo et plaquette HG (en annexe) - logo et plaquette pour le Relais petite enfance.</p>
<p>Parentalité</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants. * Développer une offre territoriale diversifiée. ----- * Prévention. * Accès aux structures des publics les plus fragilisés 	<p>Ouverture d'un espace de rencontre en Janvier 2020.</p> <p>Développement des actions collectives de parentalité en itinérance (ex : gym motricité)</p> <p>Réseau Parentalité : Dynamique nouvelle impulsée sur le 1er semestre 2021 par le binôme Référent famille du</p>

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

	<p>* Partenariats et interconnaissance entre acteurs du territoire.</p> <p>* Promotion et communication sur l'existant, accessible à toutes les familles et acteurs du territoire</p>	<p>pôle animation sociale et la directrice de la Maison de la Petite Enfance.</p> <p>Accompagnement par AESIA pour la communication sur les actions et services petite enfance et parentalité auprès des communes (élus et acteurs locaux).</p>
--	---	---

1 | Enjeux du projet 2022-2026

1. Petite Enfance et parentalité

Le **pôle petite enfance** dispose d'un observatoire permanent grâce notamment au Relais Petite Enfance, aux structures collectives.

La collectivité a pu répondre aux besoins des familles en ouvrant une halte-garderie en cœur de ville de L'Aigle. Plus récemment, une extension d'agrément de 6 places pour le multi-accueil a été validée en septembre 2021.

Les récents constats relevés sont les suivants au niveau :

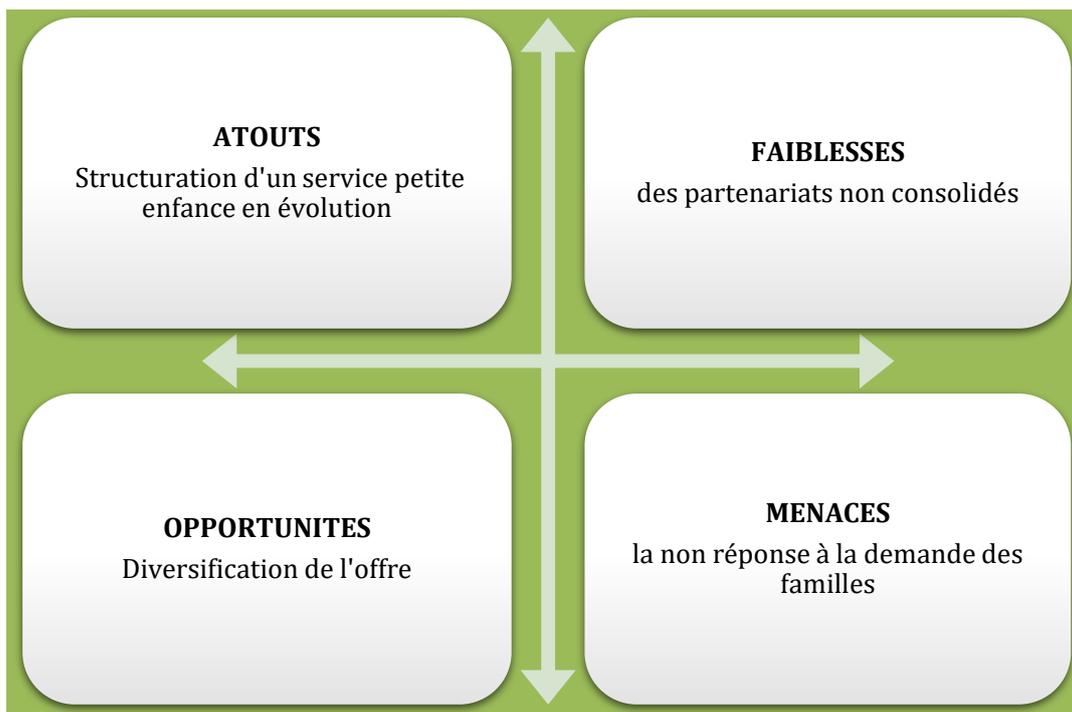
- **des accueils individuels :**

- Départs en retraite massifs d'assistants maternels à brève échéance sur certains secteurs
- Peu de candidats à l'agrément et une image du métier à revaloriser : le manque d'attrait du métier est certainement la raison d'un faible engouement pour la profession.
- Des assistants maternels au chômage
- Peu ou pas de solutions pour le périscolaire, le mercredi, les horaires atypiques.
- Une nouvelle génération de professionnels
- Des propositions de nouvelles offres telles que les MAM, micro-crèches à coordonner, réguler en fonction des besoins.
- Des passerelles à consolider entre les différents temps d'accueils de l'enfant : scolaire, péri et extrascolaire.

- **des accueils collectifs :**

- Des structures d'accueil collectif complètes.
- Des parents qui ne trouvent pas de mode de garde. Le nombre de naissances est en diminution depuis quelques années, toutefois, les demandes de nouvelles familles auprès de la Maison de la Petite Enfance pour de très jeunes enfants (nés hors territoire) sont en évolution constante depuis quelques mois.
- Besoins de mieux harmoniser, personnaliser les demandes d'accueils en fonction de l'offre.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



Enjeux

1

POURSUIVRE LE DEPLOIEMENT DE L'OFFRE D'ACCUEIL COLLECTIF

2

CONSOLIDER L'OFFRE D'ACCUEIL INDIVIDUEL

3

FACILITER LE PARCOURS DE L'ENFANT, DE LA FAMILLE

4

ACCOMPAGNER LE DEPLOIEMENT DE LA COHERENCE EDUCATIVE

Des problématiques ont été partagées par les professionnels du **réseau parentalité** nouvellement reformé, lors de l'évaluation réalisée début 2021.

Les enjeux pour les professionnels autour de cette dynamique nouvelle étaient de :

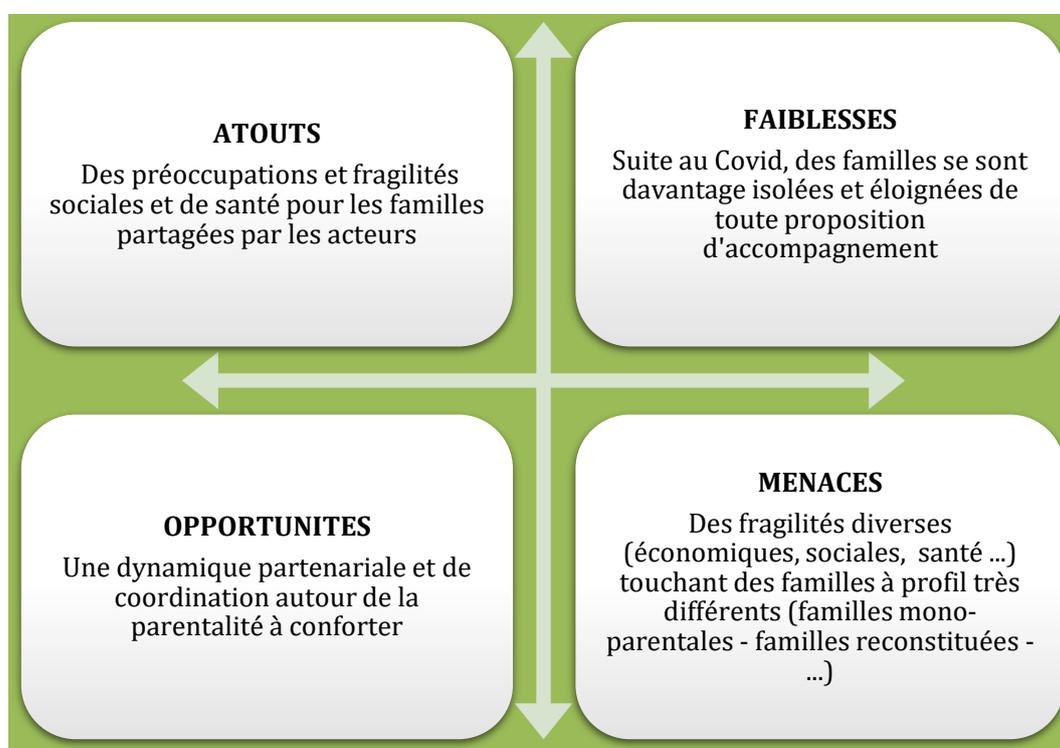
- Se connaître,
- Articuler et coordonner leurs interventions
- Communiquer sur l'existant
- Rendre lisible nos actions.

Les premiers constats ont été pour majorité à mettre en corrélation avec la crise sanitaire, et avec le déploiement de démarches innovantes dans les interventions des acteurs auprès des familles.

- Une méconnaissance par les publics des services, des activités de prévention, petite enfance ou handicap.
- Une méconnaissance par quelques professionnels et par les familles des modes de garde, de structures de loisirs...
- Une difficulté pour les familles d'identifier les partenaires vers qui se tourner.

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
 Date de télétransmission : 11/02/2022
 Date de réception préfecture : 11/02/2022

- Des difficultés pour certaines familles de se saisir des informations transmises pour participer à des actions ou rencontrer des acteurs.
- Un dynamisme existant mais un manque de concertation, de lisibilité et de coordination entre les acteurs et les partenaires locaux agissant sur le volet social, éducatif, médico-social..., sur un territoire où les besoins sont importants, avec une partie de la population en situation de précarité, une offre importante mais méconnue et à renforcer.
- Une difficulté de rencontrer et toucher les publics les plus éloignés, (publics fragiles, précaires, invisibles, difficulté de mobilités psychique et/ou physique...), pour lesquels un besoin d'accompagnement parental est identifié, et d'autant plus de faire venir sur certains services et activités. Aussi, la crise sanitaire, et l'après-crise, a conduit les professionnels de nombreux services à adapter les modalités d'intervention auprès de ces publics spécifiques.
- Une fragilisation amplifiée des familles du fait du contexte sanitaire.
- Pas de lieu d'accueil et de ressources identifié pour les familles et les professionnels.



Enjeux

- 1 POURSUIVRE LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS
- 2 UNE OFFRE SUR LA PARENTALITE IMPORTANTE MAIS MECONNUE ET A RENFORCER
- 3 IDENTIFIER UN LIEU RESSOURCE ET CONSTRUIRE LE PROJET DE « MAISON DES FAMILLES »

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

2. Enfance jeunesse

Groupe Etat des lieux <i>(constats 2020 avant pandémie)</i>		
ATOUTS		FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Transport scolaire sur l'ensemble de la CDC - Promotion de l'évolution professionnel (entre services : scolaire – animation sociale – petite enfance) 	3/5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - ALSH La Ferté Fresnel - Relations co-éducateurs : <ul style="list-style-type: none"> o Parents - enfants - encadrants o Parents-encadrants / enseignants - Manque de professionnels qualifiés
<ul style="list-style-type: none"> - Transport scolaire sur l'ensemble de la CDC - Promotion de l'évolution professionnelle (entre services : scolaire – animation sociale – petite enfance) - Accueils de loisirs les mercredis (Pôle Animation Sociale (L'Aigle et Moulins) et le centre de loisirs de Rai - Action « Savoir Rouler » 	6/13 ans	<ul style="list-style-type: none"> - les enfants ne savent plus faire de vélos (constat sur les ALSH et de la DDCSPP) - Nombre de places insuffisantes les mercredis (malgré 100 places proposées par le centre de loisirs du Pole Animation de L'Aigle) lié à l'infrastructure et à l'effectif de personnels qualifiés - Difficultés de recrutement de personnels formés (Bafa) pour encadrer les Accueils de loisirs et sur le service scolaire - Relations co-éducateurs : <ul style="list-style-type: none"> o parents-enfants-encadrants o parents-encadrants/enseignants
<ul style="list-style-type: none"> - Transport scolaire sur l'ensemble de la CDC - MJC : accompagnement de projets jeunes + mobilité internationale - Secteur ados du pôle animation sociale - MDA61 - Formations surveillant de baignade proposées par Cap Orne - Clubs sportifs : formation d'éducateurs sportifs 	Adolescents	<ul style="list-style-type: none"> - Rayonnement auprès de tous les ados de l'intercommunalité ? - Présence d'un accueil ados sur Rai ? - Pas de BIJ, ni de PIJ sur le territoire - Présence de groupes d'adolescents sur des Espaces tels que Mac Do - espace au-dessus de la médiathèque 14-17 ans), au lieu de présences sur lieux reconnus (établissements scolaires - structures d'animation, de loisirs, ...) - Coût ? Prise en charge ? - Moyens donnés aux associations pour garder les jeunes formés - Coût et prise en charge de la formation ?
<ul style="list-style-type: none"> - 2021 – reprise de contact avec les partenaires <ul style="list-style-type: none"> o Appréciation de la mise en place d'un réseau parentalité - Programme de soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) - Activités, animations diverses en direction des familles 	Parentalité <i>(complété par constats mars 2021 Réseau parentalité)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Manque d'information et de lieu identifier pour la trouver - Questionnement sur les modes de gardes, loisirs.... - Mobilités des familles (+difficulté pour se déplacer physiquement sur le territoire (accessibilité aux services). - difficulté pour faire appel aux services et/ou se mobiliser pour aller vers -

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

		<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance, utilisation et maîtrise des services (ex : EPN...) et des supports numériques à évaluer auprès des familles - LIES A LA PANDEMIE : <ul style="list-style-type: none"> o Augmentation de la gravité des problématiques ados o Augmentation des syndromes dépressifs : burn out parental et agressivité au sein des familles et envers les professionnels o Moins de lieux et espaces ouverts (parents et ados) → répercussion de tensions intra familiales o Eloignement de certaines familles lié au déploiement des services via le numérique : mais quelles familles ?
BESOINS / ENJEUX		PISTES / PERSPECTIVES
<ul style="list-style-type: none"> - Développement de l'accueil - Recréer des liens - Recréer de la communication - Mutualisation de postes ? 	3/5 ans	<ul style="list-style-type: none"> - PSFP 3-6 ans ? Attente confirmation déploiement de ce programme
<ul style="list-style-type: none"> - Besoin de développement d'un accueil supplémentaire sur autre infrastructure - Formation sur site / engagement des jeunes - Mutualisation des postes ? - Recréer des liens - Recréer de la communication 	6/13 ans	<ul style="list-style-type: none"> - conseil citoyen : projet avec la gendarmerie pour le passage du permis vélo sur le QPV - Aide aux permis <ul style="list-style-type: none"> o formation (BAFA) sur le territoire o journées de formations (DDCSPP) - PSFP 6-13 ans
<ul style="list-style-type: none"> - Espace alternatif gratuit pour collégiens et lycéens offrant la possibilité d'accès au numérique (WIFI gratuit) 	Adolescents	<ul style="list-style-type: none"> - Préparation BNSSA
<p>Pour les professionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Se connaître o Articuler et coordonner leurs interventions o Communiquer sur l'existant o Rendre visible les actions 	Parentalité <i>(complété par constats mars 2021 Réseau parentalité)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'interconnaissance - Développer les passerelles : favoriser l'articulation et la complémentarité des interventions des services - Recueillir les besoins des parents : enquête - Identifier les services existants - Construire un/des supports d'information <p style="text-align: center;">⇒ Création d'un Lieu ressource</p>

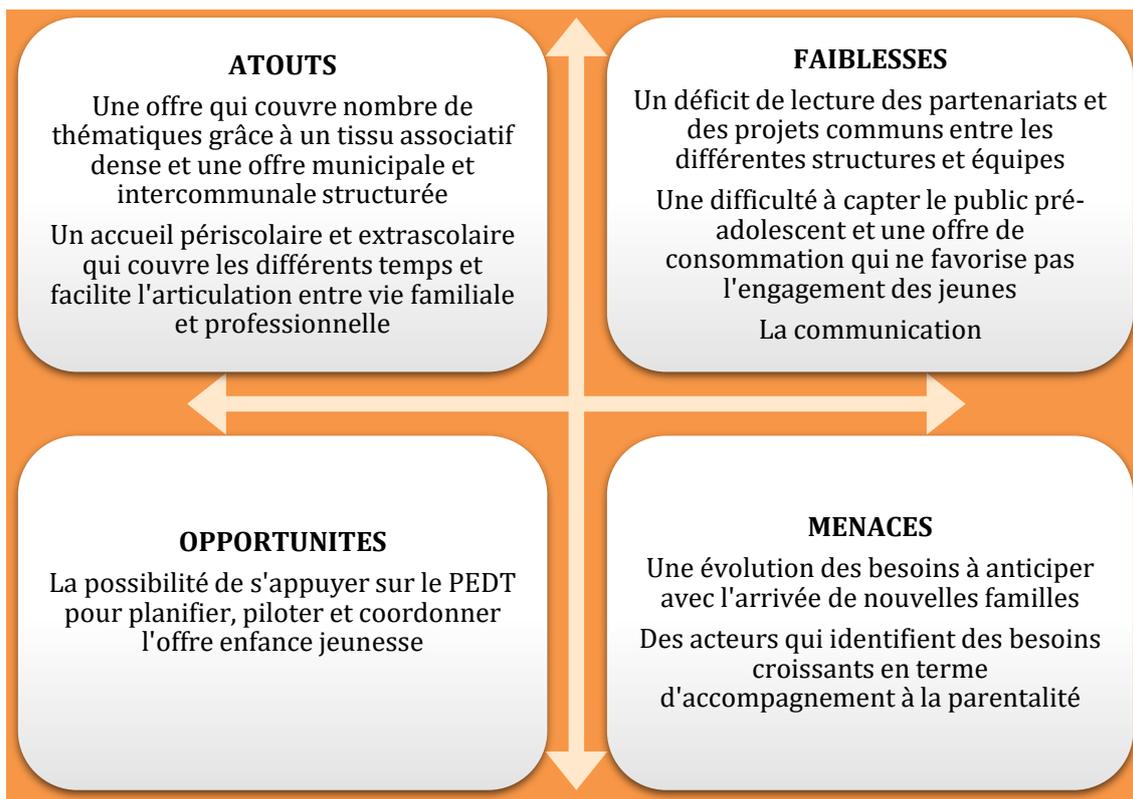
Groupe Attractivité du Territoire *(constats 2020 avant pandémie)*

ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Offre de loisirs et d'activités importante - Structures nombreuses - Dynamique commerciale à L'Aigle - Passerelles existantes entre les partenaires - Offre riche sur l'ensemble du territoire + communes dotées d'équipements divers - Culturel : salle spectacle/cinéma pour l'été 2021 - Economique ? - Construction de Pôles de santé : la Ferté Fresnel – Aube – extension à Moulins la Marche - Natalité augmente 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication (site internet) - Mobilité intra CDC et externe (routière et ferroviaire) - Offre de formation limitée - Attirer de nouveaux professionnels (Santé / éducatif) - Désert médical - Faire participer les parents - Perte d'élèves dans le public (risque de fermeture de classe) - Fermeture de classes filiaire G.A. au lycée - Communication interprofessionnelle enseignants / encadrants périscolaires
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Activités itinérantes : ludothèque – relais petite enfance – LAEP... - Espace de Vie Sociale - ANRU : QPV La Madeleine et nouvelle implantation école maternelle et centre social. - Journées rencontres directeurs d'école et coordinateurs de territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Territoire étendu + très rural - Comment interroger et toucher les familles invisibles ou réfractaires ?

Des constats avant pandémie confirmés et complétés par des observations sur cette dernière année :

- Une offre enfance satisfaisante avec des structures de loisirs réparties sur le territoire
- Une extension du public accueilli en structures de loisirs à explorer sur La Ferté (3-6 ans)
- Une difficulté de maintenir une dynamique permanente pour les jeunes de 11-13 ans quel que soit la structure
- De nombreux enfants, comme les familles, ne partent pas en vacances
- Une désaffection pour une inscription sur des initiatives citoyennes
- Une cohérence et continuité éducative à renforcer et consolider : des passerelles à développer entre les temps scolaires, péri et extrascolaires des adolescents.
- Une jeunesse 16-25 ans présentes sur le QPV non scolarisée et non intéressé pour être accompagnée par les acteurs de territoire.
- Des jeunes mères, voir familles monoparentales très présentes sur le QPV.

Accusé de réception en préfecture
 061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
 Date de télétransmission : 11/02/2022
 Date de réception préfecture : 11/02/2022



Enjeux

- | | |
|--|--|
| <p>1</p> <p>CONSOLIDER LA MISE EN RESEAU DES ACTEURS</p> | <p>2</p> <p>CONFORTER LA COHERENCE ET CONTINUITE EDUCATIVE ENTRE LES ELUS, PROFESSIONNELS ET AVEC LES FAMILLES</p> |
| <p>3</p> <p>CONFORTER ET SOUTENIR LES ENGAGEMENTS DES JEUNES</p> | <p>4</p> <p>DEVELOPPER L'OFFRE JEUNESSE</p> |

3. Animation de la vie sociale locale

L'évaluation de l'animation de la vie sociale pour la période 2017-2020 a pu être réalisée au travers de la démarche de renouvellement en 2021 des contrats de projets pour le pôle animation, agréé centre social et AESIA, agréé espace de vie sociale itinérant.

L'éclairage ci-après a été complété par AESIA assurant une veille sociale permanente, et permettant l'actualisation d'un diagnostic continu réalisé au plus près des habitants, des élus, des acteurs.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Des problématiques ressortent très clairement et ont, pour certaines, été mises en lumière voire amplifiées par la crise sanitaire.

- **Une méconnaissance de l'intérêt pour un territoire d'une politique de l'animation de la vie sociale, de l'offre d'animations et de services.** Cette difficulté semble résulter d'un manque d'informations, ou d'une information qui peut être parfois difficilement trouvable ou lisible, ou encore le mode de diffusion qui n'est pas adapté à tous les publics.

Où trouver les informations ? Comment sont-elles regroupées en fonction de la recherche ? Qui a besoin de quelles informations ? Quels outils utiliser ? Dans un monde numérique où les applications fleurissent, les outils de communication, supports et messages doivent être adaptés aux publics ciblés, leur âge, leurs habitudes d'information.

- **Une fragilisation amplifiée par la crise sanitaire des publics ne maîtrisant pas les usages du numérique.** Malgré le développement d'une France numérique, la fracture s'est installée, et la crise sanitaire a mis en lumière voir renforcé celle-ci. Elle prend différentes formes et n'est pas l'apanage des personnes pauvres ou précaires économiquement. On ne parle désormais plus de LA fracture numérique, mais DES fractures numériques. Les fractures numériques sont liées aux équipements, mais également aux usages, à la performance ainsi qu'aux modalités des apprentissages spécifiques au numérique (par exemple la question du tri de l'information, de la recherche de sa véracité et fiabilité...).

Comment accompagner des publics dont les besoins en numérique sont dictés par la société elle-même ? Comment réduire les inégalités (creusées par la crise sanitaire) liées au numérique ?

- **Des inégalités de services sur le territoire dont certaines découlent de problématiques de mobilité.** Le territoire de la CDC des Pays de l'Aigle est peu desservi par un réseau de transport en commun. Outre la gare ferroviaire (ligne Paris Granville) et les services de transport scolaire du Département, très peu de solutions existent pour les habitants éprouvant des difficultés de mobilité. Les problématiques de mobilité sont multiples, elles ne sont pas uniquement liées à la précarité économique des habitants : certains sont dépourvus de véhicules, d'autres sont équipés mais sont physiquement en incapacité de se déplacer, d'autres encore sont psychologiquement incapable d'aller plus loin que les frontières de leur commune, ou dans un rayon de quelques kilomètres autour de celle-ci... Ces problèmes de mobilité, qu'ils soient économique, physique ou psychologique entraînent des inégalités d'accès aux services et animations, mais également aux droits.

Quels leviers sont envisageables pour lever ces freins à la mobilité ? Comment réduire les inégalités d'accès aux droits, aux services et aux animations sur un territoire vaste et rural, dont les besoins et attentes sont inégalement répartis ?

- **Une évolution effective de la composition des ménages et de leur mode de vie :** familles étrangères, population urbaine arrivant de région parisienne, jeunes familles ayant pour principaux revenus les prestations sociales, familles monoparentales en forte augmentation. Tous les partenaires œuvrant sur le territoire dans le soutien à la parentalité sont unanimes sur ces évolutions. Ces problématiques sociales sont des facteurs de risques d'isolement, de fragilités éducatives, sociales, pouvant entraîner des ruptures dans les liens intrafamiliaux notamment.

Comment accompagner les familles d'aujourd'hui, soutenir leur action éducative, valoriser leurs compétences ?

- **Des problématiques sociales qui évoluent, des attentes sans cesse nouvelles, un contexte particulier et évolutif, entraînant des besoins d'adaptation des ressources.** Les évolutions du territoire sont nombreuses et rapides. Qu'elles soient nationales ou locales, elles sont rapides et demandent une force d'adaptation de plus en plus importante, si l'on veut

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

répondre aux attentes nouvelles et variées de tous les acteurs (élus, professionnels, habitants). Il est nécessaire d'accompagner les équipes dans ces changements, de professionnaliser celles-ci, d'amener chacun à se questionner sur le sens de notre action, sur sa posture professionnelle, et de rechercher la meilleure cohésion d'équipe possible, nécessaire à la qualité de l'action globale. Les ressources matérielles et financières sont également à optimiser, notamment par la mutualisation, la recherche de nouveaux partenaires financiers ou de nouvelles modalités de financement d'actions, et la réflexion sur les priorités quant aux investissements.

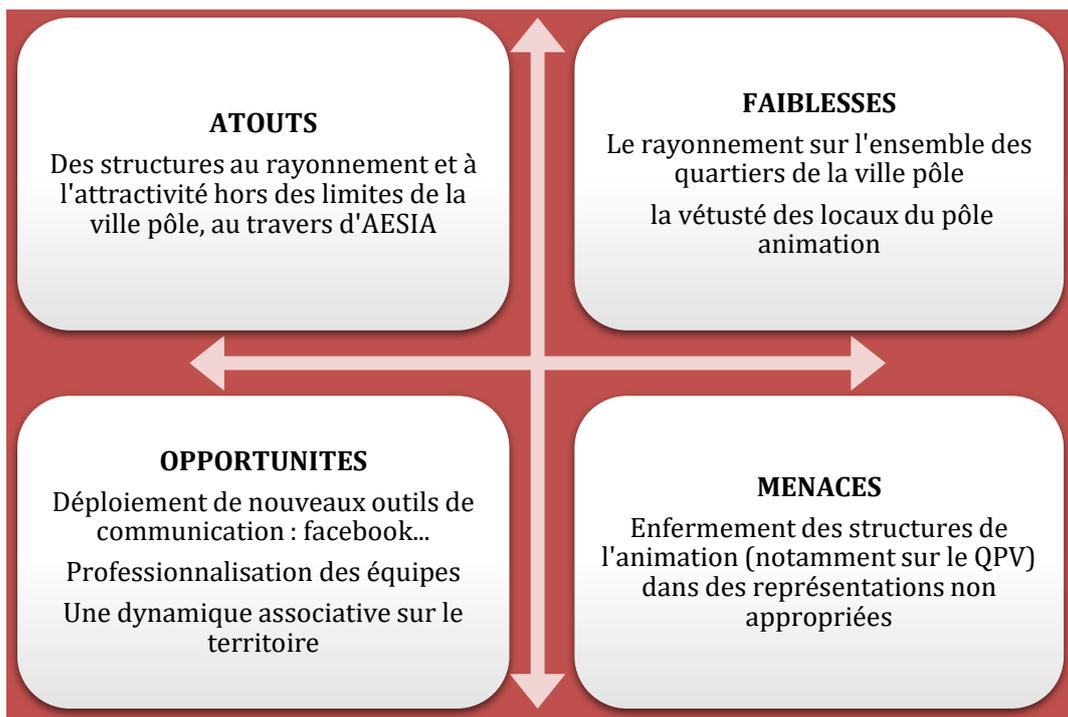
- **Des priorités de santé définies par le RTPS.** Le Réseau Territorial de Promotion de la Santé, en lien avec l'ARS et les acteurs locaux de la santé, ont identifiés des inégalités de santé importantes sur le territoire. Des priorités ont été définies, et notamment la lutte contre les inégalités sociales de santé, les problématiques de maladies mentales et d'addictions, la surmortalité liée aux cancers et aux maladies cardio-vasculaires.

Comment participer à la promotion de la santé auprès de publics souvent éloignés de ces questions et dont ce n'est pas une priorité ? Quel rôle peut jouer le centre social dans la lutte contre les inégalités de santé ?

Zoom sur le centre social

- **Une structure enclavée dans un quartier, souffrant d'un manque de visibilité, de lisibilité, d'attrait visuellement.** Le Pôle Animation n'est pas visible sur le territoire si on ne le connaît pas. Sa situation géographique (dans une « presque impasse », au sein du quartier prioritaire enclavé de la ville de l'Aigle) et son absence d'identité visuelle ne permettent pas de le repérer en passant à proximité, et « invite » peu à en pousser la porte. Nombreux sont les habitants du territoire à ne pas savoir ce qui s'y passe, mais également des élus, des professionnels, y compris des usagers des centres de loisirs organisés par le centre social. De plus l'image du quartier, le « social » de centre social (ou pôle animation social) sont des éléments qui sont de nature à laisser entendre que ce lieu est réservé à des personnes en difficulté.

Comment rendre visible et lisible l'action du centre social ? Comment informer élus et professionnels de l'action globale du centre social, de sa plus-value pour le territoire, et de sa capacité à développer le pouvoir d'agir des habitants ? Comment modifier l'image du centre social et faire venir de nouveaux habitants ? Comment être présent en dehors des murs stricts du bâtiment centre social ?



Des problématiques principales identifiées, des axes de travail prioritaires ont été sélectionnés par l'équipe du centre social et validés par les partenaires. Ce sont les domaines d'action identifiés comme prioritaires et pour lesquels un plan d'actions sera développé pour la période 2022-2025 de validité de l'agrément demandé.

Enjeux

1

SOUTENIR LA PARENTALITE

2

DEVELOPPER LE NUMERIQUE

3

RAYONNER SUR LE TERRITOIRE EN S'ADAPTANT AUX SPECIFICITES LOCALES

4

VALORISER L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

4. Accès aux droits et accompagnement social

Un forum interprofessionnel salué

La dynamique du réseau des acteurs sociaux du territoire, a débuté en 2018 et s'est poursuivie durant ses quatre dernières années. Les professionnels se sont rencontrés, ont échangé sur les problématiques sociales. Cette coopération a permis la mise en œuvre d'un projet de forum interprofessionnel. Initialement programmé en 2020, ce forum a pu être proposé en juin 2021.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

La thématique retenue : **le numérique et l'accès aux droits.**

Interventions de

- la gendarmerie : Rôle des référents et information sur les cyberfraudes : comment communiquer auprès de nos publics, quelles démarches réaliser en cas d'arnaque.
- Pascal Plantard, consultant et conférencier en Sciences de l'Education : en lien avec la problématique des publics dits « invisibles. »

Près de 70 professionnels ont été accueillis sur la journée.

Le sondage sur la journée réalisé par questionnaire fait émerger quelques attentes :

- Poursuivre les échanges de pratiques, l'interconnaissance.
- Développer un support permettant aux différents acteurs de mieux se représenter les interventions de chacun, et les interactions
- Renouveler ce type d'évènement
- Réaliser un diagnostic territorial numérique
- Aborder les thèmes de la santé, précarité, mobilité...

Les dématérialisations des services fragilisent l'accès aux droits pour certains publics.

Une problématique de mobilité(s)

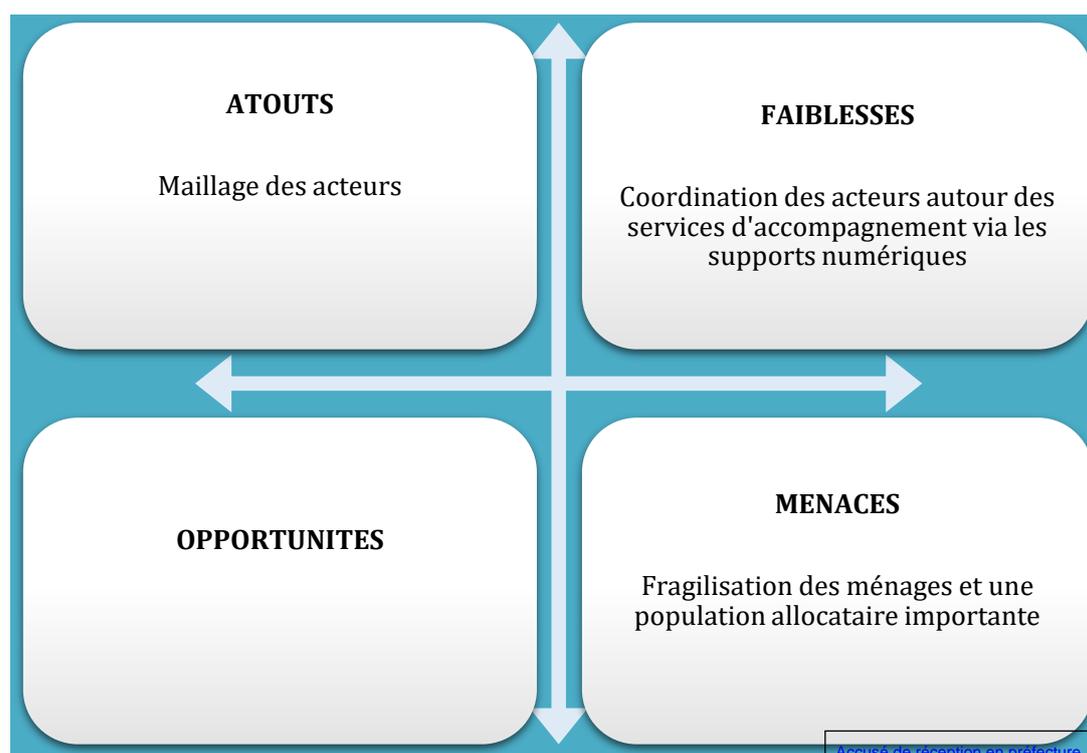
Le sujet de la mobilité est régulièrement évoqué par les professionnels ou les élus, preuve de l'importance, des enjeux qu'il revêt et des questionnements qu'il suscite depuis de nombreuses années.

Les problématiques de mobilité rencontrées chez les habitants pourront se rattacher soit à la mobilité dite « géographique », soit la mobilité dite « psychologique », voire les deux.

Face à cette double acception, il est permis d'affirmer qu'il n'existe pas une mais des mobilités, et qu'il faudra certainement trouver des solutions plurielles pour en lever les freins.

Une observation de la pratique de usagers permettrait de distinguer les besoins de mobilité.

La mobilité est une compétence nouvelle pour la collectivité (juillet 2021) qui reste pleine et entière à explorer.



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Enjeux

1

MAINTENIR LA DYNAMIQUE
IMPULSEE

2

GARANTIR POUR TOUS
L'ACCESSIBILITE AUX SERVICES ET
AUX OUTILS NUMERIQUES

3

RENFORCER LES
COMPLEMENTARITES ENTRE LES
ACTEURS

5. Logement

Une offre de logements à adapter

- ▶ Parc de logements anciens et vétustes (entretien, salubrité et performances énergétiques)
- ▶ Parc faible en petits et moyens logements

- ▶ 12,8 % de logements sociaux, principalement concentrés sur la ville pôle et sa périphérie, dont 31,7 % sur le QPV.
- ▶ Une fragilisation grandissante des ménages sollicitant un logement social :
 - 25 % avec ressources inférieures au 1^{er} quartile.
 - 57% ménages sans enfants et 30 % ménages avec 1 ou 2 enfants, dont :
 - 45 % des ménages sans personne à charge
 - 22 % de femmes seules et 7 % d'hommes seuls avec personnes à charge
- ▶ 48 % de la population allocataire perçoit une aide au logement

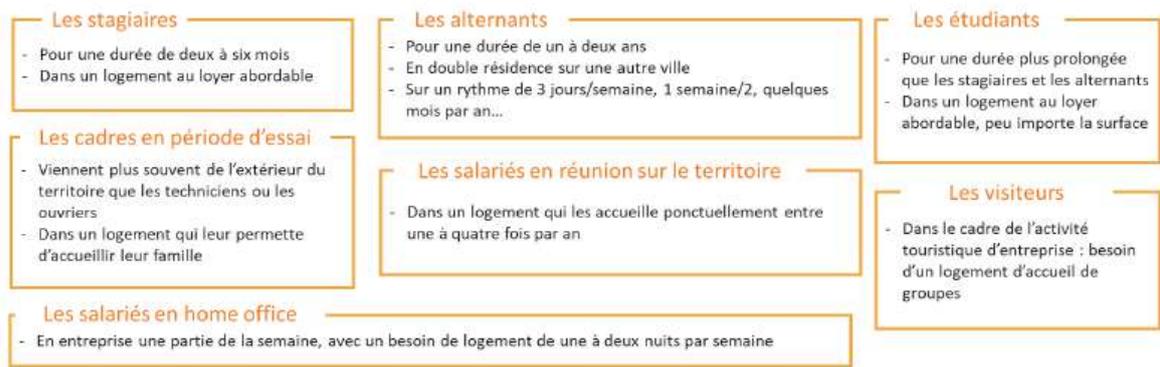
Une offre d'hébergements pour les aînés satisfaisante

- ▶ Sur une population de près d'1/4 de personnes de 60 ans et plus, 45,9 % des personnes de 75 ans et plus vivent seules dans leur résidence principale
- ▶ Une offre d'hébergement dédiée aux personnes âgées conséquente
- ▶ 8,5 % des 75 ans et plus vivent en établissement pour personnes âgées

Une étude d'opportunité et de faisabilité d'une offre de logement provisoire a été réalisée fin 2019 sur le territoire.

Les besoins en synthèse :

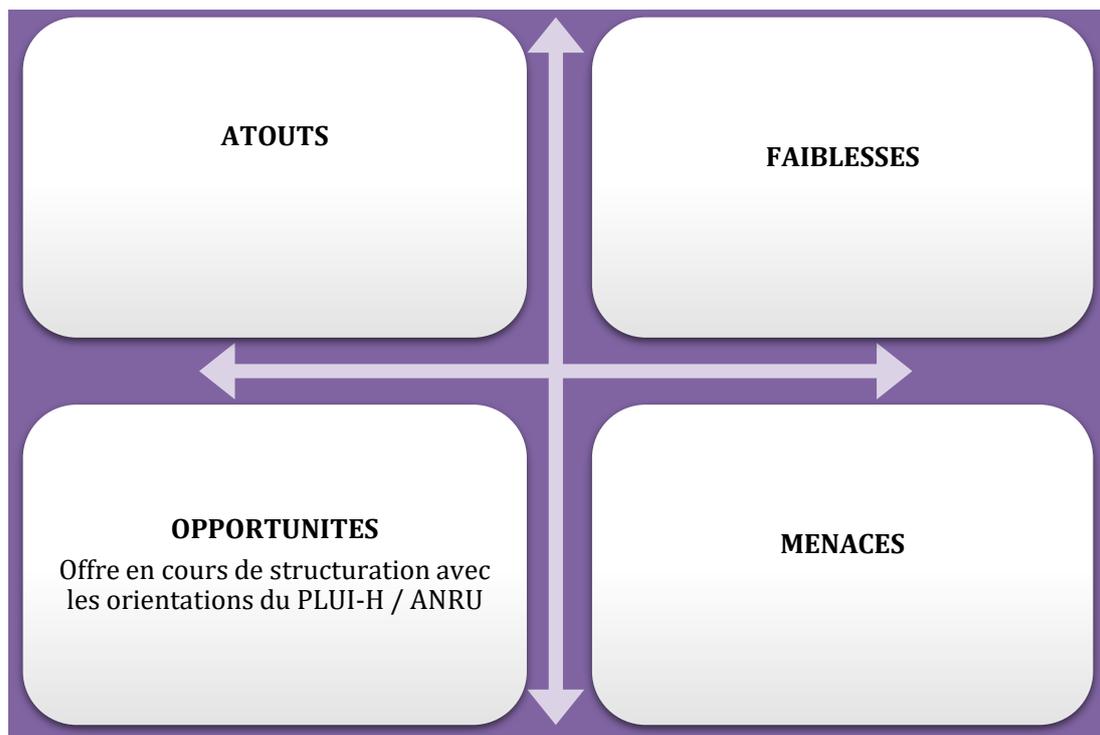
Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022



- ▶ Une grande diversité des besoins mais une priorité pour les employeurs : les primo-arrivants sur le territoire en mobilité professionnelle. >
- ▶ Parmi les primo-arrivants, les besoins de logement des jeunes apparaissent spécifiques et concernent également les jeunes du territoire en décohabitation.
- ▶ A cette cible prioritaire s'ajoutent les besoins liés au logement temporaire des professionnels (clients, fournisseurs, consultants...).
- ▶ Et toujours, la nécessaire montée en gamme du bâti existant.

Constats

- ▶ Une carence de logements provisoires et adaptés pour des publics spécifiques : stagiaires, alternants, étudiants, jeunes en mobilité professionnelle, femmes victimes de violences...
- ▶ La taille des logements en inadéquation partielle avec les besoins de la population
- ▶ Une large part de personnes âgées vivant seules, avec des situations sociales et d'habitats préoccupantes
- ▶ Le quartier prioritaire en mutation, des populations inquiètes quant au relogement :
 - ⇒ Une répartition de logements sociaux à accompagner



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

Enjeux

1

POURSUIVRE LA MISE EN RESEAU
DES ACTEURS

2

REPONDRE AUX BESOINS EN
LOGEMENT ET HEBERGEMENT DES
PUBLICS SPECIFIQUES

3

DEFINIR LES CONTOURS DE LA
COMPETENCE LOGEMENT

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

SCHEMA DE DEVELOPPEMENT 2022-2026

ACCOMPAGNER LES PUBLICS DANS LEUR PARCOURS DE VIE

AXE 1

Agir pour renforcer l'attractivité des services à la population, et la cohérence entre les interventions

1.

Poursuivre le maillage du territoire en renforçant les synergies et coopérations

2.

Assurer une couverture optimale des services

3.

Offrir un environnement de qualité aux différents publics

AXE 2

Poursuivre le développement d'une politique de soutien à la parentalité

1.

Maintenir et développer le réseau parentalité

2.

Créer un lieu ressource pour les familles et les professionnels

AXE 3

Assurer l'accès aux services de proximité pour tous et Soutenir les initiatives locales

1.

Favoriser l'accueil des publics à besoins spécifiques

2.

Favoriser l'accès au numérique

3.

Développer les proximités et soutenir les initiatives

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

1 | Déclinaison du schéma

AXE 1 - 1 | POURSUIVRE LE MAILLAGE DU TERRITOIRE EN RENFORCANT LES SYNERGIES ET COOPERATIONS

» OBJECTIFS	» ACTIONS
<p>1. Accompagner le déploiement et l'animation des réseaux des acteurs</p>	<p>⇒ Poursuivre la coordination afin de développer les partenariats et un réseau de coordinateurs</p> <p>⇒ Renforcer les démarches locales et le développement de culture commune sur les différents thèmes : soutien à la parentalité, accès aux droits, ... au travers de Cafés pros, rencontres interprofessionnelles, formations ...</p>
<p>2. Assurer une veille sociale permanente en instaurant l'observatoire social du territoire</p>	<p>⇒ Conforter le développement de l'observation sociale territoriale grâce aux différentes dynamiques en œuvre ou à venir, ainsi que les réseaux initiés et services développés (AESIA) lors de la 1^{ère} CTG, en impliquant la population.</p>
<p>3. Soutenir la mise en œuvre d'actions de promotion et de prévention santé</p>	<p>⇒ Conforter l'inscription, au sein du projet de territoire, d'actions en prévention et promotion de la santé. Définir les modalités de mise en œuvre, conforter les actions existantes et les valoriser.</p> <p>⇒ Suite à la pandémie, une attention sera portée autour de l'axe santé mentale, parentalité...</p> <p>⇒ Accompagner la dynamique du réseau territorial en promotion de la Santé (RTPS) et la mise en œuvre du plan d'actions</p> <p>⇒ Accompagner la mise en œuvre de projets santé-environnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ en premier lieu autour de l'alimentation (liens avec CTPS Orne – PCEAT...), </p>

AXE 1 - 2 | ASSURER UNE COUVERTURE OPTIMALE DES SERVICES

» OBJECTIFS	» ACTIONS
<p>1. Maintenir et accompagner le déploiement des offres et équipements sur le territoire, en lien avec les besoins des publics</p>	<p>⇒ Développer des structures d'accueil petite enfance sur le modèle micro-crèche / MAM sur les communes.</p> <p>⇒ Soutenir une action de valorisation du métier d'assistant maternel</p> <p>⇒ Développer un accueil jeunes mutualisé entre les communes de Aube et de Rai.</p> <p>⇒ Créer un hébergement jeunes</p> <p>⇒ Mise en place d'un logement relais pour les femmes victimes de violences.</p>

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

2. Accompagner les transformations sur le quartier prioritaire	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Proposer aux habitants un recueil de leur parole, témoignage au travers d'interviews, vidéos, phtoots ... ⇒ Mettre en œuvre une maison de projet pour favoriser la participation et l'implication des habitants ⇒ Accompagner les familles dans leur demande de relogement. ⇒ Veiller à maintenir une offre de service de qualité sur le quartier (présence d'une structure de l'animation de la vie sociale)
---	--

AXE 1 - 3 | OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE AUX DIFFERENTS PUBLICS

» OBJECTIFS	» ACTIONS
1. Promouvoir et développer la cohérence éducative sur le territoire – conforter le PEDT comme pilier de la qualité éducative	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Promouvoir la qualité des projets d'animation ⇒ Poursuivre la sensibilisation des élus et la mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs ⇒ Renforcer le partenariat écoles, structures de loisirs, associations locales, ... ⇒ Développer des passerelles entre les structures d'accueils des publics : <ul style="list-style-type: none"> ○ MPE/écoles maternelles (dispositif – 3 ans) - MPE / ALSH Maternel – ALSH/Ecoles... ○ structures enfance-jeunesse / associations / écoles, collèges, lycées... ⇒ Développer et réfléchir à l'accompagnement des jeunes de plus de 12 ans (ALSH adolescents - PS Jeunes) et les jeunes adultes
2. Accompagner les 16-30 ans	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer et réfléchir à l'accompagnement des adolescents et les jeunes adultes en terme d'insertion, d'hébergement...
3. Conforter l'inscription du plan mercredi au sein de la politique éducative (PEDT)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Développer des accueils de loisirs de qualité les mercredis et toutes les périodes de vacances scolaires, en faisant adhérer les structures à la charte qualité du plan mercredi : réécriture projets éducatifs
4. Encourager les établissements à s'inscrire dans une démarche de « Eco-labellisation »	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Finaliser l'inscription des derniers projets inscrits au cahier des charges pour la labellisation « Ecolo-crèche » en 2022 du multi-accueil <ul style="list-style-type: none"> ○ Préparer le passage à la conception d'une partie des repas, à base de produits locaux, pour les structures petite enfance. ⇒ Encourager les structures de loisirs, d'hébergements,..., à s'inscrire dans une démarche de « Eco-labellisation »
5. Accompagner les spécificités donnant une identité à chaque structure	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Obtenir le label « Crèche AVIP » (crèche à vocation d'Insertion Professionnelle) pour la halte garderie : Renforcer le partenariat avec le Conseil départemental, Pôle Emploi et la Mission locale pour favoriser l'accueil d'enfants dont les parents sont dans une démarche active de recherche d'emploi.

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

AXE 2 - 1 | MAINTENIR ET DEVELOPPER LE RESEAU PARENTALITE

» OBJECTIFS	» ACTIONS
1. Accompagner la dynamique du réseau parentalité	⇒ Poursuivre l'interconnaissance et le partage de culture commune. <ul style="list-style-type: none"> ○ Café pros – rencontres interprofessionnelles
2. Développer les actions partagées	⇒ Déployer les cafés parents ⇒

AXE 2 - 2 | CREER UN LIEU RESSOURCE POUR LES FAMILLES ET LES PROFESSIONNELS

» OBJECTIFS	» ACTIONS
1. Développer un lieu spécialisé et polycompétent en direction des familles et pour les professionnels de la parentalité	⇒ Structurer le futur espace ressources intercommunal avec les partenaires du réseau parentalité ⇒ Compléter la construction de ce projet par une enquête à réaliser auprès des familles pour recueillir leurs attentes et leur connaissances des services du territoire.
2. Promouvoir l'information des familles	⇒ Promouvoir et conforter l'identification du Relais Petite Enfance comme guichet et lieu d'information pour les familles ⇒ Faire connaître les services et actions développées autour du soutien à la parentalité

AXE 3 - 1 | FAVORISER L'ACCUEIL DES PUBLICS A BESOINS SPECIFIQUES

» OBJECTIFS	» ACTIONS
1. Faciliter l'accueil des publics à besoins spécifiques / Mieux identifier les établissements inclusifs et valoriser leur démarche	⇒ Développer des passerelles entre les établissements sociaux - médico-sociaux, socio-culturels, médicaux... ⇒ Développer des passerelles entre établissements spécialisés et les structures d'accueil du jeune enfant, des accueils de loisirs, les établissements d'hébergement de personnes âgées... ⇒ Former les professionnels ⇒ Valoriser les démarches d'accueil de publics à besoins spécifiques

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

AXE 3 - 2 | FAVORISER L'ACCES AU NUMERIQUE

» OBJECTIFS	» ACTIONS
1. Identifier les missions des différents acteurs intervenant autour de l'accompagnement numérique	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Affiner un diagnostic territorial numérique, pour définir les périmètres d'intervention de chacun ⇒ Faire connaître les services d'accompagnement numérique
2. Renforcer l'accès et l'accompagnement au numérique (individuel et collectif)	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Proposer une nouvelle démarche accompagnée par un Conseiller numérique France Services et déployée sur le territoire ⇒ Accompagner les publics dans l'utilisation des outils numériques ⇒ Faire connaître le service Promeneurs du net ⇒

AXE 3 - 3 | DEVELOPPER LES PROXIMITES ET SOUTENIR LES INITIATIVES

» OBJECTIFS	» ACTIONS
1. Conforter le lien social et l'animation territoriale	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Soutenir les initiatives et la vie associative ⇒ Accompagner l'intégration des nouvelles familles et des publics vulnérables ⇒ Soutenir les actions intergénérationnelles ⇒ Soutenir l'engagement bénévole et citoyen ⇒ Renforcer la proximité avec les publics : « aller vers » au travers d'AESIA, les services du CIAS et avec les partenaires de territoire
2. Contribuer au développement de nouvelles offres autour de la Mobilité	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Participer aux réflexions /études sur les mobilités sur le territoire pour identifier les besoins

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

AXES TRANSVERSAUX

» OBJECTIFS	» ACTIONS
<p>1. Renforcer la lisibilité des services et des acteurs.</p>	<p>⇒ Renforcer la concertation pour une stratégie de communication sur les services à la population</p> <p>⇒ Travailler sur une organisation ciblée de l'information et de la communication auprès de tous les publics : familles, jeunes, seniors...</p> <p>Construction en lien avec le service communication de la CDC pour la promotion des services à la population.</p>
<p>2. Renforcer les compétences des agents , des acteurs locaux</p>	<p>⇒ Former les professionnels pour une adhésion au projet de territoire et à la déclinaison du programme d'actions</p> <p>⇒ « Armer » les professionnels pour la mise en œuvre du travail en partenariat</p> <p>⇒ Lancer une réflexion pour un plan de renforcement des services en tension et difficulté de recrutement : animateurs, agents de cuisine, professionnels de santé...</p> <p>⇒ Proposer la mise en place d'analyse de pratiques professionnelles à destination de différents professionnels dont les assistantes maternelles</p> <p>⇒ Faciliter l'accès à la formation continue des assistantes maternelles par le Relais petite enfance</p>
<p>3. Agir pour la polyvalence des équipements</p>	<p>⇒ Développer de nouvelles propositions innovantes de fonctionnement : mutualisation de services au sein d'équipements disposant d'espaces libérés tels que les écoles (ex de la halte garderie au sein de la résidence autonomie)</p> <p>⇒ Réhabilitation – extension du pôle animation sociale</p> <p>⇒ Transformation des locaux de la CDC pour l'installation-centralisation de services à la population (CIAS)</p>
<p>4. Coordonner les différentes instances</p>	<p>⇒ Organiser le pilotage stratégique, opérationnel et le suivi de la CTG.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Comité de pilotage ▪ Comité technique ▪ Réseaux et groupes thématiques

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

2 | Fiches actions

	page
AXE 1	AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS
1.	Poursuivre le maillage du territoire en renforçant les synergies et coopérations
1.	Coordonner et accompagner les dynamiques de réseaux 93
2.	Conforter le développement de l'observatoire social territorial 95
3.	Promouvoir, renforcer la prévention et la promotion de la santé 97
2.	Assurer une couverture optimale des services
1.	Maintenir et développer une offre de garde 0-3 ans 99
2.	Maintenir et développer une offre de loisirs enfance jeunesse 101
3.	Accompagner les transformations sur le quartier prioritaire : réhabilitation centre social – accompagnement des habitants (relogement - ...) 103
3.	Offrir un environnement de qualité aux différents publics
1.	Promouvoir la politique éducative partagée intercommunale 105
2.	Accompagner les 16-30 ans 107
3.	Soutenir les accueils de loisirs pour l'obtention de la labellisation « Plan mercredi » 109
4.	Encourager les structures de loisirs, d'hébergements,..., à s'inscrire dans une démarche de « Eco-labellisation » 111
5.	Obtenir le label « Crèche AVIP » pour la halte garderie 113
AXE 2	POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE
1.	Maintenir et développer le réseau parentalité
1.	Poursuivre l'interconnaissance et le partage de culture commune 115
2.	Développer les actions partagées 117
2.	Créer un lieu ressource pour les familles et les professionnels
1.	Structurer le futur espace ressources intercommunal avec l'ensemble des partenaires 119
2.	Réaliser une enquête auprès des familles 121
3.	Promouvoir le Relais Petite enfance comme guichet unique 122
AXE 3	ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE POUR TOUS ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES
1.	Favoriser l'accueil des publics à besoins spécifiques
1.	Développer les passerelles inter-établissements 124
2.	Favoriser l'accès au numérique
1.	Réaliser un diagnostic territorial numérique pour réaliser la cohérence 125
2.	Développer les services numériques en itinérance 127
3.	Développer les proximités et soutenir les initiatives
1.	Développer l'animation territoriale en confortant la vie associative 129
2.	Participer aux réflexions sur les mobilités 131
3.	Renforcer la proximité avec les publics : aller vers 132

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

AXES TRANSVERSAUX

- | | | |
|----|---|-----|
| 1. | L'information, la communication | 134 |
| 2. | Structuration des services, formation | 136 |
| 3. | Les modalités de pilotage stratégique et opérationnel, le suivi de la CTG | 138 |

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022

AXE 1	AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS	
1.	Poursuivre le maillage du territoire en renforçant les synergies et coopérations	
N°1	COORDONNER et ACCOMPAGNER LES DYNAMIQUES DE RESEAUX	
Diagnostic initial	<p>La première CTG a permis de poser les bases d'un nouvel accompagnement territorial, et ainsi d'adapter au plus près des besoins l'offre d'équipement de services, mais aussi de faire émerger de nouvelles dynamiques pour mieux « articuler » les projets et actions thématiques.</p> <p>La poursuite de la structuration de l'animation territoriale permettra de mieux accompagner l'émergence et l'animation des projets de territoire.</p>	Public cible
		<p>Les élus</p> <p>Les professionnels du territoire</p>
Objectifs opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ◇ Accompagner les animateurs de réseaux et de groupes de travail ◇ ◇ Assurer la mise en œuvre concrète de la CTG en respectant la convention signée. ◇ Préparer et animer les instances de gouvernance et de pilotage (comité de pilotage, comité technique, groupes de travail). ◇ Assurer la coordination et l'animation d'un réseau des différents acteurs du territoire. ◇ Assurer le soutien et l'accompagnement des partenaires et des acteurs qui contribuent à la mise en œuvre des actions inscrites dans la CTG. ◇ Conduire la démarche d'évaluation de la CTG, voire créer les outils nécessaires. ◇ Optimiser la recherche de subventions et de cofinancements des actions. 	Modalités de mise en œuvre
		<p>Co-coordination (Cias/Caf) des groupes projet, ateliers thématiques, temps d'évaluation, et réseaux professionnels.</p> <p>Création d'outils d'information, d'évaluation, annuaire professionnel.</p> <p>Missions de secrétariat du comité de pilotage et autres instances créées dans le cadre de la CTG</p> <p>⇒ <i>Conventionnement avec la CAF / poste chargé de coopération 1 etp</i></p>
		Echéances de réalisation
		2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action		Résultats attendus
<p><u>Référents de l'action :</u></p> <p>CIAS - Elu-e référent – directrice - Coordinatrice CTG</p> <p>CAF Orne : Conseillère technique</p>		<p>Assurer une co-construction du projet et des actions.</p> <p>Assurer la mise en place d'actions pluri-thématiques</p> <p>Mobiliser tous types de dispositifs</p> <p>Définir une méthodologie d'évaluation</p> <p>⇒ Renforcement de la cohérence des interventions</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Acteurs du territoire, élus, partenaires institutionnels	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre et qualité des participants (partenaires, élus, publics) - nombre de rencontres et nature <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - outils de suivi et d'évaluation créés - Nombre d'orientation réalisées vers les professionnels du réseau - Connaissance réciproque des acteurs - Complémentarité des actions mises en œuvre - Amélioration de la synergie entre les partenaires <p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -

AXE 1	AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS	
1.	Poursuivre le maillage du territoire en renforçant les synergies et coopérations	
N°2	CONFORTER LE DEVELOPPEMENT DE L'OBSERVATOIRE SOCIAL TERRITORIAL	
Diagnostic initial	Public cible	
<p>La mise en œuvre de la CTG a permis une mobilisation importante des acteurs locaux et des partenaires institutionnels au travers des groupes thématiques, de réseaux. Ces différentes dynamiques contribuent à assurer une veille territoriale permanente, et sont porteuses d'initiatives et de développement social pour le territoire.</p> <p>Le CIAS réalisait précédemment une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire, qui consistait en un diagnostic sociodémographique à partir des données d'observation sociale du territoire. Ce diagnostic est aujourd'hui établi sur des données plus diverses avec l'ensemble des partenaires, publics ou privés, qui participent à la mise en œuvre des actions de prévention et de développement social.</p> <p>L'objectif premier de la veille territoriale partagée est de participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales.</p>	Population du territoire	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> ◇ Approfondir le diagnostic du territoire et partager notre connaissance de celui-ci ◇ Améliorer la connaissance de la population afin de mieux répondre aux besoins et renforcer la pertinence et l'évaluation des actions. ◇ Accompagner la réflexion politique et l'action publique, au travers d'espace de construction de connaissance et de réflexion. 	<p>La veille territoriale est assurée par les acteurs en présence sur le territoire. Les données sont partagées, croisées et analysées avec les membres des différents groupes et réseaux en présence sur le territoire, tout au long de la durée de la convention : réseau parentalité-petite enfance, groupe accès aux droits, réseau territorial promotion de la santé, groupe animation de la vie sociale, réseau gérontologique, ...</p> <p>L'intervention d'AESIA sur les communes rurales permet de recueillir et d'identifier les besoins locaux à la fois des élus et des habitants.</p> <p>Ce sont autant d'espaces partagés de veille.</p> <p>Des zooms thématiques pourront être identifiés comme prioritaires (familles monoparentales, jeunes sur un secteur du territoire...) au moyen d'outils variés (entretiens – questionnaires...) pour développer la méthode d'intervention la plus appropriée.</p> <p>Des rencontres régulières des membres du comité technique de la CTG sont organisées pour centraliser les observations des groupes évoqués ci-dessus, faire le</p>	

	<p>point sur les évolutions des besoins, les actions engagées et leurs impacts, les ajustements envisagés des actions.</p> <p>Il restera à explorer les modalités de diffusion des analyses, projets et réalisations auprès des élus, de l'ensemble des partenaires et habitants du territoire.</p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2022-2026</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p><u>Référents de l'action :</u> CIAS : Elu-e référent - Directrice - Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique Référents des différents réseaux et groupes de travail</p>	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite de la fonction veille - Suivi et évaluation des actions menées - Animation de la dynamique de concertation - Mobilisation des données statistiques CAF / Chargé d'étude
<p>Partenaires sollicités</p> <p>CAF, MSA, ARS, toutes institutions et acteurs pouvant contribuer à la diffusion de données.</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p><u>Indicateurs de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de rencontres- bilans - nombre de thématiques suivies et d'analyses réalisées - nombre de producteurs de données - nombre et type d'outils mis en place pour mutualiser les connaissances du territoire et des publics <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'ajustements du plan d'actions réalisés - qualité du diagnostic établi <p><u>Indicateurs d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation finale de la CTG - Pertinence des réponses apportées aux besoins sociaux - cohérence des réponses apportées par rapport aux enjeux initialement identifiés

AXE 1 AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS	
1. Poursuivre le maillage du territoire en renforçant les synergies et coopérations	
N°3 PROMOUVOIR, RENFORCER LA PROMOTION ET LA PREVENTION DE LA SANTE	
Diagnostic initial	Public cible
<p>La CdC des Pays de L'Aigle a été dotée, sur la période 2013-2018, d'un Contrat Local de Santé pour le déploiement d'actions de prévention, non renouvelé à ce jour.</p> <p>Le territoire est identifié par la Région Normandie et l'ARS Normandie comme jugé prioritaire et à soutenir en matière de prévention de la santé.</p> <p>Le contexte sanitaire lié à la pandémie Covid 19 n'a pu que malheureusement renforcer les besoins de territoire. Cela confirme la nécessité de promouvoir la mise en œuvre d'actions de prévention et de promotion de la santé.</p> <p>En 2020, pour contribuer à ce renforcement, a été développé le Réseau Territorial de Promotion de la Santé, co-porté par la CdC des Pays de L'Aigle et l'Interco Normandie Sud Eure.</p>	<p>Population du territoire</p> <p>Les partenaires</p> <p>Les élus</p>
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◇ Favoriser l'interconnaissance des acteurs et le développement des projets en prévention, promotion de la santé ◇ Favoriser le développement des collaborations et des projets partenariaux en santé mentale, autour de la parentalité, de l'alimentation... ◇ Améliorer l'observation locale en santé, en santé mentale ◇ Promouvoir la promotion de comportements favorables à la santé dès le plus jeune âge et pour tous les publics ◇ Promouvoir un environnement favorable à la santé 	<p>Les acteurs de territoire, institutionnels, collectivités, acteurs locaux, se saisissent de plus en plus des questionnements autour de la prévention, mais plus particulièrement, de la promotion de la santé.</p> <p>La pertinence d'une contractualisation autour d'un projet CLS ou CLSM sera étudiée sur la période de la convention CTG actuelle.</p> <p>Les initiatives de territoire se développent et pour certaines, sont inscrites dans les projets d'autres dispositifs tels que le PEDT, la politique de la ville, le RTPS.</p> <p>Quelques exemples :</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p><u>Référents de l'action :</u></p> <p>CIAS : Elu-e référent - Directrice - Coordinatrice CTG</p> <p>CAF Orne : Conseillère technique</p> <p>Référents des différents réseaux et groupes de travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer le réseau des acteurs -

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
ARS, CAF, MSA,	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions - nombre d'actions <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -

AXE 1 AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS	
2 Assurer une couverture optimale des services	
N°1	MAINTENIR ET DEVELOPPER UNE OFFRE DE GARDE 0-3 ANS
Diagnostic initial L'intercommunalité est bien dotée en services petite enfance. Ces services sont gérés en direct : multi-accueil, halte-garderie, relais petite enfance intercommunal. Ils permettent d'assurer une veille territoriale. Les assistantes maternelles sont présentes sur le territoire, mais leur nombre et le nombre de places disponibles demeurent insuffisants. La profession souffre d'une image dévalorisée. Des demandes de parents de plus en plus nombreuses sont formulées depuis une année pour solliciter une place d'accueil soit en structure collective, soit auprès d'une assistante maternelle. Le taux de couverture du territoire en mode d'accueil est inférieur au département : 55,1% contre 66,5%. La courbe des naissances connaît une évolution positive en 2020 et de nouvelles familles avec de très jeunes enfants, nés hors CDC, arrivent sur le territoire. Pour répondre à une demande croissante d'accueil, il est à l'étude un projet de MAM ciblé à Crulai, et de micro-crèche sur une commune en périphérie de L'Aigle.	Public cible Familles du territoire. Assistantes maternelles
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Accompagner le déploiement de structures sur les petites communes ◇ Proposer un accueil du jeune enfant adapté aux personnes en situation d'insertion sociale et professionnelle ◇ Répondre aux enjeux actuels de vieillissement des assistantes maternelles pour maintenir une offre d'accueil individuel à un niveau suffisant et répondre aux besoins ◇ Susciter de nouveaux agréments assistant maternel 	Modalités de mise en œuvre Suite aux constats partagés sur la diminution de l'offre d'accueil individuel par le réseau des Relais assistants maternels du Perche et le Relais Petite Enfance des Pays de L'Aigle, ils se réunissent pour construire une action pour valoriser le métier d'assistant maternel et mettre en avant une image attractive de la profession auprès du grand public. Il sera proposé la réalisation d'une exposition itinérante pour susciter des vocations et rassurer les familles sur le professionnalisme des assistants maternels. L'exposition sera constituée de portraits d'assistants maternels exerçant sur le département.

	En parallèle, le service petite enfance de territoire, avec la PMI, la CAF etc... étudiera tout projet de création de structures collectives d'accueil du jeune enfant sur le territoire de la CDC
	Echéances de réalisation
	2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<u>Référents de l'action</u> : CIAS : élue référent - Directrice - Coordinatrice CTG - Directrice MPE - Animatrice Relais petite enfance CAF Orne : Conseillère technique	Maintien et développement de structures : micro-crèche – halte-garderie... Maintien, renouvellement et répartition du nombre d'assistantes maternelles sur le territoire
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, MSA, Conseil départemental - PMI, assistantes maternelles, organismes de formations, pôle emploi, Mission Locale, ...	<u>Indicateurs de réalisation</u> : - Fréquence des réunions du groupe de travail - Nombre d'outils d'enquête, de veille - Nombre d'outils de communication - Nombre d'accompagnements et d'orientation - taux d'accueil en structure EAJE des enfants issus de familles vulnérables <u>Indicateurs de résultat</u> : - Taux d'utilisation des services - Nombre de nouvelles assistantes maternelles - Nombre de places nouvelles créées <u>Indicateurs d'impact</u> : - Proximité lieu d'accueil/domicile des parents - Maintien de l'effectif scolaire - Attractivité du territoire

AXE 1 AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS 2 Assurer une couverture optimale des services	
N°2 MAINTENIR ET DEVELOPPER UNE OFFRE DE LOISIRS ENFANCE JEUNESSE	
Diagnostic initial Près d'un quart de la population a moins de 20 ans. L'indice de jeunesse du territoire est en diminution, toutefois les fragilisations sociales et économiques des familles sont importantes. Le territoire veut poursuivre la veille pour réduire les inégalités territoriales en matière d'accueils enfance et jeunesse. Les acteurs éducatifs de territoire ont eu la volonté de renforcer la cohérence de leurs actions et interventions en validant la démarche PEDT pour la période 2021-2024. En complément, il sera au cours du 1 ^{er} semestre 2022 étudié l'offre éducative spécifique aux accueils périscolaires pour inscrire, au sein du PEDT, de nouvelles propositions répondant au cahier des charges « Plan mercredi ». Il s'agit de continuer à travailler l'accessibilité et la complémentarité des offres sur le territoire en accueils de loisirs et accueils jeunes.	Public cible 3-17 ans
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Développer et adapter une communication compréhensible pour présenter les offres de loisirs enfance jeunesse ◇ Développer un accueil jeunes mutualisé entre les communes de Rai et Aube 	Modalités de mise en œuvre La veille sociale est assurée par l'ensemble des acteurs, partagée dans les groupes et réseaux, telle que le groupe enfance jeunesse ou le comité de suivi PEDT, permettant d'ajuster l'offre de loisirs du territoire. Ainsi, une concertation avec les acteurs jeunesse sera autour de la communication à développer auprès des jeunes et de leurs familles pour une orientation adaptée vers les acteurs et services sollicités. Les jeunes de 11-17 ans représentent près de 10% de la population des communes de Aube et de Rai, soit 250 jeunes. Une offre jeunesse a existé sur la commune de Rai mais n'avait pu être maintenue suite à l'arrêt de l'association. Face aux besoins et pour maintenir une continuité de services avec les accueils de loisirs 3-12 ans, les élus souhaitent proposer un accueil jeunes. ⇒ <i>Agrément par la CAF de 2 PS jeunes sur le territoire (MJC de l'Aigle et Commune de Rai)</i>
	Echéances de réalisation 2022-2026

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<u>Référents de l'action :</u> CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique	Outils de communication clairs et partagés Ouverture d'un nouvel accueil jeunes
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
	<u>Indicateurs de réalisation :</u> - Bilan annuel des structures - nombre de rencontres partenariales (réseau enfance jeunesse – comité PEDT – comité plan mercredi...) - obtention de nouveaux agréments <u>Indicateurs de résultat :</u> - <u>Indicateurs d'impact :</u> - ouverture de nouvelles places d'accueil

AXE 1	AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS	
2	Assurer une couverture optimale des services	
N°3	ACCOMPAGNER LES TRANSFORMATIONS SUR LE QUARTIER PRIORITAIRE : REHABILITATION CENTRE SOCIAL – ACCOMPAGNEMENT DES HABITANTS (Relogement - ...)	
Diagnostic initial	Public cible	
<p>Le projet de renouvellement urbain sur le quartier de la Madeleine prévoit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur le volet habitat : une diminution de la part de logements locatifs sociaux. - Sur le volet aménagement : des démolitions, des réaménagements de l'espace public - Sur le volet équipements et services : modification au niveau de l'école et du pôle animation. <p>Ces transformations vont impacter les habitants, dont certains ont vécu une grande partie de leur vie au sein de ce quartier.</p>	Habitants du quartier prioritaire	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
<p>Volet transformation du quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Recueillir la parole des habitants ◇ Valoriser le vécu des habitants <p>Volet relogement :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Participer à la recherche et à l'attribution du logement adapté aux besoins des familles <p>Volet équipements :</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Veiller à maintenir une offre de service de qualité sur le quartier 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pour accompagner les habitants dans le processus de deuil et favoriser la résilience, les partenaires proposent un travail sur : <ul style="list-style-type: none"> - Le patrimoine : expliquer de manière pédagogique le déroulement de la démolition de l'un des bâtiments, photographier le quartier, et réaliser une musique accompagnant le film produit avec les habitants. - La parole des habitants : réalisation d'interviews d'habitants par des jeunes, partage de photos anciennes, visite guidée filmée par une vidéaste et commentée par des habitants - La valorisation des moments vécus par les habitants : actions et événements qui ont été et ont lieu sur le quartier, recueil de témoignages sur des événements vécus 2. Mise en place d'une maison de projet pour informer au plus près les habitants sur les travaux, pour favoriser leur participation et implication. Espace de concertation, d'information pouvant accueillir des expositions, des animations, ateliers, ... 3. Accompagner les familles concernées par le programme, notamment de démolition, dans leur demande de relogement, cohérente avec leurs attentes et leur projet résidentiel. 	

	<p>L'accompagnement social proposé doit être adapté en fonction des ménages. Il pourrait allier suivi individuel et actions collectives. Il pourrait mobiliser, en fonction des situations, d'autres services compétents si des problématiques sortent du champ du logement (santé, insertion professionnelle, parentalité, enfance...) se font jour.</p> <p>=> CAF : Participation aux comités de pilotage/techniques dans le cadre de l'ANRU, de la politique de la ville ; Etude des demandes de subventionnement pour tout équipement/services relevant des compétences de la CAF sur le QPV</p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2022-2026</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p><u>Référents de l'action :</u> CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Emergence d'initiatives d'habitants Satisfaction sur le relogement</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p><u>Indicateurs de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'habitants sur les actions - nombre de familles accompagnées dans le relogement <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre d'équipements et de services dans le quartier (école – centre social ...) <p><u>Indicateurs d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> -

AXE 1 3 AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS Offrir un environnement de qualité aux différents publics	
N°1 PROMOUVOIR LA POLITIQUE EDUCATIVE PARTAGE INTERCOMMUNALE	
Diagnostic initial Le territoire n'était plus doté de PEDT depuis la suspension des nouvelles activités périscolaires en 2018. Une nouvelle politique éducative a été construite pour la période 2021-2024.	Public cible
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Poursuite de la sensibilisation des élus, de la mobilisation de l'ensemble des acteurs éducatifs ◇ Assurer une continuité éducative entre tous les lieux et moments de l'enfant (école, famille, péri et extrascolaire...) <p>⇒ Référence plan d'actions du PEDT 2021-2024</p>	Modalités de mise en œuvre Mobiliser les acteurs éducatifs, élus, autour de l'écriture des projets éducatifs, et du développement de partenariats et de passerelles autour des différents temps de l'enfant : scolaire-péri et extrascolaires => <i>Obtenir le financement de fonctionnement bonifié versé par la CAF dans le cadre du « plan mercredi »</i> => <i>Poursuivre le développement du réseau des promeneurs du net (MJC, Mission locale, animateur jeunesse Commune de Rai, ...)</i>
Services mobilisés et responsables de l'action Référents de l'action : CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique Comité de suivi PEDT	Echéances de réalisation 2022-2026
Partenaires sollicités CAF, MSA, SDJES, Education nationale, Conseil Départemental, communes, associations, APE, ...	Résultats attendus Renforcement de la cohérence et de l'égalité de service en termes d'accueil des 0-17 ans : conditions d'accueils, contenus pédagogiques, ... Amélioration de la qualité de l'accueil périscolaire Soutien et encouragement du développement des initiatives de déclaration en ALSH Périscolaire
	Indicateurs d'évaluation Indicateurs de réalisation : - Nombre de réunions des groupes de travail - Nombre de déclarations ALSH-plan mercredi Indicateurs de résultat : - Effectifs extrascolaire et périscolaire

- niveau de qualité de service par accueil
 - Mixité sociale dans les accueils
- Indicateurs d'impact :
- proximité lieu d'accueil / domicile parents
 - maintien de l'effectif scolaire
 - qualification des encadrants (pourcentage encadrants titulaires BAFA...)
 - attractivité du territoire

AXE 1	AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS	
3	Assurer une couverture optimale des services	
N°2	ACCOMPAGNER LES 16-30 ANS	
Diagnostic initial	Public cible	
<p>Pour les jeunes de 16 à 25-30 ans, de nombreuses voies peuvent être envisagées, en fonction des situations particulières de chacun.</p> <p>Des nombreuses solutions existent pour aider les jeunes dans leur parcours, et dans nombres de domaines : scolarité, formation, emploi, santé, logement, vie citoyenne ... et par la complémentarité d'une approche individuelle et collective.</p> <p>Près de 20 % des jeunes de 15-24 ans sont déscolarisés ou en difficulté d'insertion, sans emploi ou sans formation. Les demandeurs d'emploi ayant entre 15 et 24 ans sont 2,5 fois plus nombreux que les 25-64 ans, mais leur nombre a diminué de - 17,1 % en un an (<i>données bassin L'Aigle-Mortagne</i>).</p> <p>L'intercommunalité a réalisé fin 2019 une étude d'opportunité et de faisabilité d'une offre de logement provisoire sur le territoire. Une solution spécifique pour le logement des jeunes en mobilité professionnelle, qu'il s'agisse d'apprentis ou de jeunes actifs, voir de stagiaires serait à faire émerger.</p>	<p>Jeunes âgés de 16 à 25-30 ans dans une grande diversité de profils :</p> <ul style="list-style-type: none"> - actifs occupés (en situation de précarité ou non), demandeurs d'emploi ou en formation sous divers statuts (étudiants, apprentissage, formation en alternance, formation d'insertion, enseignement technique et professionnel, etc ...) - en situation de rupture sociale et familiale, de décohabitation ou de mobilité ; - le cas échéant, des jeunes couples avec ou sans enfant ou des familles monoparentales. 	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> ◇ Valoriser les engagements des jeunes dans la société ◇ Sécuriser le parcours jeunes en articulant tous les dispositifs existants afin de les mobiliser en fonction des situations. ◇ Prévenir les risques d'exclusion et permettre aux jeunes d'accéder à l'autonomie dans les meilleures conditions possibles : accès à un hébergement jeunes ◇ 	<p>L'engagement des jeunes dans la vie locale existent mais est trop peu mis en lumière, que ce soit au sein d'un club, d'une association..., autour d'un projet, d'une action... La valorisation de l'engagement de leur pair pourrait être l'un des leviers pour l'épanouissement d'autres jeunes et pour les aider à la définition de leur projet.</p> <p>Identifier, auprès des bailleurs publics et privés, un ou plusieurs espaces pouvant proposer une résidence avec une dizaine de logements meublés, adaptés aux besoins des jeunes en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle. Construire le projet socio-éducatif de l'établissement.</p> <p>⇒ <i>Obtenir un agrément FJT auprès de la CAF en développant un projet socio-éducatif adapté aux besoins des jeunes résidents</i></p>	
	Echéances de réalisation	
	2022-2026	

<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p><u>Référents de l'action :</u> CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique</p>	<p>Engagement de jeunes dans la vie locale Ouverture d'une structure d'hébergement jeunes</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>CIAS : pôle logement / pole solidarité et insertion CAF - Conseil départemental – Services de l'Etat Acteurs locaux</p>	<p><u>Indicateurs de réalisation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de jeunes engagés auprès de structures associatives, acteurs de la vie locale. - nombre d'engagements de jeunes valorisés - nombre de jeunes hébergés <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de places d'hébergement ouverte - nombre de projets, d'actions portés par les jeunes. <p><u>Indicateurs d'impact :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - % de jeunes engagés -

AXE 1	AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS	
3	Offrir un environnement de qualité aux différents publics	
N°3	SOUTENIR LES ACCUEILS DE LOISIRS POUR L'OBTENTION DE LA LABELLISATION « PLAN MERCREDI »	
Diagnostic initial		Public cible
La volonté des signataires du Projet Educatif de Territoire 2021-2024 est de compléter cette démarche par l'inscription d'un plan mercredi.		Enfants et familles
Objectifs opérationnels		Modalités de mise en œuvre
<p>◇ Développer des accueils de loisirs de qualité les mercredis et toutes les périodes de vacances scolaires, en faisant adhérer les structures à la charte qualité du plan mercredi => réécriture des projets éducatifs et pédagogiques périscolaires pour les mercredis</p>		<p>Des accueils de loisirs les mercredis existent sur L'Aigle, Rai et Moulins la Marche. Des garderies sur un grand nombre d'écoles ou par RPI sont organisées, des accueils non déclarés accueils périscolaires auprès de la SDJES.</p> <p>Une réflexion partagée autour de l'offre éducative proposée sur les temps périscolaires sera réalisée lors d'une démarche concertée au cours du 1^{er} semestre 2022. Un comité de suivi plan mercredi accompagnera ces réflexions.</p> <p>Il sera proposé aux acteurs de définir les priorités spécifiques au fonctionnement des accueils de loisirs des mercredis en s'assurant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant ○ L'accueil de tous les publics (enfants et familles) ○ La mise en valeur de la richesse du territoire ○ Le développement d'activités éducatives de qualité <p>Les modalités de communication et d'implication des familles seront à définir.</p> <p>⇒ <i>Obtenir le financement de fonctionnement bonifié versé par la CAF dans le cadre du « plan mercredi »</i></p>
		Echéances de réalisation
		2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action		Résultats attendus
<p><u>Référents de l'action</u> :</p> <p>CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG</p> <p>CAF Orne : Conseillère technique</p>		<p>Articulation des projets d'école et des projets d'établissement</p> <p>Obtention de la labellisation « Plan Mercredi » pour les accueils de loisirs existants, voir de nouveaux accueils.</p>

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>Acteurs éducatifs</p> <p>Partenaires institutionnels : SDJES – DASEN – CAF - MSA</p> <p>Associations</p> <p>Elus</p>	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions (comité suivi – coordination – groupes de travail) - nombre d'activités nouvelles développées ou domaines d'activités proposés - nombre de structures partenaires impliquées : institutionnels, associatifs, autres ... - nombre d'intervenants nouveaux <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - satisfaction des enfants sur les animations - satisfaction des familles - satisfaction des partenaires <p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - évolution du nombre de places ouverte le mercredi (pour enfants en classes maternelles, élémentaires – voir dans le secondaire) - évolution du nombre d'enfants sur les accueils périscolaires - évolution du nombre d'activités ou domaines d'activités proposés

AXE 1	AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS	
3	Offrir un environnement de qualité aux différents publics	
N°4	ENCOURAGER LES STRUCTURES DE LOISIRS, d'HEBERGEMENTS, ..., A S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE DE « ECO LABELLISATION ».	
Diagnostic initial	Public cible	
<p>Le contexte environnemental joue un rôle fondamental dans le développement des très jeunes enfants et il est aujourd'hui admis que les expositions de l'enfance influent de façon déterminante sur l'état de santé à l'âge adulte.</p> <p>La MPE a souhaité s'inscrire, en 2017, dans une démarche « Ecolo-crèche » auprès de l'association Label vie dont l'objet est l'accompagnement des structures petite enfance dans une démarche de qualité environnementale pour obtenir le label « Ecolo-crèche ».</p> <p>Le multi-accueil, après la réalisation d'un diagnostic, a retenu de travailler autour de 4 thèmes : l'alimentation, le tri des déchets, les produits d'hygiène et d'entretien, les jeux jouets et activités.</p> <p>Cette démarche permettant de mettre en œuvre des solutions simples pour protéger les publics, les personnels, inspire d'autres établissements.</p>	Tous publics	
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre	
<ul style="list-style-type: none"> ◇ Sensibiliser et les professionnels et/ou les publics à de nouvelles pratiques et usages, en organisant des formations spécifiques. ◇ Apprendre à mieux consommer et consommer différemment pour améliorer la santé de chacun. ◇ Pérenniser les nouveaux gestes dans un principe d'amélioration continue et durable. 	<p>Pour 2022, le multi-accueil va rédiger son dossier de labellisation.</p> <p>Cette démarche éco-responsable, respectueuse de la santé des enfants et du personnel et attentive à l'impact sur l'environnement, inspire d'autres établissements à engager une réflexion autour d'une démarche similaire.</p> <p>Les établissements désireux d'inscrire des transformations : pour exemple, elle pourrait être pensée dans le cadre des accueils de loisirs, des établissements pour personnes âgées ... et développée autour des thèmes divers : mieux s'alimenter, penser la pédagogie, nettoyer sans polluer, penser son bâtiment et environnement, réduire les déchets, maîtriser ses consommations...</p> <p>Le processus s'inscrit dans la durée et dans le principe d'amélioration continue. Il vise, selon les intérêts de chaque structure, à améliorer les pratiques en intégrant les principes de développement soutenable, valoriser l'implication du personnel, ou accompagner l'évolution du comportement des familles...</p>	
	Echéances de réalisation	
	2022-2026	

<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p><u>Référents de l'action</u> :</p> <p>CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique</p>	<p>Inscription de nouvelles structures dans une démarche de « Eco labellisation »</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>
<p>Institutions : ARS – SDJES – MSA – Conseil départemental... Elus Structures locales Association Label Vie</p>	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de structures nouvelles inscrites dans une démarche - nombre de formations suivies - nombre de publics concernés <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diversité des établissements et des publics concernés <p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des pratiques

AXE 1	AGIR POUR RENFORCER L'ATTRACTIVITE DES SERVICES A LA POPULATION, et LA COHERENCE ENTRE LES INTERVENTIONS	
3	Offrir un environnement de qualité aux différents publics	
N°5	OBTENIR LE LABEL « CRECHE AVIP » POUR LA HALTE GARDERIE	
Diagnostic initial		Public cible
<p>Les demandeurs d'emploi peuvent rencontrer des difficultés à obtenir une place en accueil collectif, ce qui rend difficile l'accès à un entretien d'embauche, à une formation ou à une période d'essai.</p> <p>La halte-garderie accueille régulièrement des enfants issus de familles dont les parents sont en recherche d'emploi ou en processus d'insertion.</p> <p>Le label « crèche AVIP » (crèche à vocation d'Insertion Professionnelle) représentera donc une reconnaissance d'un travail déjà engagé et un encouragement à mieux formaliser et poursuivre ces démarches.</p>		Parents dans un parcours d'insertion, de formation, de recherche d'emploi.
Objectifs opérationnels		Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◇ Accueillir au minimum 20 % d'enfants de moins de 3 ans dont les parents sont en recherche d'emploi, ◇ Proposer un accueil adapté au projet d'insertion des parents, 10h d'accueil minimum par semaine ◇ Favoriser un dialogue de qualité et de confiance avec tous les parents, ◇ Participer à la lutte contre l'exclusion et la précarité des familles. 		<p>Pour répondre aux freins sociaux et professionnels des familles, un accompagnement global sera étudié par le service petite enfance avec la CAF, la PMI, en lien avec Pôle emploi et la mission locale.</p> <p>Il s'agira de définir les modalités de prescription par les partenaires sociaux pour les parents s'inscrivant dans un parcours d'insertion, de formation, de construire le contrat d'accueil.</p> <p>Il s'agit de valoriser la relation de confiance et d'écoute que construit l'équipe de la halte garderie au quotidien avec les familles pour faciliter la séparation d'avec l'enfant et le soutien des parents dans leurs démarches.</p> <p>L'accompagnement des familles sera complété par des interventions du référent famille du pôle animation (ex : café des parents – ateliers parents enfants...).</p> <p>La structure halte garderie candidate pour l'obtention du label « Crèche AVIP »</p> <p>⇒ <i>Financements complémentaires FPT de la CAF</i></p>
		Echéances de réalisation
		2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action		Résultats attendus
<p><u>Référents de l'action</u> :</p> <p>CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG – Directrice de la MPE</p>		<p>Développement du partenariat</p> <p>Meilleure continuité de l'accompagnement des familles</p>

CAF Orne : Conseillère technique	
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Pole Emploi, Mission Locale, PMI,	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de familles - nombre d'enfants sur la H.G. - nombre d'actions de soutien à la parentalité <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de familles positionnées dans le cadre du dispositif - nombre de familles sur les actions de soutien à la parentalité <p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - % de familles en recherche d'emploi - Evolution du % d'enfants de moins de 3 ans inscrits dont les parents sont en recherche d'emploi

AXE 2 POUR SUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE 1 Maintenir et développer le réseau parentalité	
N°1 POUR SUIVRE L'INTERCONNAISSANCE ET LE PARTAGE DE CULTURE COMMUNE	
Diagnostic initial Le territoire de la CDC des Pays de L'Aigle est bien couvert par les professionnels et dispositifs sociaux. Lors du diagnostic réalisé par le groupe parentalité, le manque d'interconnaissance a été soulevé. L'amélioration de l'accompagnement des personnes passe par une meilleure interconnaissance des acteurs : il faut se connaître pour travailler ensemble, éviter les doublons, les superpositions d'actions et de dispositifs.	Public cible Partenaires de territoire
Objectifs opérationnels ◇ Accompagner la dynamique de réseau pour favoriser l'interconnaissance des acteurs ◇ Développer une approche déculpabilisante de l'accompagnement	Modalités de mise en œuvre Afin d'assurer son rôle de prévention, d'accompagnement et de soutien à la parentalité et aux familles, le réseau parentalité propose depuis fin 2021, des rencontres à fréquence régulière, trimestrielle, pour maintenir une dynamique de réseau. Elles se déroulent sur différents locaux professionnels et lieux mis à disposition par les communes et les partenaires de territoire. Temps d'échanges conviviaux, sous le format de Café Pros autour d'un thème, proposés en deux temps : <ul style="list-style-type: none"> - Interventions de professionnels pour présenter leur service, actions, ... - Débats et échanges avec les participants ⇒ <i>Agrément Animation Collective Famille / Pôle Animation Sociale</i>
	Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action Référents de l'action : CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG - Référent famille du pôle animation & Aesia // Directrice de la MPE CAF Orne : Conseillère technique	Résultats attendus Améliorer l'interconnaissance des acteurs sur le territoire et le travail en réseau Meilleure continuité de l'accompagnement des personnes Développement de nouvelles actions/coopérations

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, MSA, UDAF, mission locale, services à domicile, ... Structures locales	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de rencontres - nombre de partenaires présents <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - niveau d'assiduité des participants au réseau - nombre de rencontres thématiques <p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - amélioration des relations / collaborations entre acteurs (nb actions communes) - Amélioration des parcours des personnes

AXE 2 POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE	
1 Maintenir et développer le réseau parentalité	
N°2	DEVELOPPER DES ACTIONS PARTAGEES
<p>Diagnostic initial</p> <p>La pandémie a contraint l'ensemble des acteurs à définir de nouvelles modalités d'accompagnement des différents publics et d'adapter leurs pratiques pour la mise en œuvre des actions.</p> <p>Elle n'a donc pas permis ces deux dernières années, le développement de certaines actions en partenariat. De plus, les acteurs ont pu constater l'impact de la crise sanitaire sur les familles, accroissant les fragilités sociales et de santé. Ces constats confirment le besoin d'actions de prévention et d'accompagnement précoce.</p> <p>Quelques actions familles sont proposées sur le territoire mais peu en direction de familles avec très jeunes enfants (- 3 ans).</p>	<p>Public cible</p> <p>Familles du territoire Familles éloignées des accompagnements</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Favoriser le partage des expériences parentales ◇ Faciliter l'accès aux informations de services à la parentalité du territoire ◇ Participer à la semaine nationale de la petite enfance du 19 au 26 mars 2022 sur le thème des « Re-trouvailles ». Proposition de conférence, d'ateliers d'éveil... ◇ Développer des actions de prévention en direction des parents ; ◇ Valoriser et renforcer les compétences parentales ◇ Rencontrer de nouvelles familles : lever les freins liés à la mobilité 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Développer le partenariat autour d'actions de parentalité diverses telles que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Cafés des parents - Le bus parentalité - La semaine de la petite enfance - Le programme de soutien aux familles et à la parentalité <p>⇒ Mobilisation des moyens financiers et techniques CAF dont fonds REAAP, conseillère technique Parentalité</p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2022-2026</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p><u>Référents de l'action :</u> CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG – Référent famille du pôle Animation & Aesia / directrice MPE CAF Orne : Conseillère technique</p>	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la connaissance des services aux familles - Déploiement d'actions de soutien à la parentalité

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
PMI, CAF, MSA, RTPS UDAF de L'Orne – ADOM 61 – CAMSPP, ... Ludothèques, médiathèques, ALSH maternel Ecoles maternelles Structures locales	<u>Indicateurs de réalisation :</u> - nombre de parents (père-mère) inscrits sur les actions - nombre de participants - nombre d'actions partagées - nombre de séances réalisées - nombre de partenaires concernées <u>Indicateurs de résultat :</u> - satisfaction des participants (parents – partenaires) - diversité des partenaires <u>Indicateurs d'impact :</u> - % de familles nouvelles sur les actions

AXE 2 POURSUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE 2 Créer un lieu ressource pour les familles et les professionnels	
N°1 STRUCTURER LE FUTUR ESPACE RESSOURCES INTERCOMMUNAL AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES	
Diagnostic initial Le réseau parentalité a été repris au début de l'année 2021. Il a été souhaité, après plus de deux ans d'interruption pour des raisons d'absence de référents, et après la période de pandémie, de réaliser un nouveau diagnostic pour ajuster les pistes dégagées lors du lancement des groupes CTG en 2018. Les temps de concertation avec les partenaires au cours du 1 ^{er} trimestre ont permis de définir de nouvelles attentes dont la création d'un espace ressource qui puisse être à la fois à destination des familles, mais aussi des professionnels.	Public cible Familles du territoire Professionnels de l'accompagnement familial
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Constituer un sous-groupe de travail au sein du réseau parentalité pour réaliser un cahier des charges pour la future « Maison des familles ». ◇ Accueillir et accompagner, à chaque étape de leur vie, toutes les personnes qui désirent développer leurs compétences. 	Modalités de mise en œuvre Début 2022, il sera proposé aux partenaires du réseau parentalité, auquel pourront participés les membres d'autres réseaux, de : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Elaborer le projet concerté et partagé de la future Maison des familles ▪ Définir les principes de fonctionnement ▪ Proposer la mise en place d'un service d'accueil, lieu ressources aux familles, aux professionnels qui : Ce nouveau service pourrait : <ul style="list-style-type: none"> * regrouper des temps d'animation collective, * recenser des informations sur les modes de garde, services de proximité et de soutien aux familles, information péri et extrascolaires, * etc...
	Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action Référents de l'action : CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG - Référente famille du Pôle Animation & Aesia CAF Orne : Conseillère technique	Résultats attendus Ouverture de ce nouveau service aux familles et professionnels Conventionnement avec la CAF sur un financement pérenne

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, MSA, Conseil Départemental, PMI, ... Institutions UDAF61 – Maison des ados – CAMSPP - Associations locales...	<u>Indicateurs de réalisation :</u> - Fréquence des réunions du groupe de travail - nombre de partenaires à participer à la construction du projet <u>Indicateurs de résultat :</u> - <u>Indicateurs d'impact :</u> - Attractivité du territoire - diversification de l'offre de service aux familles

AXE 2 2 POUR SUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE Créer un lieu ressource pour les familles et les professionnels	
N°2 REALISER UNE ENQUETE AUPRES DES FAMILLES	
Diagnostic initial Les acteurs autour de la parentalité ont fait remonter des questionnements fréquents des familles sur quelques services (modes de garde, loisirs...).	Public cible
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Recueillir l'avis des parents, leur connaissance des services et leurs actions ◇ Identifier les attentes des familles. 	Modalités de mise en œuvre Constituer un sous-groupe de travail, au sein du réseau parentalité, pour réaliser une enquête auprès des familles et croiser les regards entre les parents et les professionnels, notamment sur la réalisation du lieu ressource « Maison des familles ». Création du questionnaire, diffusion et analyse au cours du 1 ^{er} semestre 2022 afin de prendre en compte les résultats pour la réalisation du lieu ressource.
	Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action Référents de l'action : CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique	Résultats attendus Participation des familles à l'enquête
Partenaires sollicités CAF, MSA, Conseil Départemental, PMI, ... Institutions UDAF61 – Maison des ados – CAMSPP - Associations locales...	Indicateurs d'évaluation <i>Indicateurs de réalisation :</i> - nombre de questionnaires - nombre de familles répondant <i>Indicateurs de résultat :</i> - <i>Indicateurs d'impact :</i> -

AXE 2 POURUIVRE LE DEVELOPPEMENT D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN A LA PARENTALITE 2 Créer un lieu ressource pour les familles et les professionnels	
N°3 PROMOUVOIR LE RELAIS PETITE ENFANCE COMME GUICHET UNIQUE	
Diagnostic initial Acteur avéré sur le territoire, le Relais Petite Enfance (RPE) souhaite poursuivre sa reconnaissance auprès des partenaires, des professionnels de l'accueil individuel, ainsi qu'auprès des parents employeurs. Les demandes des parents en matière de mode de garde, demandes croissantes ces derniers mois, sont formulées en premier lieu aujourd'hui auprès de la structure MPE. Le service petite enfance, par le biais du RPE, a une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance. Mais le RPE est mal identifié par les familles et les professionnels.	Public cible Partenaires de territoire Professionnels de l'accueil individuel Parents et futurs parents
Objectifs opérationnels ♦ Proposer un accompagnement des parents et futurs parents dans leur recherche d'un mode d'accueil adapté à leurs besoins ♦ Centraliser les demandes de pré-inscriptions en structures collectives. ♦	Modalités de mise en œuvre Au cours du 1 ^{er} trimestre 2022, le service petite enfance définira la démarche pour une proposition du nouveau service « Guichet unique » par le RPE au cours de l'année. La démarche sera développée pour : - permettre l'identification du RPE comme interlocuteur unique pour les demandes concernant en premier lieu les différents modes de garde existants (accueil collectif, individuel, régulier, occasionnel ou d'urgence), - permettre de centraliser les différentes demandes d'accueils (horaires atypiques, accueil d'un enfant à besoin spécifique...) - orienter, sur des critères objectifs, les familles vers un mode d'accueil correspondant (services de soutien à la parentalité et autres structures enfance / jeunesse). Au travers de ce nouvel outil, il s'agit : <ul style="list-style-type: none"> • d'améliorer la mise en relation de l'offre et de la demande ; • de coordonner les acteurs pour apporter une réponse aux familles ; • d'optimiser l'offre disponible.
	Echéances de réalisation 2022

Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<u>Référents de l'action :</u> CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG – Directrice MPE – Animatrice RPE CAF Orne : Conseillère technique	Ouverture du guichet unique Financement dans le cadre de la Mission complémentaire accordé aux RPE dans leur conventionnement avec la CAF
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
CAF, MSA	<u>Indicateurs de réalisation :</u> - <u>Indicateurs de résultat :</u> - nombre de familles - nombre de professionnels rencontrés <u>Indicateurs d'impact :</u> - évolution du nombre de familles à utiliser le service

AXE 3 ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE POUR TOUS ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES 1 Favoriser l'accueil des publics à besoins spécifiques	
N°1 DEVELOPPER LES PASSERELLES INTER-ETABLISSEMENTS	
Diagnostic initial Les établissements scolaires, médico-sociaux et sociaux proposant l'accompagnement des publics à besoins spécifiques (très jeunes enfants - publics tous âges en situation de handicap – personnes âgées...) sont nombreux et les liens entre chacun demeurent à identifier et à consolider.	Public cible Tous publics
Objectifs opérationnels ◇ Créer des partenariats entre structures médico-sociales et structures petite enfance, de loisirs... pour orienter les familles vers des lieux d'accueil et partager le projet de vie de l'enfant, l'adulte accueilli. ◇	Modalités de mise en œuvre De nouvelles formes de coopération sont à construire, pour accompagner le parcours des personnes à besoins et pour développer les échanges entre établissements. Quelques exemples : <ul style="list-style-type: none"> - Passerelle structures petite-enfance / classes dispositifs – 3 ans / ALSH maternel - La réalisation d'un séjour part 'âge entre les publics de résidences autonomie - Ehpad - aînés du territoire et des élèves de la MFR de Mortagne - Accompagnement innovant de publics en situation de handicap autour de projets culturels partagés avec des ALSH, associations locales, ...
	Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action <u>Référents de l'action :</u> CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique	Résultats attendus
Partenaires sollicités MSA – Conseil Départemental Institutions Associations locales Corne d'Or	Indicateurs d'évaluation <u>Indicateurs de réalisation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de passerelles créées - nombre d'actions - nombre de bénéficiaires <u>Indicateurs de résultat :</u> -

AXE 3 ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE POUR TOUS ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES 2 Favoriser l'accès au numérique	
N°1 REALISER UN DIAGNOSTIC TERRITORIAL EN FAVEUR DE L'INCLUSION NUMERIQUE	
Diagnostic initial Il est relevé aujourd'hui une multitude et diversité d'acteurs pouvant accompagner les publics autour de l'inclusion numérique. En effet de l'aidant familial au conseiller numérique, du secteur privé au secteur public, nombreuses personnes sont concernées. La lecture des interventions ne s'en trouve pas pour autant facilitée. L'important est de : <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les personnes en situation de fragilité numérique - Identifier les lieux qu'elles fréquentent principalement pour proposer des actions de médiation numérique - Identifier les disponibilités de ces publics afin de proposer des horaires adaptés - Adapter l'offre numérique aux besoins des différents publics 	Public cible Habitants du territoire
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Identifier les missions des différents acteurs intervenant autour de l'accompagnement numérique ◇ Renforcer la lisibilité des services et des acteurs 	Modalités de mise en œuvre Expérimenter une coordination territoriale pour engager une démarche de diagnostic autour de l'inclusion numérique. Réunir les acteurs du privé, de la médiation numérique, institutionnel pour partager leurs stratégies d'interventions et éléments de diagnostic, construire ensemble les actions à mettre en œuvre sur le territoire, et élaborer un outil, en direction des professionnels et des publics, présentant les différentes offres d'accompagnements (Individuelle ou collective, accompagnement aux démarches administratives, à la maîtrise des outils numériques, sensibilisation aux dangers du numérique...)
	Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action <u>Référénts de l'action :</u> CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique Conseil départemental	Résultats attendus Meilleure lisibilité des services numériques

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
<p>MSA – institutions MJC – Mission locale – Pôle Animation & Aesia = acteurs autour du numérique et « Promeneurs du Net » Associations locales élus</p>	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre d'acteurs impliqués dans la démarche - nombre de rencontres organisées <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - satisfaction des acteurs

AXE 3 ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE POUR TOUS ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES 2 Favoriser l'accès au numérique	
N°2 DEVELOPPER LES SERVICES NUMERIQUES EN ITINERANCE	
Diagnostic initial <p>Aujourd'hui, nombre de personnes sont éloignés du numérique. Cette fracture est liée à 3 facteurs : Territoriale, liée à l'âge et à la situation familiale, liée aux niveaux d'étude et de revenus.</p> <p>La dématérialisation des démarches constitue une source de difficulté très importante pour la population, voire insurmontable pour les personnes les plus vulnérables.</p> <p>Elle peut générer des situations de non-recours aux droits aggravant les situations de précarité des personnes.</p> <p>La fracture numérique est une source d'exclusion importante pour les personnes qui ne maîtrisent pas l'usage informatique ou qui ne disposent pas de matériel ou de connexion internet.</p> <p>Des services au public sont présents sur la ville pôle, les pôles secondaires de la Ferté en ouche et de Moulins la Marche, et quelques communes mais sont mal connues des habitants.</p> <p>Un territoire rural sur lequel la population connaît des problèmes de mobilité qui rendent difficile l'accès difficile aux équipements structurants.</p> <p>Des usagers connaissent des difficultés de compréhension de l'organisation territoriale et d'accès à leurs droits.</p>	Public cible <p>L'ensemble de la population du territoire</p> <p>Le public en difficulté avec l'accès et l'usage des outils numériques en risque de rupture de droit.</p>
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Réduire les inégalités d'accès aux services et aux droits ◇ Développer des services vers les usagers par le recrutement de conseiller numérique 	Modalités de mise en œuvre <p>Engager une expérimentation de délocalisation de services aux publics sur les quartiers de la ville de L'Aigle, les communes de la CDC.</p> <p>L'accompagnement sera assuré par un conseiller numérique dont la mission sera de développer des actions individuelles et/ou collectives visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Accompagner les publics dans les démarches en ligne ○ Favoriser l'accès aux outils numériques ○ Sensibiliser aux dangers du numérique : éduquer et instruire, permettre à chacun de devenir autonome dans sa pratique du numérique

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Accéder à un service multimédia <p>Intervention qui serait ajustée en fonction du diagnostic réalisé par les acteurs investis autour du numérique</p> <p>Cet accompagnement numérique est complété par d'autres dispositifs tels que « Les promeneurs du net » porté par plusieurs acteurs du territoire.</p> <p>⇒ <i>Financements complémentaires FPT de la CAF</i></p>
	<p>Echéances de réalisation</p> <p>2022-2026</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p><u>Référents de l'action</u> :</p> <p>CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG - CAF Orne : Conseillère technique Conseil Départemental Orne : Responsable DTAS L'Aigle- Mortagne-Bellême</p>	<p>Résultats attendus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Harmonisation de l'offre en service numérique sur l'ensemble du territoire - Développement de la présence du service en proximité, au plus près des usagers dans les mairies ou autres lieux d'accueil du public (médiathèques – pôle de santé ...) - Renforcement du partenariat avec les travailleurs sociaux des différents organismes, et les acteurs du champ social pour apporter une réponse globale aux publics. - l'accès au numérique pour le plus grand nombre. - La lutte contre le non recours aux droits. - Plus d'autonomie des personnes dans leurs usages numériques
<p>Partenaires sollicités</p> <p>CIAS – Pôle animation&Aesia, pole solidarité et insertion CAF, MSA, Conseil Départemental, Pôle emploi, Maisons France Services, la Poste, Mairies, ... MJC – Mission locale Associations locales</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p> <p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de communes volontaires - Nombre d'organismes participant aux itinérances - Nombre de réunions réseau - Nombre d'actions favorisant l'usage du numérique <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de rendez-vous délocalisés - nombre et typologie des bénéficiaires par action <p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'accès aux droits (enquête auprès des usagers et des professionnels) - Degré de variation dans les usages observé - Satisfaction des acteurs

AXE 3 ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE POUR TOUS ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES 3 Développer les proximités et soutenir les initiatives	
N°1 DEVELOPPER L'ANIMATION TERRITORIALE EN CONFORTANT LA VIE ASSOCIATIVE	
Diagnostic initial <p>Le territoire dispose d'un tissu associatif dense, enrichi d'une diversité d'acteurs, participant au « vivre ensemble » et impliqués dans les dynamiques diverses sur les communes : loisir, culturel, solidarité, sportif...</p> <p>La période de pandémie a à la fois permis de dévoiler, renforcer l'esprit de solidarités, les initiatives locales pour soutenir les personnes les plus fragiles, et s'entraider, mais elle continue de démontrer que certaines personnes demeurent isolées.</p> <p>L'espace de vie sociale itinérant, AESIA, accompagne les acteurs de territoire, élus et habitants, dans leur projet, les implique dans la vie de leur lieu de résidence et dans le développement de leur pouvoir d'agir. Il est agréé Espace de vie sociale par la CAF (2022-2025). Il accompagne le public dans le développement de ses capacités d'usager, d'acteur social et de citoyen.</p>	Public cible <p>Les habitants Les acteurs associatifs Les élus</p>
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Coordonner l'animation sociale sur le territoire ◇ Faciliter la rencontre entre les acteurs locaux afin de faire émerger des projets communs entre les différentes initiatives ◇ Faire émerger, recenser et diffuser les nombreuses actions par le biais des différents canaux de communication (presse, journaux des communes, réseaux ...) ◇ Identifier les espaces (physiques et numériques) dédiés pour la rencontre entre les porteurs et les contributeurs de projets 	Modalités de mise en œuvre <p>L'action de coordination, telle que prévue dans les projets du Pole Animation & d'AESIA, doit remplir un double objectif : coordonner les actions en faveur de l'animation locale, qu'elles soient proposées par les structures précitées ou par les acteurs de l'animation sociale de chaque commune, et communiquer, informer sur l'ensemble des animations proposées sur la commune ou celles environnantes et accessibles aux habitants voisins.</p> <p>Les structures de l'animation sociale locale favorisent la mise en synergie des acteurs, participe à la valorisation des compétences ainsi que la connaissance des habitants, en étant à l'écoute des idées et propositions de chacun (habitants, collectifs et associations) permettant les échanges de savoirs et savoir-faire entre habitants pour améliorer les conditions du vivre ensemble.</p> <p>Quelques exemples : Jardin partagé, ateliers cuisine, café des habitants, ateliers éco-citoyenneté, projets partenariaux avec des structures spécialisées, ateliers intergénérationnels...</p> <p>⇒ <i>PS animation locale et PS animation globale et coordination</i></p>

	Echéances de réalisation
	2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<u>Référents de l'action :</u> CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique CDC : Service communication	Développement des actions en milieu rural Meilleure connaissance des actions
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Acteurs de territoire Partenaires	<u>Indicateurs de réalisation :</u> - nombre d'actions partenariales développées - nombre de partenaires - nombre d'habitants sur les actions <u>Indicateurs de résultat :</u> - supports de communication construits et diffusés <u>Indicateurs d'impact :</u> - plus grande fréquentation des associations, sur les animations

AXE 3 ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE POUR TOUS ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES 3 Développer les proximités et soutenir les initiatives	
N°2 PARTICIPER AUX REFLEXIONS SUR LES MOBILITES	
Diagnostic initial La mobilité est identifiée comme une problématique pour la population du territoire. Même si une forte proportion de la population (47%) est regroupée sur L'Aigle ou sa couronne (Rai-Aube-St Sulpice sur Risle), où il n'existe pas de transport en commun, 53 % vit sur les communes rurales. La voiture demeure le mode de déplacement privilégié, toutefois, elle n'est pas présente au sein de nombreux foyers. Certaines familles rencontrent des difficultés pour accéder à certains services, et ont des difficultés pour faire appel aux services et/ou se mobilier pour aller vers. La CDC des Pays de L'Aigle exerce, depuis le 1 ^{er} juillet 2021, la compétence facultative autour de la mobilité locale.	Public cible Tous publics
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Approfondir la réflexion concernant les problématiques de mobilité, en participant à une démarche diagnostic. ◇ Contribuer à la construction d'un projet d'actions répondant aux différentes problématiques. 	Modalités de mise en œuvre Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action Référents de l'action : CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique CDC en charge de la compétence.	Résultats attendus Rompre l'isolement Création de nouveaux services ou outils
Partenaires sollicités MSA, Associations locales	Indicateurs d'évaluation <u>Indicateurs de réalisation :</u> - <u>Indicateurs de résultat :</u> - <u>Indicateurs d'impact :</u> -

AXE 3 ASSURER L'ACCES AUX SERVICES DE PROXIMITE POUR TOUS ET SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES 3 Développer les proximités et soutenir les initiatives	
N°3 RENFORCER LA PROXIMITE AVEC LES PUBLICS : ALLER VERS	
Diagnostic initial La mobilité et l'isolement semblent être deux faiblesses du territoire. L'Espace de vie sociale Itinérant, AESIA, a pour mission de veiller à rendre accessible les services nécessaires ainsi que les loisirs favorisant le lien social, dans un souci d'équité. Répondre à la demande là où elle est exprimée, là où les besoins sont identifiés, soit par les élus, soit par les habitants, en s'appuyant sur les ressources locales.	Public cible Les habitants Les acteurs associatifs Les élus
Objectifs opérationnels <ul style="list-style-type: none"> ◇ Proposer pour expérimenter ◇ Organiser l'itinérance des services et animations 	Modalités de mise en œuvre L'une des priorités d'AESIA, est d'assurer une veille permanente, connaître le territoire, partager notre observation de celui-ci, et se faire connaître des habitants, et des acteurs du territoire. Les actions et services présentés par Aesia sont inspirées de la demande des acteurs (élus, partenaires, habitants). AESIA s'appuie sur les services existants du territoire : espace public numérique, ludothèque, ateliers divers, activité physique, services et animations des structures locales... Il accompagne également le développement d'actions innovantes. ⇨ <i>Financements CAF (FPT + investissement véhicules)</i>
	Echéances de réalisation 2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action <u>Référents de l'action :</u> CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique CDC : Service communication	Résultats attendus Déploiement des initiatives en milieu rural

Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation
Acteurs de territoire : habitants, élus, partenaires...	<p><u>Indicateurs de réalisation</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de personnes sur les actions : (enfants – adultes – familles ...) - nombre de communes accueillant des services et animations - nombre de services et animations proposées <p><u>Indicateurs de résultat</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <p><u>Indicateurs d'impact</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> -

AXE TRANSVERSAL	
N°1	L'INFORMATION, LA COMMUNICATION
<p>Diagnostic initial</p> <p>Une reconnaissance insuffisante des structures et dispositifs existants sur le territoire. Des outils de communication existent mais sont parfois méconnus ou inadaptés aux publics visés. Des informations thématiques et centralisées inexistantes (vie associative, offre de loisirs...).</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Construire une identité positive de l'existant sur le territoire - Consolider, développer et rendre accessible les services - Renforcer la lisibilité des services et des acteurs - Renforcer la transversalité et la cohérence des actions 	<p>Public cible</p> <p>Les habitants Les professionnels Les élus</p>
<p>Objectifs opérationnels</p> <ul style="list-style-type: none"> ◇ Créer des supports de communication présentant les services et équipements existants sur le territoire. ◇ Créer des outils simplifiés d'information (parcours logement, accès aux droits, droits et devoirs, loisirs...). 	<p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Au vue des diversités de canaux de communications et de multitudes de formats des outils, qu'ils soient en direction des élus, professionnels et habitants, une réflexion partagée autour de la création d'un projet d'organisation de la communication et sa mise en œuvre serait à élaborer. Dans l'attente de cette organisation, les canaux privilégiés pour communiquer sur les services et favoriser l'interconnaissance seront les réseaux de professionnels.</p> <p>Echéances de réalisation</p> <p>2022-2026</p>
<p>Services mobilisés et responsables de l'action</p> <p>Référents de l'action : CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG CAF Orne : Conseillère technique</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Une meilleure information de la population Une meilleure appropriation des services et équipements : augmentation de la fréquentation Accès aux droits facilités. Meilleure maîtrise des outils numériques.</p>
<p>Partenaires sollicités</p>	<p>Indicateurs d'évaluation</p>

CDC / communes / associations : Service communication
Acteurs de territoire, professionnels, habitants

Indicateurs de réalisation :

- nombre d'outils créés
-

Indicateurs de résultat :

Indicateurs d'impact :

- fréquentation des services
- taux de satisfaction des publics, des partenaires

AXE TRANSVERSAL	
N°2 STRUCTURATION DES SERVICES, FORMATION	
Diagnostic initial	Public cible
<p>Le diagnostic social et économique du territoire révèle des fragilités diverses pour nombre d'habitants.</p> <p>Le Pays de L'Aigle propose une offre importante de services à la population. Ces services se doivent de répondre à un besoin de proximité.</p> <p>Les difficultés des acteurs locaux pour développer leur offre de services sont souvent liées à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'identification de lieux et d'espaces adéquats aux nouvelles propositions notamment permanentes. - au recrutement : Déficit de personnes qualifiées ou formées, maintien dans l'emploi 	Tous publics
Objectifs opérationnels	Modalités de mise en œuvre
<ul style="list-style-type: none"> ◇ Renforcer l'offre de services aux familles pour accompagner la population dans l'accès aux droits et aux services ◇ Améliorer la prise en charge et l'accueil des habitants en ce qui concerne les services à la population 	<p>Réflexion à partager autour d'un plan de renforcement des services « en tension » et en difficulté de recrutement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - attirer des compétences grâce à des expérimentations - proposer des formations groupées (ex : animateurs...) - développer les analyses de pratiques - mutualiser des moyens : locaux partagés – poste à compétences spécifiques (ex : accompagnant de publics à besoins spécifiques, professionnels de santé...) <p>Poursuivre la recherche de financement pour développer et pérenniser les services.</p>
	Echéances de réalisation
	2022-2026
Services mobilisés et responsables de l'action	Résultats attendus
<p><u>Référents de l'action :</u></p> <p>CIAS : Elu référent – Directrice – Coordinatrice CTG</p> <p>CAF Orne : Conseillère technique</p>	<p>Maintien, création et développement des services à la population</p> <p>Emergence de projets multi-partenariaux</p> <p>Rapprochement des services auprès des habitants</p>
Partenaires sollicités	Indicateurs d'évaluation

Acteurs de territoire	<p><u>Indicateurs de réalisation :</u></p> <p>-</p> <p><u>Indicateurs de résultat :</u></p> <p>-</p> <p><u>Indicateurs d'impact :</u></p> <p>-</p>
-----------------------	--

	AXE TRANSVERSAL	
N°3	LES MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL, LE SUIVI DE LA CTG	
Diagnostic initial :		
<p>Le développement social local est une démarche qui implique de nombreux acteurs, de nombreuses échelles d'action, et qui croise des enjeux politiques, économiques, sociaux, etc...</p> <p>Le DSL possède à cet égard un réel effet levier, mais comme tous les leviers, il lui faut un point d'appui.</p> <p>C'est en ce sens que les instances ci-dessous sont nécessaires pour structurer, orienter, capitaliser les actions et les projets.</p> <ul style="list-style-type: none"> - le « portage politique » local - le comité technique - les réseaux, groupes thématiques 		
Modalités de mise en œuvre :		Services mobilisés et responsables de l'action :
COMITE DE PILOTAGE	<p>Le comité de pilotage est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ La Communauté de Communes des Pays de L'Aigle : <ul style="list-style-type: none"> ○ Président, Vice-président CIAS, DGS, Directrice du CIAS, Coordinatrice de la CTG ▶ La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de L'Orne : <ul style="list-style-type: none"> ○ Président du Conseil d'Administration, Direction ou leurs représentants, conseillère technique ▶ La Ville de L'Aigle : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maire ○ Maire adjoint au Sport, à l'éducation, à la jeunesse et aux jumelages ▶ La Commune de Rai : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maire ou son représentant ▶ La Commune de Aube : <ul style="list-style-type: none"> ○ Maire ou son représentant 	<p>Co-coordination (coordinatrice CTG et conseillère technique CAF) des différentes instances.</p> <p>Secrétariat des comités de pilotage et techniques.</p>
	<p>Il a pour missions de piloter la CTG :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à sa mise en œuvre progressive et à son actualisation régulière ▶ Suivre l'avancée du contrat et valider les ajustements éventuels (avenants) ; ▶ Valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante ; ▶ S'assurer du suivi de la démarche évaluative tout au long du déroulement du contrat ; ▶ Veiller à la bonne articulation entre la CTG et les autres politiques et dispositifs mis en œuvre sur le territoire et au niveau national. <p>Il se réunit une à deux fois par an.</p>	<p>Partenaires sollicités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Acteurs locaux, - partenaires institutionnels, - élus, - publics ... <p>Echéances de réalisation :</p> <p>2022-2026</p>

<p>COMITE TECHNIQUE</p>	<p>Le comité technique est constitué de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Du CIAS des Pays de L’Aigle : <ul style="list-style-type: none"> ○ Coordinatrice de la CTG ▶ La Caisse d’Allocations Familiales (CAF) de L’Orne : <ul style="list-style-type: none"> ○ Conseillère technique ▶ La Ville de L’Aigle, commune de Aube, commune de Rai : <ul style="list-style-type: none"> ○ Elus ou techniciens ▶ Autres : <ul style="list-style-type: none"> ○ Référents des groupes thématiques ○ Référents de dispositifs locaux <p>Il a pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Veiller à la bonne articulation entre les 3 axes stratégiques et actions mises en œuvre et avec les autres dispositifs présents sur le territoire ; ▶ Accompagner la mise en œuvre opérationnelle du plan d’actions ; ▶ Suivre collectivement la réalisation des différentes actions mises en œuvre et juger de l’atteinte des objectifs opérationnels de ces actions ; ▶ Valider les éléments à présenter au Comité de Pilotage, pour information ou décision ; ▶ Contribuer à la démarche évaluative : organisation de l’évaluation et valorisation des résultats auprès du Comité de Pilotage. <p>Il se réunit une à trois fois par an.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation et satisfaction des acteurs de territoire - Efficacité du dispositif <p>Indicateurs d’évaluation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de rencontres et nature - Nombre de partenaires, acteurs mobilisés. - outils de suivi et d’évaluation créés
<p>RESEAUX, GROUPES THEMATIQUES</p>	<p>Sous la coordination générale du référent CTG, ses missions de coordinations spécialisées sont réparties sur plusieurs postes avec une approche :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Par public pour certains : petite enfance/parentalité, enfance, jeunesse en lien avec la parentalité, - Thématique pour d’autres : logement, animation vie sociale, santé... <p>Chaque coordinateur/binôme, est chargé pour le réseau/groupe dont il a la charge :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De mobiliser et coordonner les différents acteurs ; - De favoriser les échanges entre les acteurs locaux ; - D’accompagner les porteurs d’actions, dans le déploiement des actions inscrites dans le plan d’actions ; - D’assurer le suivi des indicateurs, de compléter des outils d’évaluation - De contribuer au rapport d’activité annuel ; <p>Le nombre de rencontres est variable et adapté suivant les axes de travail retenus et les actions développés par chacun sur la période.</p>	

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20220203-2022-02-03-015-DE
Date de télétransmission : 11/02/2022
Date de réception préfecture : 11/02/2022